

Nuageux avec neige légère □ Un peu plus doux □ Vents légers du sud-ouest augmentant □ Minimum et maximum à Trois-Rivières 5 sous zéro et 15 au-dessus, La Tuque 10 sous zéro et 10 au-dessus

CHARBONNERIE ST-LAURENT CIE LTÉE

FR. 4-6221

La meilleure huile
Le meilleur service

le nouvelliste

au service du coeur du québec

Trois-Rivières

Vendredi

18 janvier

1963

43e année

No 66

CINQ CENTS



(Téléphoto PC)

LE PREMIER MINISTRE DIFENBAKER salue les délégués assistant au congrès annuel de l'Association des Femmes progressistes-conservatrices, à Ottawa, à son arrivée dans la salle où il devait, quelques instants plus tard, prendre la parole.

L'acquisition des armes nucléaires

DIEF: une politique fabriquée au Canada

Par Ken KELLY

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Diefenbaker a déclaré hier, avec fermeté et décision, que la politique du gouvernement conservateur sera une politique "fabriquée au Canada".

En soulignant cet aspect de la politique de son gouvernement, devant les membres de l'Association des femmes progressistes-conservatrices, le premier ministre a souligné la question, parmi les délégués au congrès conservateur qui se déroulera en fin de semaine, à savoir quelle décision sera prise au sujet de la proposition que le gouvernement accepte des têtes nucléaires défensives, si les négociations dans le domaine du désarmement international ne franchissent aucune étape satisfaisante d'ici décembre.

La proposition nucléaire, qui vient du comité des résolutions du congrès, sera discutée au jourd'hui ou demain. Il ne fait aucun doute qu'on fera mention des pressions des généraux américains et de la prise de position du chef libéral, M. Pearson, pour que le gouvernement accepte les armes nucléaires afin de respecter ses engagements auprès de l'OTAN et de NORAD.

Les libéraux isolés

M. Diefenbaker, qui prononcera la première de ses quatre allocutions, prévues au congrès de trois jours du parti, qui attire jusqu'ici quelque 1.400 délégués, n'a fait aucune allusion précise à la question nucléaire.

Toutefois, en exposant les principes conservateurs devant les femmes et l'objectif que le gouvernement cherche à atteindre, il a donné la première place à "l'avancement de la paix". Il a conclu en déclarant qu'il voulait qu'on souligne surtout la politique du gouvernement.

"Nous avons adopté une politique, à la Chambre des communes, qui, à notre avis, est bonne pour le Canada... quelle est l'essence de notre politique? La politique que le gouvernement affirmait, à l'origine, comme canadienne, et je veux souligner ce fait". Certains délégués ont inter-

prété la déclaration du premier ministre comme étant un indice qu'il accorde son appui à une politique qui vise à trouver un rôle unique ou spécial pour le Canada, dans la lutte contre l'expansion du communisme, plutôt qu'une po-

Réseau de
voleurs d'autos
mis à jour

Lire en page 6

Johnson: partenaires égaux ou séparatistes Lesage: "l'heure de la dernière chance"

Il réclame une nouvelle constitution canadienne

Par Paul-Emile PLOUFFE

QUEBEC — M. Daniel Johnson a réclamé, hier, la convocation d'une assemblée constituante en vue de la révision de la constitution canadienne dans un esprit nouveau.

"Ce n'est pas une enquête royale qu'il nous faut maintenant, c'est une assemblée constituante", s'est exclamé le chef de l'opposition, en commentant le discours du Trône.

"Egalité ou indépendance", a-t-il lancé. Il ne reste que deux options possibles entre lesquelles il faudra choisir avant 1967: ou bien nous serons maîtres de nos destinées dans le Québec et partenaires égaux dans la direction des affaires du pays, ou bien ce sera la séparation complète. Comme l'a déjà proclamé M. Duplessis à plusieurs reprises, si on ne veut pas nous accepter tels que nous sommes dans la Confédération canadienne, nous avons les moyens de vivre par nous-mêmes.

Le député de Bagot a exprimé l'avis que le pacte confédéral de 1867 est déshérité parce qu'il n'a pas été observé ni dans sa lettre ni dans son esprit. Il soutient que chacune des deux parties en cause a le droit de reprendre sa liberté et de négocier un nouveau contrat, si c'est encore possible.

"Ceux qui nous ont empêchés de jouer pleinement notre rôle dans la Confédération sont les premiers responsables du sentiment indépendantiste qu'ils voient grandir avec crainte dans la province de Québec, a-t-il ajouté, plus loin. En fait, ils ont été eux-mêmes les premiers séparatistes. Qu'on en

finisse une fois pour toutes avec les concessions et les compromis qu'on nous mesure au compte-gouttes, le plus souvent par souci d'électoralisme.

Non pas l'unité mais l'union

Le chef de l'opposition croit qu'il faut cesser une fois pour toutes de rêver d'une impossible unité. C'est l'union qu'il faut, désormais, chercher, l'union dans la liberté, l'harmonie dans le respect des souverainetés nationales. L'alliance de deux communautés ayant des titres égaux à l'autodétermination.

C'est ce que l'Etat du Québec doit, sans tarder, faire.

(Voir: Il réclame page 2)



(Photo Le Nouvelliste)

LES FOUILLES POUR RETROUVER la mitrailleuse qui aurait présument servi à tuer deux policiers de Ville St-Laurent, le 14 décembre dernier, se sont poursuivies pour une seconde journée, hier, en bordure du fleuve St-Laurent, à l'entrée est de Baie-Jolie. Nous voyons ci-haut, à l'oeuvre, une partie du groupe des chercheurs. Deux policiers non identifiés (au centre) creusent à un endroit où le détecteur vient de signaler un objet métallique sous la neige. C'est le sergent d'état-major C. Deschenes, de la Vieille Capitale, à gauche, qui tient le détecteur. A l'extrême droite, le caporal Jacques Laferrrière et son fameux chien policier "Rebel".

Marcotte impliqué dans un accident mortel?

Les fouilles se poursuivent

Par Pierre COURTEAU

Pendant qu'un détachement de la Sûreté provinciale poursuivait ses fouilles, hier, à Baie-Jolie, pour retrouver la mitrailleuse qui aurait vraisemblablement servi à la bande du Père Noël, les responsables de l'enquête faisaient un rapprochement entre cette affaire et un grave accident survenu à Tomakwa Beach le 16 décembre dernier.

Une dizaine de membres de la PP, quelques policiers de la Sûreté provinciale et des soldats de l'Armée canadienne ont fouillé en vain un territoire qui s'étend depuis la route nationale No 2 jusqu'à une centaine de pieds sur le fleuve St-Laurent, sur une longueur de près de 1.000 pieds. Le sergent Roland Aubuchon de l'escouade des homicides de la Sûreté provinciale, officier en charge de l'enquête, a révélé que les recherches seront reprises ce matin à neuf heures. Il a donné l'ordre à ses hommes de fouiller le terrain pouce par pouce.

L'accident

L'on se rappelle que le ou les occupants d'une Oldsmobile 1960 qui avait causé une spectaculaire collision le mois dernier, près de la courbe de la mort, à Tomakwa Beach, avaient fui le lieu de l'accident sans être aperçus. M. Hervé Gagnon, 40 ans, de St-Justin, conducteur de l'un des deux véhicules impliqués, devait succomber à ses blessures, une dizaine de jours plus tard.

La PP a de bonnes raisons de croire que Georges Marcotte, soupçonné d'être celui qui a rempli le rôle du Père Noël assassin, prenait place dans ce véhicule volé. Personne n'ignore que ces voleurs professionnels ne voyagent presque jamais seuls. D'ordinaire, ils se suivent dans deux ou trois autos différentes. En se basant sur cette hypothèse, la police présume que le ou les occupants du véhicule accidenté, se voyant en fâcheuse posture, auraient monté dans le véhicule des complices pour prendre le ciel des champs.

De toutes façons, des empreintes digitales trouvées sur le retroviseur intérieur de l'Oldsmobile et des relevés de sang coagulé sur l'auto des bandits, ont été envoyés aux laboratoires de la PP dans la métropole pour fins d'expertises.

Marcotte amené sur les lieux

Escorté par quatre policiers, Georges Marcotte a été conduit, hier matin, par une autopatrouille de la Sûreté, sur les lieux des recherches. Il a confirmé que c'était bel et bien l'endroit où il avait fêté la présomption de crime en se rendant à Trois-Rivières. Qu'allait-il faire à Trois-Rivières, le lendemain du crime? Y est-il demeuré un certain temps? Sur ces points, Marcotte s'obstine et refuse carrément de répondre. Il en est de même lorsqu'on lui parle de ses deux présumés complices, Paul Fournel et Jules Reeves: "Mon affaire, un point c'est tout".

Il appert que Marcotte ne se cache pas pour dire à la police

Tout ce qu'il faut pour réussir la confédération

Par Paul-Emile PLOUFFE

QUEBEC — Le premier ministre du Québec, l'hon. Jean Lesage, s'est accordé à dire, avec le chef de l'opposition, que la Confédération traverse présentement l'heure de la dernière chance.

Cependant, contrairement à M. Johnson, M. Lesage ne croit pas que ce soit nécessaire de convoquer une assemblée constituante pour refaire l'acte confédératif. Car nous avons en main tout ce que nous avons besoin, comme Canadiens, pour faire un succès véritable de la grande entreprise commencée il y a à peine cent ans.

Le chef libéral parlait à l'Assemblée législative, en réponse à l'exposé du chef de l'opposition sur le discours du Trône.

"Nous sommes à la veille de célébrer le centenaire de la Confédération, mais si nous ne changeons pas la constitution telle qu'elle se pratique actuellement au Canada, il n'y aura peut-être pas un grand enthousiasme dans le Québec, à moins qu'il ne survienne des changements, a déclaré le premier ministre.

M. Lesage a rappelé que dès 1961, il avait exprimé qu'il fallait repenser la constitution telle qu'elle se pratique actuellement au Canada, il n'y aura peut-être pas un grand enthousiasme dans le Québec, à moins qu'il ne survienne des changements, a déclaré le premier ministre.

M. Lesage poursuit: "Si nous savons utiliser pleinement les pouvoirs que la Confédération nous a conférés, nous pourrions les utiliser à notre édification.

"Je ne préconise pas un retour à la lettre de l'acte confédératif. Les adaptations sont nécessaires et tous les spécialistes le reconnaissent."

Usage

"Ce qu'il faut réexaminer, c'est l'usage que nous faisons du régime, il faut trouver les moyens de réadapter la constitution à nos besoins présents et prévisibles.

"Le peuple du Québec veut collaborer à l'oeuvre commune, il veut être présent à tous les niveaux et à part entière. Mais à cause de ses espoirs il ne peut le faire sans être assuré de sauvegarder les valeurs essentielles, et sans que lui soit fournie une garantie suffisante."

L'esprit

Lorsqu'en 1863 les Pères de la Confédération se sont réunis, le Québec se trouvait sous un régime d'union. C'était le Bas Canada, régime d'union avec l'Ontario. Les contacts, dans tous les domaines, entre les représentants du peuple, étaient beaucoup plus étroits.

A ce moment, lorsqu'on a rédigé la constitution on en est venu à une entente qui devait être un moyen d'arriver au succès de la Confédération, en permettant l'expansion intense des deux cultures et des deux langues.

Le texte

M. Lesage dit qu'il faut se replacer dans ce texte pour (Voir: Tout ce page 2)

Bruxelles: "aucun progrès" aux entretiens sur la CEE

BRUXELLES (Reuters) —

Un porte-parole de la délégation française aux conversations bruxelloises relatives à l'adhésion britannique à la Communauté économique européenne a laissé entendre qu'il n'y avait eu "aucun progrès" et qu'il n'était pas optimiste quant à l'issue des entretiens.

Quant à Paul-Henri Spaak, ministre des Affaires étrangères de Belgique et "européiste" convaincu, il a confié aux journalistes qu'il n'y avait pas grand chose à attendre de la réunion d'aujourd'hui, mais que rien n'est insurmontable dans les obstacles qui encombrent la route vers une adhésion britannique.

De source allemande, on a appris d'autre part que le ministre français des Affaires étrangères, Maurice Couve de Murville, envisagerait de proposer une formule d'association à la CEE pour la Grande-Bretagne.

Les observateurs diplomatiques font toutefois remarquer que la Grande-Bretagne a

d'ores et déjà rejeté cette solution de compromis.

Duel Londres-Paris

A Strasbourg, le fils du premier ministre de Grande-Bretagne, Maurice Macmillan, lui-même député conservateur, s'en est violemment pris à l'obstructionnisme du président de Gaulle en affirmant notamment que la France se devait d'abandonner toute velléité de se refaire un empire et accepter que le Royaume-Uni se joigne à la CEE.

M. Macmillan fils prenait la parole au Conseil de l'Europe, dans la ville de l'Est de la France. Il s'est élevé contre l'excès de nationalisme français et a rappelé que "la force réside uniquement dans la coopération".

A Bruxelles, la délégation française avait demandé, à la surprise générale, la tenue d'une séance secrète des ministres des Six, à seule fin, disait-on, de décider s'il convenait de poursuivre les négociations avec Londres.

Cette réunion a été remise à deux reprises dans la matinée et l'on s'attendait à ce qu'elle ait lieu cet après-midi. Il semble que pour objet de permettre l'arrivée dans la capitale belge d'autres ministres de la CEE. Ce fut notamment le cas de M. Schroeder, des Affaires étrangères de Bonn.

M. Spaak a expliqué la présence de son collègue allemand (Voir: Bruxelles page 2)

LE
sourire
DU
PETIT DÉJUNER

Si chaque voiture qui passe sur la route était payée, il n'y aurait plus de problèmes de stationnement.

AUJOURD'HUI

Arts	8
Bandes illustrées	12
Carnet mondain	9
Cinéma	6-8
Clothes	16-17
Convocations	16
Courrier de Mamie	9
De l'image au son	8
Editoriaux	4
Finance	12
Isidore	18
Météo	17
Mots croisés	5
Nécrologie	17
Plume et Plumeau	9
Polichinelle	11
Politique provinciale	5
Radio-TV	8
Régional	13-18
Shaw, et G.M.	6-7
Son de cloche	4
Sports	14-15

DÉCÈS

Hamel, M. Samuel	
Laferrrière, M. J.-Pierre	
Lafontaine, M. Fortunat	
Marchand, M. L.-Philippe	
Montplaisir, M. J.-Arthur	
Pellerin, M. Raoul	
Turcotte, Mme Joséphine	

(Voir Nécrologie page 17)

Les fouilles se...

(suite de la première page)
prendrait son enquête aujourd'hui sur la mort des deux policiers survenus lors du vol de banque du 14 novembre à St-Laurent.
Il a ajouté que 18 personnes ont été appelées à témoigner, dont les trois hommes détenus par la Police provinciale "comme témoins importants": Jean-Paul Fournel, détenu en vertu d'un mandat du coroner, Georges Marcotte, qui attend en prison sa sentence pour port d'arme illégale, et Jules Reeves, qui est sous la garde de la police à l'hôpital où il se remet d'une crise cardiaque.

M. Michel Biron sera candidat à l'échevinage

NICOLET (L.C.) — M. Michel Biron, un industriel de Nicolet, sera candidat à la mise en nomination du 25 janvier. M. Biron briguera les suffrages au siège No 2, présentement retenu par l'échevin Napoleon Mercier. M. Biron, 47 ans, a annoncé, hier, qu'il serait également candidat à ce siège.
M. Michel Biron est gérant de H.N. Biron & Fils Inc. et membre du bureau de direction de la Cie Téléphone de Nicolet. Il est présentement trésorier du club nautique La Batture Inc. et il en fut déjà secrétaire. Il fut directeur du Jeune Commerce à deux reprises et président du club de tennis Châtillon.

De passage à nos bureaux, M. Biron a fait la déclaration suivante: "Je dois dire tout d'abord qu'on m'avait offert de me présenter l'automne dernier, offre que je n'ai pas acceptée. Cette demande se renouvelait cette année par des instances accrues et venant de personnes dignes de confiance, représentant de plus en plus tous les groupes de la population et les différentes allégeances politiques. J'ai cru qu'il était de mon devoir d'agir."

Je crois que mon expérience dans les affaires et la formation que j'ai reçue me qualifient pour pouvoir remplir avec compétence les responsabilités inhérentes à cette fonction. Etant, de plus, libre, mes décisions seront de fait exemptes de toutes contraintes pour le bien de la majorité. Je suis libre, indépendant et prêt à servir toute la population."

Location de machines à écrire

Gerald Martineau

1547 rue Notre-Dame
Téléphone FR. 5-1433

DEMANDONS

1 distributeur possédant camion, pour vente de produits de charcuterie en gros, pour la région de la Mauricie.

Pour plus amples renseignements, écrivez à
CASIER POSTAL 8544
Le Nouvelliste

ON DEMANDE

GERANT DE MAGASIN DE DETAIL

Marchandise sèche
aux Trois-Rivières

Personne avec expérience de la vente au comptoir et dans l'administration.

Salaires selon expérience.

Toute demande d'emploi strictement confidentielle.

S'ADRESSER PAR ECRIIT:

C. P. 220 — Haute-Ville, Québec.



GRAND SPECIAL

CHAPEAUX

valet
jusqu'à
\$25.00

VENTE \$298 à \$798

BOURSES
1/2 PRIX



GANTS

Valeur régulière
de \$2.50 — VENTE \$100

Mlle M. A. BOUCHER Enr.
MODISTE DE CHAPEAUX

TEL: 374-9424

884, STE-URSULE

TROIS-RIVIERES

Fin du débat sur le Discours du trône

QUEBEC — Le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône a pris fin, hier soir, à l'Assemblée législative. En plus du proposant et du second de l'Adresse, seuls le premier ministre et le chef de l'opposition y ont pris part. C'est probablement un précédent.

De toute manière, la fin si hâtive du débat contraste de façon extraordinaire avec l'année dernière alors que trente-neuf discours avaient été prononcés par les députés pendant le débat. Celui-ci ne s'était terminé qu'à la fin de janvier. La session s'était ouverte le 9 du même mois.

L'hon. Jean Lesage, premier ministre, et M. Daniel Johnson, chef de l'opposition, ont parlé environ deux heures chacun. Ils se sont accordés sur la nécessité de changer la pratique de la constitution. Cependant, le chef du gouvernement n'est pas d'accord avec celui de l'opposition lorsque celui-ci réclame la convocation d'une assemblée constituante.

Il réclame...

(suite de la première page)

Le Canada de demain. Il est urgent, a dit M. Johnson, d'amorcer la convocation de cette assemblée constituante d'où sortira le Canada de demain: un Canada où deux nations vraiment souveraines pourront exercer librement tous les pouvoirs nécessaires à la réalisation de leur destin respectif et b) établir, sur un pied de parfaite égalité, les conditions de leur coexistence.

Partenaires égaux

Le chef de l'Union nationale a déclaré que le Québec et les autres parties du pays ont, en plusieurs domaines, des intérêts communs. "Pour qu'il reste possible d'établir des structures d'ensemble pour gérer ces intérêts communs, il faudra qu'avant 1967, une nouvelle constitution donne au Québec non seulement la souveraineté nécessaire pour lui permettre de se réaliser pleinement suivant des aspirations particulières, mais aussi la reconnaissance pratique de son titre de partenaire égal dans la direction des affaires du pays."

"Le Québec, l'Union nationale en tête, ne se contentera plus de cette tolérance plus ou moins bienveillante qui, depuis cent ans, fait de nous dans la Confédération un groupe d'externes qu'on a-t-on dit — une élection à l'autre avec des jouets genre chèques bilingues, mais qu'on n'a jamais acceptés autrement qu'à titre de mineurs, d'adjoints ou d'associés juniors au bureau de direction de la nation."

M. Johnson a dit que tous les Canadiens français sincèrement désireux de jouer leur rôle dans la Confédération qui sont allés nous représenter à Ottawa en sont revenus déçus quand ils n'ont pas été reconnus par cette forme d'assimilation subtile qu'est devenu le fédéralisme des mains des obsédés de la centralisation.

"On ne trouvera nulle part au monde un autre exemple de cette si longue patience, sans cesse déçue, que nous avons montrée depuis cent ans à l'endroit d'un régime qui ne veut de nous qu'à la condition que nous devenions une province comme les autres suivant l'expression même de celui qui fut à Ottawa et qui demeure le père politique du premier ministre actuel."

Le chef de l'U.N., a dit que celle-ci fut le premier parti à faire sa déclaration d'indépendance, par la voix de son prestigieux fondateur et qu'ainsi, elle n'a pas hésité à opposer la menace séparatiste à ceux qui, n'ayant jamais accepté la Confédération de 1867, ont fait de leur mieux pour en rendre le climat inhabitable à la communauté québécoise.

"C'est ce processus d'assimilation plus ou moins déguisé qu'il nous faut dénoncer et arrêter immédiatement si nous ne voulons pas, en 1967, sur la place publique la perspective burlesque des compromis et des déceptions accumulées pendant cent ans à l'enseigne d'une Confédération qui tenterait encore de nous donner le change par des enquêtes sur le bilinguisme. Pareilles enquêtes constituent la preuve la plus éloquente de la faillite d'une constitution qui n'a jamais été sérieusement appliquée puisqu'on en discute encore les exigences les plus élémentaires, après cent ans."

Bruxelles...

(suite de la première page)
en soulignant que les Six enjamaient un aspect politique des discussions qui justifia la présence des chefs de diplomatie des pays concernés.

pour réviser l'acte confédératif.

La fin rapide du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône témoigne du désir du gouvernement et de l'opposition de faire diligence dans l'expédition du travail sessionnel, dans toute la mesure du possible.

La Chambre est ajournée à mardi prochain, à 2 heures 30, alors que commencera l'étude de la loi prolongeant le mandat de la Commission Parent qui enquête sur le système d'éducation.

Marcotte et Laplante...

(suite de la page 3)

Raymond Marcotte, un homme noir et ses occupants leur signifiaient d'arrêter. Un des passagers de la voiture noire appelle Normand Burns. Ils discutent tous deux en dehors de la voiture de Laplante, puis rentrent tous deux. Le nouveau venu est un nommé "Pit" que Burns a connu en prison en juin 1959. C'est un gars maigre, nerveux, un peu calé sur le devant et portant une chemise à carreaux. Ils partent tous quatre. "Pit" a un paquet enveloppé dans du papier journal. "Pit" est assis sur la banquette arrière avec Marcotte. Burns en avant avec Laplante. En passant aux Cinq Coins (rue Des Forges et Ste-Marie), quelqu'un dans la voiture reconnaît les détectives Roy et Rivard dans une voiture noire. "Pit" dit: "Il faudrait pas qu'ils me trouvent avec cette boîte-là, c'est du 'stock-hot'". Burns a dit: "Moi, je m'en vais chez nous". Au coin des rues Dufour et Lavolette, la voiture de Roy et Rivard se stationne en double près de celle de Laplante. Burns dit qu'il a vu que Laplante et l'agent Roy se parlaient, mais qu'il n'a pas entendu ce dont il était question. Laplante est reparti et il a arrêté sa bagnole à l'entrée de la rue St-Christophe. Burns est sorti de la bagnole avec Marcotte. A ce moment, "Pit" lui aurait mis dans les mains le paquet et la voiture de Laplante est partie. Il a couru, jette le paquet sur un garage, etc...

Burns dit aussi que quinze jours avant, il avait été conduit à Montréal avec Laplante et Marcotte pour une "visite de cinq minutes" qui avait duré quatre jours et demi. "Ils nous ont relâchés et se sont excusés honnêtement et ils n'ont même pas été assez aimables pour nous payer le passage pour revenir en ville."

Me Lacoursière, procureur de la Couronne, contre-interroge M. Burns.

Me Lacoursière: Avez-vous déjà comparu dans cette affaire, pour recel?

M. Burns: Oui, j'ai plaidé coupable parce que c'était vrai, et j'ai payé.

Me Lacoursière: Ce "Pit" que vous avez connu en prison, quel était son nom de famille?

M. Burns: En prison, on ne pose pas de questions indiscrètes. Il dit aussi que tout le temps du voyage du garage Roy à la rue St-Christophe, "Pit" avait son paquet sur ses genoux. "Je savais qu'il y avait quelque chose de croche là-dedans, continue-t-il. Je n'ai pas revu Laplante depuis ce temps-là, j'ai été arrêté."

Me Lacoursière: Avez-vous déjà été condamné?

M. Burns: Oui, plusieurs fois, mais j'ai payé honnêtement.

Me Lacoursière: Vous avez été arrêté six fois, vous n'avez pas de casier judiciaire?

M. Burns: Au début non, mais aujourd'hui, oui.

Me Lacoursière trouve étrange qu'une si longue période de temps se soit écoulée entre la rencontre en face du garage Roy, vers midi trente et la poursuite des policiers qui a eu lieu vers 3h. 15. Me Chretien demande alors au témoin s'il vivait conformément à un horaire, s'il travaillait à heures fixes, s'il se levait à heures fixes, s'il mangeait à heures fixes, à cette époque.

Burns répond: "Non, j'étais libre comme le vent."

Claude Laplante
Il dit à peu près la même chose que Burns, sauf que selon lui, ils étaient assis trois en avant, Marcotte, lui-même et Burns ou "Pit". Il dit aussi que sa voiture était très connue à Trois-Rivières dans le temps. Il raconte qu'il a été interrogé et emprisonné six jours durant un mois environ avant l'incident de la poursuite et à une autre reprise, 4 jours et demi durant, quinze jours plus tard. Chaque fois, il avait été amené au Centre de la PP à Montréal, puis relâché sans que rien n'ait été retenu contre lui. C'est pourquoi, des qu'il a vu les policiers Roy et

Le projet de loi a été approuvé en première lecture, hier après-midi. Il porte au 31 décembre 1963 la date à laquelle la Commission d'enquête sur l'enseignement devra remettre son rapport au gouvernement.

Autres lois

Trois autres projets de loi ont été approuvés en première lecture et déposés en Chambre, à l'ouverture de la séance d'hier. L'un a pour effet de désigner le lis blanc de jardin comme emblème floral de la province. L'autre prolonge d'un an l'application de la loi pour

Rivard, "Je voulais plus rien savoir d'aimer pas au Centre pour rien, j'ai décollé. Quand ce sont les gars de la police municipale, j'arrête, mais quand ce sont les gars de la PP, je décolle. Ils nous achètent assez souvent pour rien."

Me Lacoursière: Ils vous acheminent aussi pour quelque chose?

M. Laplante: Oui, et on a payé.

Me Lacoursière: Avez-vous déjà été arrêté?

M. Laplante: Une fois pour vagabondage et deux ou trois fois pour vol avec effraction.

Me Lacoursière: Avez-vous raconté l'histoire de "Pit" à la PP?

M. Laplante: Oui, on a tout conté qu'on le conte là, ils n'ont pas voulu rien savoir. Ils ne nous ont pas montré de photos ni personne. Voyez-vous, nous autres, on a un dossier et quand il se passe quelque chose, c'est toujours à nous autres qu'on pense. Ils nous emmènent toujours en prison. Claude Laplante dit ne pas avoir travaillé depuis deux ans, en réponse à une question de Me Lacoursière.

Raymond Marcotte dit qu'il était assis en arrière, que le quatrième gars s'est assis à côté de lui, qu'il avait une boîte sur les genoux, une boîte de carton sur laquelle on distinguait du papier journal; qu'il portait une chemise "assez barbare"; qu'il n'a pas entendu de sirène.

Me Lacoursière lui demande s'il a déjà été condamné. Il répond "cinq ou six fois", la plupart du temps pour vol avec effraction. Me Lacoursière lui demande comment il se fait que Laplante n'ait pas demandé qu'il était "Pit". Il répond: "Parce que 'Plume' est un gars qui se mêle de ses affaires."

Me Lacoursière rappelle l'agent Pierre Roy à la barre des témoins pour contre-preuve.

Me Lacoursière: Est-ce qu'il a été question d'un nommé "Pit", quand vous avez arrêté Burns et Marcotte?

M. Roy: Non, il a été question d'un type de Shawinigan.

Me Lacoursière: Est-ce qu'il a été question de la provenance des caméras?

M. Roy: Non.

La Chambre...

(suite de la page 3)
transport à la bifurcation de la route No 2.

Dans le domaine scolaire, les membres de la direction ont pris connaissance d'un appel de la Commission scolaire qui approuverait la présence de contribuables aux réunions régulières du lundi. Les commissaires souhaitent que l'on s'intéresse plus aux questions scolaires. La Chambre transmettra l'invitation à tous ses membres.

La Cour...
(suite de la page 3)
La Cour Supérieure avait accueilli la demande d'injonction intermédiaire et la demande d'injonction interlocutoire, et le 25 janvier 1962, la Cour d'appel infirmait ce jugement.

La résolution du 10 juillet 1961 n'est pas produite au dossier, mais en admettant qu'elle comporte la décision de congédier 41 des 64 employés permanents affectés aux services extérieurs de la cité, tel qu'allégué par le syndicat, et qu'il s'agit d'un congédiement illégal, il n'en reste pas moins que ce congédiement illégal ne constitue qu'un acte unilatéral de la part de la cité et qu'il n'aurait pas pu avoir pour effet d'accumuler les contrats individuels de travail qui existaient entre la cité et chacun de ces 41 employés permanents.

Si ces employés veulent faire valoir leurs droits, eux-mêmes ou leur syndicat n'ont qu'à invoquer leurs contrats de travail qui subsistent encore, ou à demander la résiliation de ces contrats avec dommages-intérêts. Pour y parvenir, ils n'ont aucun besoin de faire prononcer la nullité du congédiement.

Même si la Cour prononçait la nullité de la décision de la cité comportant le congédiement de ses employés permanents, ce serait un jugement qui ne serait pas susceptible d'exécution, puisque la Cour ne peut forcer la cité à reprendre à son emploi les membres du syndicat par le moyen d'une injonction définitive.

La Consol...

(suite de la page 3)
nos clients. Ce fait fournit un exemple désagréable, mais convaincant, de l'effet des grèves sur tout le monde. Il est rare que nous puissions dire qu'une grève est "gagnée" parce que, dans la plupart des cas, les deux parties en cause ne subissent que des pertes et ces effets néfastes s'allongent en série pour atteindre des gens très éloignés de la dispute originelle."

favoriser la conciliation entre les locataires et les propriétaires et soustrait à l'application de la loi les loyers qui étaient loués à un prix supérieur à \$100 par mois, en dehors de l'île de Montréal.

Enfin, le troisième concerne la liquidation des compagnies à fonds social. Il a pour but de prévoir la liquidation d'une compagnie à fonds social sur

l'ordre d'un jury de la Cour Supérieure. Il prévoit aussi quels pouvoirs le tribunal et le liquidateur peuvent exercer à l'égard des créanciers garantis.

Le moyen
Le moyen entrevu par M. Lesage s'exprime ainsi:
"Il faut être pratiques. Pendant des années sous l'Union nationale, sous le gouvernement actuel d'Ottawa avec les conservateurs, les procureurs généraux ont tenté de s'entendre sur une formule d'amendement à la constitution sans jamais y arriver, parce qu'on ne se souvenait plus ou qu'on n'avait jamais connu l'esprit qui a présidé à la constitution."

"Je crois que le meilleur moyen c'est la publicité autour d'une commission royale sur le bilinguisme, car ce qui manque, c'est la connaissance de ce qui s'est passé, la connaissance de notre histoire, la connaissance de ce qui se passe au Québec et de ses aspirations."

Rien de mieux que toute la publicité qui entoure une Commission royale d'enquête sur le bilinguisme.

Mais...
Si la Commission atteint son objectif de faire connaître à travers le pays les aspirations du Québec et ses droits légitimes, alors il deviendra beaucoup plus facile d'amender la constitution et de la refaire pour que la lettre de la loi

soit en accord avec l'esprit du texte de l'acte dans les conditions des années 1960.
Pour sa part, le premier ministre a confiance qu'avec un tel examen de conscience, le Canada pourra poursuivre tout en permettant l'épanouissement de nos deux cultures et tout en permettant au Québec de prendre sa vraie place dans la Confédération.

La culture
"Nous sommes responsables, en tant que province canadienne-française, de la culture française en Amérique. Le gouvernement du Québec est l'instrument de cette culture et il lui incombe de la maintenir et de la susciter dans le besoin."

M. Lesage ajoute que le gouvernement du Québec n'a jamais manqué une occasion de se faire reconnaître en dehors du Québec. Le Québec s'est affirmé dans sa culture et veut aussi s'affirmer dans le domaine économique.

Docteur
GERMAIN AUGER
Chirurgien-dentiste

132 Radisson, Tél. FR. 5-1551

Vous êtes INVITES

à venir profiter des formidables spéciaux offerts

durant notre

GRANDE VENTE

DE JANVIER

PRESENTEMENT EN COURS

POUR UN AMEUBLEMENT

DE STYLE

VISITEZ NOTRE DEPARTEMENT

"LE PAYSAN"



766, CHAMPFLOUR

TROIS-RIVIERES

FR. 4-6219

SINGER

VENTE DE JANVIER

CONSOLE

CANETTE

RONDE

\$102.00

Quand il est ouvert, ce joli meuble offre suffisamment d'espace pour la couture — fermé, il peut servir de table compacte.

EMPLOYEZ-LE POUR FAIRE CE QUI SUIT:

Raccorder Replier Broder Coudre par-dessus les épingles Coudre le cuir épais Chiffon léger

Pour aussi peu que 12.00 de premier versement.

\$1.25 par semaine d'après notre Mode d'Achat Budgétaire.

Informez-vous de notre programme ECONOMIE. Vous pouvez épargner plus que vous payez!

CERCLE DE COUTURE SINGER

où vous trouverez tout pour la couture et l'entretien des planchers

1392, RUE HART TROIS-RIVIERES TEL: 378-8133

525, DE LA STATION SHAWINIGAN LE 6-4571

GEORGES CLOUTIER 395, St-Léon, St-Tite

Tél.: 364-2829

MARTIN TREPANIER 612, Kitchener, La Tuque

Tél.: 523-2909

x une marque de commerce de THE SINGER MFG CO.

Une auto s'écrase contre un arbre - Trois blessés

Trois personnes ont été blessées vers 8 heures, hier matin, à la Pointe-du-Lac, alors qu'une automobile, appartenant à un particulier, a dérapé sur la chaussée glissante, est allée s'arrêter contre un arbre, face au restaurant Paysan.

Cinq travailleurs de St-Sévère prenaient place dans le véhicule qui filait en direction de Trois-Rivières.

Les blessés sont Rejean Lavergne, fracture d'une jambe et contusion à la figure, M. Wilfrid Lacerte, fracture d'une jambe, et M. Jules Gélinais, coupures au-dessus de l'œil.

Le conducteur, M. Bernard Lamy, et son frère, Jean-Paul, s'en sont tirés indemnes.

L'ambulance de la Maison Rousseau et Frère, de Trois-Rivières, a conduit les blessés à l'hôpital St-Joseph où ils ont reçu les premiers soins.

L'automobile, une Pontiac 1960, a recollé pour \$1,500 de dommages.

Directeur de l'Office Economique

M. Valmore Gratton à la Chambre de Commerce

M. Valmore Gratton, directeur de l'Office d'Initiative Economique de Montréal sera le



M. Valmore Gratton

conférencier invité lors du dîner de la Chambre de Commerce de Trois-Rivières, qui

aura lieu le 29 janvier, au Château de Blois. La réunion sera sous la présidence de M. Robert Loran, président de la Chambre de Commerce.

Le conférencier traitera des répercussions régionales de l'exposition universelle. M. Gratton ne manquera pas de commenter l'initiative de la Chambre de Commerce qui projette la formation d'une commission municipale dont le but sera de permettre à Trois-Rivières de profiter le plus possible de la tenue de cette exposition universelle à Montréal, en 1967.

M. Gratton qui est directeur de l'Office d'Initiative Economique de la ville de Montréal, insistera sans aucun doute sur les possibilités qu'aura la cité de Trois-Rivières de profiter économiquement de la venue de millions de touristes. A cet effet, on sait que la Chambre de Commerce entend réaliser son projet de réaménagement du site des Vieilles Forges en un musée sidérurgique qui ne manquerait pas d'attirer de nombreux visiteurs en ces lieux.

La Consol investit \$100 millions



(Photo Le Nouvelliste)

LA CONSOLIDATED PAPER CORPORATION LIMITED et ses filiales ont rendu hommage, hier soir, à l'hôtel St-Maurice, à un groupe d'employés de la division Wayagamack et de St. Regis Consolidated Packaging Limited qui comptent 25, 30, 35, 40 ou 45 années de service. La photo ci-dessus fut prise à cette occasion et fait voir, dans le groupe, MM. F.W. Bradshaw, vice-président exécutif de CPC, D.B. Foss, vice-président de la fabrication, W.D. Mosher, gérant de la fabrication, Alan Kay, gérant de la division Wayagamack, H. Blackburn, assistant-surintendant général de la St. Regis, Mlle Yvette Dauphinais, MM. L.G. Dargis, Médéric Laroche, Willie Bineau, Roland Moreau, Raoul Gagnon, Lloyd Bush, Douglas-E. Covey, Georges Michaud, Henri-Paul Bigotaud et Arthur Fiteau.

Dans la province de Québec durant la présente année

Par Paul-Emile GUY

Au cours de l'année 1963, à cause du programme considérable de dépenses capitales, la Consolidated Paper Corporation Limited et ses filiales dépenseront environ cent millions de dollars dans la province de Québec.

C'est ce que déclarait, hier soir, M. F.D. Bradshaw, vice-président exécutif de la compagnie, lors d'un banquet de reconnaissance pour longs services à un groupe d'employés ayant atteint 30, 35, 40 ou 45 ans de service en 1962.

A ce même banquet, on a rendu hommage à six employés de la division Wayagamack et à cinq employés de St. Regis-Consolidated Packaging Limited qui, au 31 décembre 1962, comptaient 25 années de service pour Consolidated Paper Corporation Limited et ses filiales.

Parmi les invités de marque, on remarquait en plus de M. Bradshaw, MM. D.B. Foss, vice-président de la fabrication, W.D. Mosher, gérant de la fabrication, Alan Kay, gérant de la division Wayagamack et Harold Blackburn, assistant surintendant général à la St. Regis.

Dans son allocution, M. Bradshaw a aussi déclaré que la Consolidated Paper dépensait plus de quatre-vingt-cinq millions de dollars, entièrement dans le Québec. "Ceci démontre de façon assez frappante, a-t-il continué, le rôle très important que notre Corporation joue dans l'économie québécoise".

Après avoir signalé le pourquoi de la réunion, qui eu lieu à l'hôtel St-Maurice, M. Bradshaw a avancé que ces personnes que l'on fête avaient consacré les meilleures années de leur vie en travaillant à transformer les arbres de la forêt, cette grande richesse, en produits papetiers vendables, non seulement à travers notre pays, mais aussi sur les marchés mondiaux en compétition avec les produits d'autres manufactures.

A la Consolidated Paper seulement, il y a plus de six mille employés qui travaillent dans les divers départements de la Corporation, y compris les divisions forestières, les services de la fabrication, des ventes, de la comptabilité et de l'administration.

Après avoir expliqué le rouage de l'administration de la compagnie, le conférencier en est venu à dire que dans le cas de la Consolidated Paper, il est intéressant de constater que le revenu total est d'environ \$124 millions pour l'année 1961, et que de ce chiffre \$103 millions sont parvenus de clients en dehors du Québec et seulement \$21 millions de clients de la province. Un autre fait intéressant est que seulement \$29 millions ont été dépensés en dehors du Québec, en 1961, alors que \$95 millions ont été dépensés dans la province même.

De ces \$95 millions, plus de \$40 millions ont été dépensés pour les salaires, traitement et bénéfices des employés. En plus les dividendes payés aux actionnaires qui résident dans cette province, et dont plusieurs sont des employés de la compagnie, s'élèvent à environ \$5 millions et quart par année.

"La Consolidated, a continué M. Bradshaw, pratique une politique très prudente d'aménagement forestier. Pour fins administratives, nos concessions forestières sont divisées en 19 unités, dont chacune est opérée en fonction d'un rendement soutenu".

"Grâce à un taux de change favorable aux exportateurs canadiens, la Corporation a joui

d'une assez bonne année, en 1962, malgré une diminution légère de ses ventes de papier-journal en comparaison avec l'année précédente. Cette diminution est due, en partie, au fait que certains pays d'outre-mer, qui furent jadis des importateurs de papier-journal, ont maintenant construit leurs propres moulins".

"Comme vous êtes en mesure de le savoir, à l'heure actuelle, nos moulins fonctionnent au ralenti à cause des grèves dans les ateliers de quelques-uns de nos clients".

(Voir: La Consol page 2)

Cinq lentilles de télescopes dérobées

Cinq lentilles oculaires de télescopes, évaluées à \$200 ont été volées, dernièrement, dans la couple d'astronomie du Séminaire St-Antoine, sur le Boulevard des Forges.

Le vol a été perpétré entre le 5 et le 15 janvier inclusivement. Il a été constaté mardi après-midi et la plainte a été portée le lendemain matin à la police.

Les sergents Guy Poisson et Fernand Thibault de la Sûreté municipale mènent l'enquête.

Dure collision angle Lavendry et Bellefeuille

Un camion et une automobile se sont tamponnés vers 10 h 45, hier matin, à l'angle des rues Lavendry et Bellefeuille, à Trois-Rivières.

L'auto, conduite par M. Raoul Dupont de Notre-Dame-de-la-Salette, a été la seule à être endommagée. Elle nécessitera des réparations pour un montant approximatif de \$400.

M. Raymond Baril de St-Damien-de-Brandon, conducteur du camion, a révélé que celui-ci n'avait pas subi de dommages.

Les constatations usuelles ont été effectuées par les agents Paul Landry et Jacques Dumont du poste de police No 1.

Accusés de recel

Marcotte et Laplante jugés le 12 février

Le juge Léon Girard rendra jugement, le 12 février prochain, dans la cause de Raymond Marcotte et Claude Laplante, accusés de recel.

Le procès s'est déroulé hier matin, en trois phases. La preuve de la Couronne, suivie de la preuve de la défense, suivie d'une courte contre-preuve de la Couronne.

La Couronne

Le premier témoin fut la victime d'un vol, M. Charles Mar-

cotte, photographe à Shawinigan. Dans la nuit du 14 au 15 janvier 1962, il fut appelé à son magasin par la police de Shawinigan. Il constata que la porte arrière avait été défoncée, que le comptoir à caméras avait été vidé, ainsi que la caisse qui avait été changée de place.

La somme des objets volés totalise \$2,300. M. Marcotte dit encore qu'il a revu au bureau de la police une partie des marchandises volées, d'une valeur de \$784. La caisse enregistreuse avait été vidée de ce qu'elle contenait, soit environ \$50 en monnaie.

L'agent de la PP, Pierre Roy, est le deuxième témoin. Il dit que le 16 janvier 1962, à 3 h 15 de l'après-midi, il était au coin des rues Des Forges et Ste-Marie, dans une voiture noire non identifiable comme étant une voiture de police. Il était accompagné de l'agent Jacques Rivard. Ils virent passer une Pontiac qu'ils reconnurent comme étant celle de Claude Laplante. Ils la suivirent, après avoir vu quatre personnes dans la voiture et identifié Normand Burns et Claude Laplante sur le siège avant. L'agent Roy dit qu'il actionna la sirène de la voiture à quelques reprises; que la voiture de Laplante a accéléré; qu'au feu rouge au coin des rues DeFoy et Lavio-

lette, Laplante s'est arrêté. La voiture de la police s'est rangée à côté de celle de Laplante et l'agent Roy aurait dit à Laplante: "Viens au poste cinq minutes, on a affaire à toi". Laplante aurait dit oui, et au changement de lumière, il se serait repartit à toute allure. La police a rejoint la voiture dans la rue St-Christophe. Burns et Marcotte en sont sortis en courant. Burns a lancé un paquet sur un garage voisin. Marcotte s'est enfouie dans une entrée de cour. L'agent Roy poursuivit Burns, le menaçant de tirer. Burns s'est arrêté et a été menotté. Marcotte fut aussi rejoint dans une cour. La police devait ensuite mener Burns et Marcotte à ses bureaux, avant de retourner sur les lieux prendre le paquet sur le toit. Le paquet contenait sept caméras qui ont été identifiées comme étant celles subtilisées chez Charles Marcotte un peu plus tôt.

Quant à Claude Laplante, la police municipale devait le trouver chez son frère à St-Louis-de-France, le soir même. Me Jean Chretien, qui occupe en défense, demande à l'agent Roy si les vitres de la voiture de Laplante étaient gelées. Il répondit qu'il lui demanda si quinze jours auparavant, Laplante, Burns et Marcotte ont été conduits par la PP à Mont-

real pour fins d'interrogatoire. Il répondit qu'il demanda si une plainte a été portée contre Marcotte, Burns et Laplante après ces interrogatoires, il répondit qu'il ne le sait pas. Me Chretien demande si la sirène a été actionnée. L'agent répondit: "Plusieurs fois". Et le "Flasher"? "Il n'y en a pas sur cette voiture". Enfin, l'agent Roy, toujours en réponse à une question de Me Chretien, dit que rien n'a été trouvé dans la voiture de Laplante, retrouvée le jour même dans une station de service de la ville.

L'agent Jacques Rivard, de la PP, corroborer en tous points le témoignage de son confrère Roy, sauf sur la question de la sirène. Il dit ne pas se souvenir si la sirène a été actionnée ou non. Le criard sûrément, mais la sirène, il n'en n'est pas sûr.

La défense

M. Normand Burns est le premier témoin de la défense. Il relate la chronologie de la journée. Il se lève vers 10 h 30. Rencontre Laplante et Marcotte au restaurant Chez Lucile, vers 11 h 30. Demande à Laplante de le conduire chez sa sœur qui reste à la Banlieue. La sœur n'est pas là. Ils l'attendent un quart d'heure puis reviennent en ville. Prés du rond-point, à la hauteur du ga-

(Voir: Marcotte page 2)

Une équipe de plongeurs à la recherche du corps de Juneau

STE-ANNE-DE-LA-PÉRADE — Le maire Conrad Tessier, premier magistrat de la paroisse de Ste-Anne-de-la-Péradé, a déclaré, hier, qu'une équipe de plongeurs de Trois-Rivières avait été appointée aux frais de la municipalité et se joindrait aux chercheurs aujourd'hui pour tenter un ultime effort dans le but de retrouver le corps de M. Jean-Noël Juneau, un cultivateur qui a été englouti avec son tracteur dans

la rivière Ste-Anne quand la glace trop mince a cédé sous le poids de la lourde machine. Hier, un homme-grenouille de Montréal, engagé par la famille, a fait de nombreuses plongées dans les eaux mais sans succès. Les conditions de travail étaient d'ailleurs rendues très difficiles par le froid et l'humidité excessive qui régnait sur la glace.

Le plongeur en question venu de la métropole, un dénommé Bisson, a dû travailler

dans des trous où l'on avait d'abord enlevé le frazil. Une trentaine d'hommes, tous des volontaires participant aux recherches, hier, et le maire Tessier a laissé savoir que le nombre serait plus considérable aujourd'hui alors qu'on tente un ultime effort.

Quelle que soit l'issue des recherches, les funérailles de M. Juneau auront lieu samedi matin à l'église de Ste-Anne-de-la-Péradé.



(Photo Le Nouvelliste)

PAR UN FROID GLACIAL, les recherches se poursuivent toujours sur la rivière Ste-Anne pour retrouver le corps de M. Jean-Noël Juneau, un cultivateur qui a plongé dans la rivière avec son tracteur, quand la glace a cédé. On voit ici un homme-grenouille venu de Montréal à la demande de la famille. Plusieurs volontaires l'entourent pour l'aider à se frayer un passage dans le frazil.

Par le moyen d'une injonction définitive

La Cour ne peut forcer la cité à reprendre à son service les employés permanents congédiés

"La Cour ne peut forcer la corporation de la cité de Trois-Rivières à reprendre à son service les membres du syndicat national catholique des employés municipaux de Trois-Rivières Inc. (section des Services Extérieurs) par le moyen d'une injonction définitive".

Pour cette raison, l'honorable juge Jean-Louis Marchand, de la Cour Supérieure, a accueilli l'inscription en droit totale de la corporation de la cité de Trois-Rivières dans un jugement rendu, ces jours derniers, et a rejeté l'action du syndicat des Services Extérieurs.

Dans le jugement, l'honorable

juge Marchand rappelle que le syndicat et la cité ne purent s'entendre sur les conditions du renouvellement d'une convention collective qui expirait le 31 décembre 1960. Le différend fut soumis à un conseil d'arbitrage qui rendit sa sentence le 1er juillet 1961.

D'après les allégations de la requête, la cité a, depuis le 10 juillet 1961, de procéder à une réorganisation des cadres du personnel des services extérieurs et de congédier quarante et un employés permanents. Tous ces employés ont reçu une lettre qui constituait un avis de cessation de

travail. La cité aurait pris cette décision dans le but de se soustraire aux obligations que lui impose la sentence arbitrale et se serait ainsi rendue coupable d'un abus de pouvoir équivalent à un abus de pouvoir.

Le requérant conclut à l'émission d'une ordonnance d'injonction définitive, d'une ordonnance d'injonction interlocutoire, à une déclaration de nullité de la résolution adoptée par le conseil de la cité le 10 juillet 1961 et à l'émission d'une ordonnance d'injonction définitive.

(Voir: La Cour page 2)

A la Paroisse de Trois-Rivières

La Chambre de Commerce veut favoriser l'amélioration de la route panoramique 2

La direction de la Chambre de Commerce de la Paroisse de Trois-Rivières a décidé de ne pas apporter son concours financier à un comité de l'auto-tourisme Québec-Montréal, en disant que l'intérêt de la Chambre devait porter sur l'amélioration de la route panoramique No 2. Elle offrira néanmoins son appui moral à ce comité formé par la Chambre de l'Épiphanie.

La Paroisse de Trois-Rivières a été choisie comme le site du prochain congrès régional des Chambres de Commerce. Le thème de ce congrès est précisément "L'amélioration de la route panoramique No 2". On soutient qu'il est essentiel d'améliorer cette route panoramique qui offre le plus beau spectacle naturel du Qué-

bec: le fleuve St-Laurent, si l'on veut améliorer l'industrie touristique au Québec.

La Chambre de la Banlieue est fière de ses réalisations qu'elle considère comme remarquables après seulement un an et demi d'existence. La vitalité de cette Chambre vient d'être officiellement reconnue par la Chambre nationale qui lui a accordé son affiliation. M. Germain Massicotte rappelait à ses confrères qu'il y a lieu d'en être fier puisque des Chambres plus âgées n'ont pas encore obtenu une telle reconnaissance.

"Cette distinction doit nous apporter un renouveau d'enthousiasme".

Incidentement, la Chambre de la Banlieue lancera le 20 janvier une grande semaine de recrutement au cours de laquelle sont prévues nombre d'activités qui seront dévoilées sous peu.

Dans le domaine municipal, un comité étudie présentement la question du changement de statut dans le but de présenter un mémoire au conseil municipal sur ce qu'en pense la Chambre. Un autre comité doit soumettre d'ici peu à la direction un projet de plan touristique exposant le fait de la municipalité. Ce plan serait officiellement lancé lors du congrès régional. Il s'effectue aussi un travail historique qui est en voie de se désagréger dans les cours de charbon. La Chambre verrait d'un très bon oeil son

(Voir: La Chambre page 2)

Une fournaise défectueuse provoque un incendie au Cap

Le mauvais fonctionnement d'une fournaise à l'huile a provoqué un incendie dans le garage de M. Edmond Lemay au 103, rue St-André, Cap-de-la-Madeleine, hier après-midi.

L'automobile du propriétaire se trouvait alors garée dans le garage mais les sapeurs de la cité du Cap, sous les ordres du sergent Bruno Paquin, ont pu sortir le véhicule à temps des flammes.

Les pompiers sont arrivés à temps pour maîtriser l'élément destructeur mais ont quand même dû batailler 45 minutes avant de l'éteindre complètement.

Quelque 450 pieds de boyaux d'arrosage ont été nécessaires

pour réunir la borne-fontaine la plus proche au jet d'eau. Plusieurs outils appartenant à M. Edmond Lemay, un entrepreneur-électricien, se trouvaient également dans le garage et la plupart ont été passablement endommagés.

Les dommages, au total, sont assez considérables mais il a été impossible de préciser leur étendue.

DANSES CANADIENNES ET AUTRES GRATUITES AVEC ORCHESTRE

SAMEDI SOIR

A COMPTER DE 7 H. 30
BREUVAGES A PRIX
RÉGULIERS.

HOTEL
CAUMARTIN

1179, ST-PROSPER T.R.
(coin Bonaventure)

Venez vous amuser en
bonne compagnie.

POUR VOS
TRAVAUX D'IMPRIMERIE
CONSULTEZ
TROIS-RIVIÈRES
PRESSE LEE
EDITEURS DU
ST-MAURICE VALLEY
CHRONICLE
1225, Parc Daniel
Trois-Rivières FR 4-6295

La nationalisation n'est pas exigée par le bien commun

QUEBEC — Le chef de l'Union nationale n'est pas convaincu que la nationalisation de l'électricité soit exigée par le bien commun.

M. Johnson a demandé, en Chambre, hier après-midi, s'il a été clairement établi, en regard de tous les investissements nécessaires par la situation économique de l'heure, qu'il fallait accorder la priorité à cette dépense gouvernementale. Il a aussi demandé d'où provient la différence entre le chiffre de \$600.000.000 pour les compagnies, avancé durant la campagne électorale et celui de \$604 millions pour huit compagnies qui a été offert par la suite.

Le chef de l'opposition a dit que l'U.N. n'aurait pas hésité, elle non plus, à prôner la nationalisation, si on lui avait démontré que le bien commun l'exigeait.

Des questions

Il s'en trouve pour prétendre que dans un temps relativement court, les installations hydro-électriques seront, sinon défectueuses, du moins en position d'infériorité économique par rapport à l'énergie nucléaire. Est-ce que les experts qui conseillent le gouvernement ont tenu compte de cet aspect? Est-ce qu'il a été clairement établi, en regard de tous les investissements nécessaires par la situation économique de l'heure, qu'il fallait accorder la priorité à cette dépense du gouvernement? Est-ce qu'il n'aurait pas été préférable d'utiliser cet argent pour développer immédiatement les ressources que nous avons en disponibilité dans la Baie d'Unghava, dans la Baie James et dans la Baie d'Hudson? Est-ce que cet argent n'aurait pas été plus efficacement au bien commun si on l'avait placé dans l'aide à l'industrie, petite, moyenne et grande?

Le prix d'achat

M. Johnson a exprimé que l'élection n'a pas pu régler la question de principe de la nationalisation parce qu'elle n'était pas en discussion. Au sujet des modalités, il a dit que le peuple ne pouvait pas se

prononcer sur des aspects qui ne lui étaient pas soumis. Il a souligné que le gouvernement, en se basant, présumait-il, sur les mêmes rapports qui lui ont servi pour arriver au chiffre de \$600 millions, offre \$604 millions pour huit compagnies et que personne ne sait encore si ces offres seront acceptées.

L'orateur a noté que les actions de la Shawinigan, qui valaient \$25 sur le marché ont subitement grimpé à \$30, que d'importantes transactions ont été faites quelques jours avant l'annonce faite par le premier ministre, qu'il y a encore de la confusion quant aux droits attachés à certaines actions communes, que les acquéreurs de bonne foi pourraient se sentir frustrés s'ils ne peuvent pas jouir pleinement des droits attachés aux actions communes de la Shawinigan.

Les barèmes

"Je comprends mal, dit-il, que des gens qui n'ont aucune préparation en cette matière et n'ont pas accès eux non plus aux rapports que le gouvernement cache soigneusement puissent se prononcer catégoriquement en faveur du prix de \$604 millions. Sur quels barèmes, sur quels calculs basent-ils leurs conclusions? Ils n'en disent rien.

Pourquoi l'offre n'a-t-elle pas été faite pour arriver à un prix de \$600 millions. Est-ce qu'on n'aurait pas pu offrir \$29 au cas de la Compagnie de l'électricité de la Shawinigan, \$33 dans le cas de Northern Quebec Power, \$36 dans le cas de Southern Canada Power, \$43 dans le cas de Saguenay Electric, \$35 dans le cas de Gatineau Power, \$37 dans le cas de Québec Power, \$37 dans le cas de la Compagnie de l'électricité de la Baie d'Unghava, \$37 dans le cas de la Baie James et \$37 dans le cas de la Baie d'Hudson? Pourquoi le Bas Saint-Laurent? S'il est trop tôt pour un homme sage de se prononcer sur le prix, je me demande sur quel barème, autre que leurs préjugés favorables ou défavorables, peuvent bien se baser ceux qui prononcent des jugements définitifs sur une transaction qui est loin d'être.

Au lieu d'être immobilisés dans l'étatisation de l'électricité

Les \$600 millions aideraient l'industrie

QUEBEC — Affirmant que les \$600 millions qui seront immobilisés dans la nationalisation de l'électricité pourraient servir à créer 40.000 nouveaux emplois, M. Daniel Johnson a pressé le gouvernement de développer l'industrie québécoise. Ça presse, dit-il, car l'effectif ouvrier s'accroît plus vite que les emplois disponibles.



M. Johnson

M. Johnson a dit qu'il y a un besoin pressant de nouvelles entreprises, surtout dans le secteur secondaire qui de l'industrie fournit le plus grand nombre d'emplois. Il a représenté qu'on calcule généralement que dans ce secteur, il suffit d'un investissement de \$15.000 pour créer un emploi nouveau. Avec \$600 millions, on pourrait donc normalement diminuer le 40.000 le nombre de nos chômeurs, affirmait-il.

Le chômage

De décembre 1961 à décembre 1962, d'après les dernières statistiques publiées à Ottawa, notre effectif ouvrier s'est grossi de 33.000 quand nous n'avions que 8.000 nouveaux emplois à offrir, a dit le chef de l'opposition. Si bien que le nombre de nos chômeurs s'est augmenté de 25.000 atteignant 154.000 en décembre 1962 comparativement à 129.000 un an plus tôt.

Dans la même période, l'Ontario a réussi à réduire de 113.000 à 93.000 le nombre de ses chômeurs. 25.000 de plus dans le Québec et 20.000 de moins en Ontario. Malgré cette situation, le gouvernement de Québec supprime au lieu de les augmenter les subventions aux petites industries pour être bien sûr de conserver toujours son triste championnat du chômage.

N'est-il pas dérisoire, ajouta-t-il, de dire à chacun de nos 154.000 chômeurs qu'ils possèdent maintenant la clé de leur émancipation économique, qu'ils sont maintenant maîtres chez eux.

Souveraineté politique

M. Johnson a demandé comment pourrions-nous être mal-

tre chez nous sous un régime qui, encore aujourd'hui, malgré toutes les victoires que nous avons obtenues de haute lutte, dans le passé, laisse Ottawa raffler pour lui seul 80 pour cent des impôts directs payés par les corporations, même celles qui exploitent nos richesses naturelles, s'en servir ensuite pour étendre son emprise sur ces mêmes richesses.

Comment être maîtres sous un régime qui n'en finit pas de nous endettier et de nous assujettir par le fait même aux puissances financières de Toronto et de New York.

Comment être maître chez nous sous un régime qui signe à la demi-douzaine les plans conjoints après les avoir pieusement reprouvés du bout des

levres de façon à nous enliser toujours davantage dans un état de servitude politique et économique?

Les audiences des Comités

QUEBEC — M. Jean Lesage, premier ministre du Québec, a déclaré hier que les réunions du Comité des projets de loi à caractère public et de caractère particulier, et celles du Comité des comptes publics, auront lieu le mercredi et jeudi pendant la session. Il n'a pas précisé quand commenceront les audiences.

Le Comité des comptes publics n'a pas siégé depuis 1935. M. Lesage a parlé des comités en annonçant les heures pen-

dant lesquelles siégera l'Assemblée législative pendant la session.

Les séances de l'après-midi auront lieu de 2 h 30 à 4 heures, et celles du soir, de 8 heures à 10 heures. L'Assemblée législative siégera l'après-midi et le soir les mardis et jeudis, et seulement l'après-midi les mercredis. Le vendredi, elle siégera le matin de 10 h 30 jusqu'à environ 12 h 30. Il n'y aura pas de séances le lundi pour le moment.

"Raisonnement faux à sa base même" réplique M. Lesage

Un emprunt impossible sans la nationalisation

QUEBEC — Le premier ministre a qualifié de "raisonnement faux à sa base même" la déclaration du chef de l'opposition que les \$600 millions qui seraient affectés à la nationalisation de l'électricité seraient utilisés pour servir au développement de l'industrie secondaire et créer de nouveaux emplois.



M. Lesage

L'hon. Jean Lesage a dit qu'il ne voit pas comment la province pourrait emprunter \$600 millions à long terme pour affecter à la garantie de cet emprunt les actifs des compagnies comme celles que le gouvernement veut nationaliser.

"Savoir ces choses, ajouta-t-il, c'est l'enfance même de la finance. Aussi, dois-je conclure, comme j'ai souvent eu l'occasion de le faire, que le chef de l'opposition n'a jamais su compter de sa vie.

Le chef du gouvernement a dit que le chef de l'opposition n'a cessé de se contredire sur le sujet de la nationalisation. "Il déclare que l'élection n'a pas réglé le principe de la nationalisation, car celui-ci n'était pas en jeu. Mais le chef de l'opposition avait dit le contraire à une conférence de presse télévisée. C'est le gouvernement, avait-il déclaré, qui a reçu le mandat le plus clair."

M. Lesage a aussi répondu à des allégations de M. Johnson sur la popularité des partis. Le chef de l'U.N. a dit qu'un député libéral ne représente que 17.000 électeurs alors qu'un député U.N. en représente 28.000.

Le premier ministre a répliqué qu'en 1948, il n'y avait que huit libéraux en Chambre et qu'ils représentaient plus d'un demi million d'électeurs, soit à peu près 68.000 chacun. "Je suis sûr, dit-il que M. T.-D. Bouchard, chef de l'opposition du temps, n'avait pas

pour cela l'impression d'être au pouvoir.

Le chef libéral a affirmé que l'U.N. est un parti qui est

en train de s'effondrer. "La population a fait confiance au gouvernement et si la distribution des sièges avait été meilleure, nous aurions fait élire

encore plus de libéraux. La proportion des votes démocratiques urbains et de celles que la distribution des sièges des banlieues

est de plus en plus mauvaise avec l'accroissement des populations urbaines et de celles que la distribution des sièges des banlieues

La liberté fiscale, essentielle (Johnson)

QUEBEC — La première clé de nos libertés nationales, c'est impôts directs provenant des entreprises qui exploitent les ressources naturelles. Il a dit que les entreprises qui exploitent les richesses naturelles, en particulier les forêts et les mines, versent au fisc fédéral des sommes beaucoup plus importantes qu'il ne faut pour constituer dans les régions de la province et dans certaines couches de la société. Nous avons le devoir d'extirper ce paupérisme avant qu'il ne devienne un ferment de ma-

ladies de désordres et de haïnes sociales. A son avis, toutes les belles paroles que le parti libéral du Québec a servies depuis quinze ans sur la promotion ouvrière, la justice sociale n'étaient qu'un trompe-l'œil. C'est un parti qui est irrémédiablement figé dans le conservatisme social et le plus étroit, le plus bête et le plus arriéré. Le premier ministre pourrait, la-dessus, rendre des points à son ami M. Smallwood.

M. Johnson a soutenu que sous le couvert d'une prospérité plus apparente que réelle, il y a de grandes zones de paupérisme qui sont en train de se constituer dans certaines régions de la province et dans certaines couches de la société. Nous avons le devoir d'extirper ce paupérisme avant qu'il ne devienne un ferment de ma-

Le député de Bagot a de nouveau réclamé le rapatriement à tout prix des droits successoraux. Il a réitéré qu'il faut repenser l'assiette et la structure de tous nos impôts de façon à mieux préserver les droits fondamentaux de la personne humaine et de la famille, à alléger le fardeau des économiquement faibles, à stimuler l'économie des régions et des secteurs déprimés et à mieux répartir les obligations suivant les capacités de chacun.

M. Johnson a qualifié le gouvernement de régime antisocial et réactionnaire. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple.

M. Johnson a qualifié le gouvernement de régime antisocial et réactionnaire. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple.

M. Johnson a qualifié le gouvernement de régime antisocial et réactionnaire. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple.

M. Johnson a qualifié le gouvernement de régime antisocial et réactionnaire. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple.

M. Johnson a qualifié le gouvernement de régime antisocial et réactionnaire. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple.

M. Johnson a qualifié le gouvernement de régime antisocial et réactionnaire. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple.

M. Johnson a qualifié le gouvernement de régime antisocial et réactionnaire. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple.

M. Johnson a qualifié le gouvernement de régime antisocial et réactionnaire. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple.

M. Johnson a qualifié le gouvernement de régime antisocial et réactionnaire. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple.

M. Johnson a qualifié le gouvernement de régime antisocial et réactionnaire. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple.

M. Johnson a qualifié le gouvernement de régime antisocial et réactionnaire. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple.

M. Johnson a qualifié le gouvernement de régime antisocial et réactionnaire. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple.

M. Johnson a qualifié le gouvernement de régime antisocial et réactionnaire. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple.

M. Johnson a qualifié le gouvernement de régime antisocial et réactionnaire. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple.

M. Johnson a qualifié le gouvernement de régime antisocial et réactionnaire. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple.

M. Johnson a qualifié le gouvernement de régime antisocial et réactionnaire. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple.

M. Johnson a qualifié le gouvernement de régime antisocial et réactionnaire. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple.

M. Johnson a qualifié le gouvernement de régime antisocial et réactionnaire. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple.

M. Johnson a qualifié le gouvernement de régime antisocial et réactionnaire. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple.

M. Johnson a qualifié le gouvernement de régime antisocial et réactionnaire. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple.

M. Johnson a qualifié le gouvernement de régime antisocial et réactionnaire. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple.

M. Johnson a qualifié le gouvernement de régime antisocial et réactionnaire. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple.

M. Johnson a qualifié le gouvernement de régime antisocial et réactionnaire. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple.

M. Johnson a qualifié le gouvernement de régime antisocial et réactionnaire. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple.

M. Johnson a qualifié le gouvernement de régime antisocial et réactionnaire. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple.

M. Johnson a qualifié le gouvernement de régime antisocial et réactionnaire. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple.

M. Johnson a qualifié le gouvernement de régime antisocial et réactionnaire. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple.

M. Johnson a qualifié le gouvernement de régime antisocial et réactionnaire. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple.

M. Johnson a qualifié le gouvernement de régime antisocial et réactionnaire. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple.

M. Johnson a qualifié le gouvernement de régime antisocial et réactionnaire. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple.

M. Johnson a qualifié le gouvernement de régime antisocial et réactionnaire. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple.

M. Johnson a qualifié le gouvernement de régime antisocial et réactionnaire. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple.

M. Johnson a qualifié le gouvernement de régime antisocial et réactionnaire. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple.

M. Johnson a qualifié le gouvernement de régime antisocial et réactionnaire. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple.

M. Johnson a qualifié le gouvernement de régime antisocial et réactionnaire. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple.

M. Johnson a qualifié le gouvernement de régime antisocial et réactionnaire. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple.

M. Johnson a qualifié le gouvernement de régime antisocial et réactionnaire. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple.

M. Johnson a qualifié le gouvernement de régime antisocial et réactionnaire. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple.

M. Johnson a qualifié le gouvernement de régime antisocial et réactionnaire. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple.

M. Johnson a qualifié le gouvernement de régime antisocial et réactionnaire. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple.

M. Johnson a qualifié le gouvernement de régime antisocial et réactionnaire. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple.

M. Johnson a qualifié le gouvernement de régime antisocial et réactionnaire. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple.

M. Johnson a qualifié le gouvernement de régime antisocial et réactionnaire. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple.

M. Johnson a qualifié le gouvernement de régime antisocial et réactionnaire. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple.

M. Johnson a qualifié le gouvernement de régime antisocial et réactionnaire. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple.

M. Johnson a qualifié le gouvernement de régime antisocial et réactionnaire. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple.

M. Johnson a qualifié le gouvernement de régime antisocial et réactionnaire. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple.

M. Johnson a qualifié le gouvernement de régime antisocial et réactionnaire. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple.

M. Johnson a qualifié le gouvernement de régime antisocial et réactionnaire. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple.

M. Johnson a qualifié le gouvernement de régime antisocial et réactionnaire. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple.

M. Johnson a qualifié le gouvernement de régime antisocial et réactionnaire. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple.

M. Johnson a qualifié le gouvernement de régime antisocial et réactionnaire. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple.

M. Johnson a qualifié le gouvernement de régime antisocial et réactionnaire. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple.

M. Johnson a qualifié le gouvernement de régime antisocial et réactionnaire. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple.

M. Johnson a qualifié le gouvernement de régime antisocial et réactionnaire. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple.

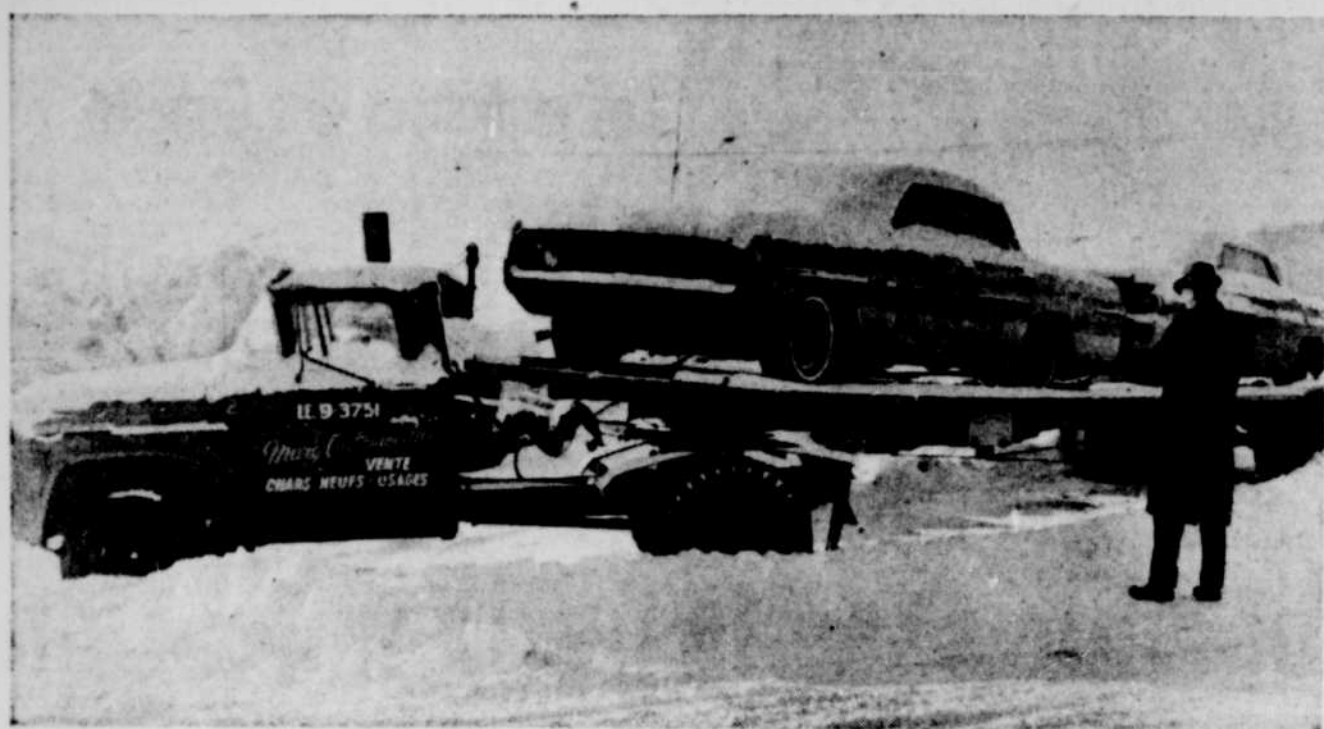
M. Johnson a qualifié le gouvernement de régime antisocial et réactionnaire. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple.

M. Johnson a qualifié le gouvernement de régime antisocial et réactionnaire. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple.

M. Johnson a qualifié le gouvernement de régime antisocial et réactionnaire. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple.

M. Johnson a qualifié le gouvernement de régime antisocial et réactionnaire. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à opprimer ceux du peuple. Il a dit que le régime actuel est injuste de la part d'un libéralisme qui ne cherche qu'à protéger les intérêts de la bourgeoisie et à oppr

Réseau de vente d'autos volées mis à jour



(Photo Le Nouvelliste)

UN CAMION, PROPRIÉTÉ de Mary Automobile, de Shawinigan-Est, a été saisi par la police alors qu'il transportait deux voitures neuves qui auraient été volées dans la Métropole. Cette saisie fait suite à une enquête qui n'est pas encore terminée. Sur cette photo, on voit le camion et les deux voitures neuves, soit une Oldsmobile 1962 et une Pontiac de la même année.

Comparution aujourd'hui du propriétaire de Mary Auto

Par Jean-Claude Beaumier

SHAWINIGAN — Un vaste réseau qui consiste en la vente d'autos volées dans la région de Montréal et mises sur le marché à Shawinigan et la province a été découvert. Trois corps policiers, soit la Sûreté municipale de Shawinigan, de Montréal et la Sûreté provinciale ont travaillé de concert pour mettre à jour ce réseau qui implique des personnes de Shawinigan.

L'enquête dans cette affaire a été instituée il y a trois semaines et déjà une quinzaine de voitures qui avaient été vendues ont été saisies par les autorités policières. On prévoit qu'il pourrait y avoir une dizaine de voitures à saisir.

Le propriétaire de Mary Automobile de Shawinigan qui serait impliqué dans cette affaire a été mis sous arrestation au début de la semaine et relâché sous un cautionnement de \$950.

Les autorités policières ont saisi la semaine dernière un camion-remorque de Mary Automobile qui servait au transport des autos volées. Cette remorque est actuellement à l'arrière du garage municipal et elle contient deux autos, soit une Oldsmobile et une Pontiac 1962.

Les familles de la paroisse ont été représentées par M. et Mme Roger Trotter et leurs 5 enfants qui agissent à la balustrade, ont lu l'acte de consécration des familles.

M. l'abbé Claude Rainville, aumônier du mouvement scout, a béni les enfants qui pour la plupart étaient accompagnés de leurs parents.

Au cours de la cérémonie, la chorale de Mlle Mariette Gélina a présenté des chants appropriés à la circonstance.

La vénération de l'Enfant-Jésus et la distribution du pain bénit ont clôturé cette belle cérémonie.

La cérémonie des enfants a eu lieu

encore cette année

GRAND-MÈRE — Encore cette année, la L.O.C. de Grand-Mère, section féminine de la paroisse St-Paul, a organisé la consécration des familles et la bénédiction des enfants, à l'occasion de la fête de la Ste-Famille.

Les familles de la paroisse ont été représentées par M. et Mme Roger Trotter et leurs 5 enfants qui agissent à la balustrade, ont lu l'acte de consécration des familles.

M. l'abbé Claude Rainville, aumônier du mouvement scout, a béni les enfants qui pour la plupart étaient accompagnés de leurs parents.

Au cours de la cérémonie, la chorale de Mlle Mariette Gélina a présenté des chants appropriés à la circonstance.

La vénération de l'Enfant-Jésus et la distribution du pain bénit ont clôturé cette belle cérémonie.



(Photo Le Nouvelliste)

DES INDIVIDUS ONT PENETRÉ par effraction dans le local de la Salle d'Accueil Domrémy de Shawinigan pour y commettre un vol. Ils n'ont pas été chanceux car pour tout le trouble qu'ils se sont donné, ils ont récolté environ \$1. Sur cette photo, on voit M. Clément Bertrand qui examine les dommages causés à une machine distributrice de liquides doux. C'est à cet endroit que les voleurs ont récolté leur argent.

Des voleurs visitent la salle d'accueil Domrémy

SHAWINIGAN — Des voleurs ont pénétré par effraction dans le local de la Salle d'Accueil Domrémy de Shawinigan pour y commettre un vol. Ils n'ont pas été chanceux car pour tout le trouble qu'ils se sont donné, ils ont récolté environ \$1. Sur cette photo, on voit M. Clément Bertrand qui examine les dommages causés à une machine distributrice de liquides doux. C'est à cet endroit que les voleurs ont récolté leur argent.

Les dirigeants de ce groupe pensent croire que les voleurs ont été dérangés dans leur travail. En effet la police a été avertie de cette infraction par le concierge du centre et aussi par des religieuses qui logent de l'autre côté de la rue.

La Sûreté municipale de notre ville enquêtera dans ce vol.

PALACE

GRAND-MÈRE

JUSQU'À SAMEDI EN COULEURS

Avec Ivy Bliss Vicky Lagos JOSELO

"L'Enfant à la voix d'Or"

2ième Film "LA DRAGÉE HAUTE"

Avec Odile Versois et Yves Vincent

Convocations de Shawinigan et Grand-Mère page 16

ST-TITE

Réponse à Bousillon dans son "Clair de lune de la Prospérité"

POÈME AU GROS BON SENS

Pauvre Bousillon !
Tu n'as pas réfléchi, oh ! non.
En lisant ton écrit,
On ne trouve que du dépit.
Tu sais parfaitement bien,
Car tu es très malin,
Que toi, et les semblables,
Êtes les seuls responsables
Du manque d'avancement.
Dans des conditions identiques,
Aurais-tu été plus magnifique ?
Pour vous, la réussite serait un tourment.
Aussi, vous faites tout votre possible
Pour rendre toujours la tâche impossible.
Tant qu'il y en aura comme vous,
Les affaires marcheront en-dessous.
Le chapeau vous fait sûrement,
Alors coiffez-vous en !

LES JUSTES

GASTON GARCEAU ENR.

COURTIERS EN ASSURANCE

683, 6e Avenue

Tél.: L.E. 8-8626

Grand-Mère

Nous avons le plaisir d'annoncer à notre distinguée clientèle que vu l'ampleur prise par notre bureau depuis quelques années, nous nous sommes adjoint un associé en la personne de Monsieur Emile Martel ceci, dans le but d'accroître le service pour le bénéfice de nos assurés.

Notre bureau sera maintenant connu sous la raison sociale

GASTON GARCEAU ENR.

ET TOUJOURS À LA MÊME ADRESSE

Convaincus que notre nombreuse clientèle nous conservera sa confiance comme dans le passé, nous lui garantissons en retour des taux défiant toute compétition, un service de réclamation rapide et une attention toute particulière pour tout problème d'assurance.

Notre but est de donner à nos assurés le meilleur des services.

GASTON GARCEAU ENR.
LE BUREAU QUI ASSURE
SERVICE — SÉCURITÉ — SATISFACTION.

En Cour des Sessions

GRAND-MÈRE — Outre les deux procès entendus à la Cour des Sessions de la Paix à Grand-Mère, hier après-midi, par S.H. le juge Maurice Langlois, cinq causes ont été présentées.

Un automobiliste de Saint-Tite accusé de hit and run a plaidé coupable à l'accusation et a été condamné à une amende de \$50 plus les frais ou à 15 jours d'emprisonnement. De plus, son permis de conduire lui a été retiré pour une période de trois mois.

Un automobiliste de Grand-Mère accusé de capacité affaiblie au volant a vu sa cause remise pro forma au 24 janvier.

Un citoyen de St-Adelphe accusé de possession illégale d'eau de vie a vu son enquête remise au 14 février moyennant un consentement écrit des deux parties.

Un hôtelier de St-Roch-de-Mekinaac qui avait été condamné pour avoir vendu des boissons alcooliques sans permis et qui avait obtenu un délai pour payer l'amende, a obtenu de nouveau un délai jusqu'au 31 janvier pour acquiescer sa dette.

Un automobiliste de La Tuque qui a enregistré une confession de jugement à l'accusation d'avoir effectué un dépassement interdit, a été condamné à une amende de \$10 plus les frais ou 8 jours d'emprisonnement.

Travail féminin: Mmes C.E. Ouellet, présidente, H. Thibault, et Geo. Girard de Ste-Flore, vice-présidentes.

A l'issue de l'élection, M. Laurent J. Morin, commissaire régional, a remercié les membres actifs du travail fait en 1962 et il a exhorté le nouveau conseil à travailler ferme pendant 1963.

Il a expliqué que chaque dollar reçu par la Croix-Rouge est distribué comme suit: Transfusion de sang, 43.8%; Service de Nursing, 7.2%; Aide aux anciens combattants, 7.4%; Aide aux sinistrés, 7.2%; Sécurité aquatique, 11.0%; Publicité nationale, 11.0%; Frais d'administration, 4.9%; Services éducatifs, 7.5%.

Il a fait ressortir que si la Société ne reçoit pas la collaboration nécessaire de la population, elle sera dans l'obligation de laisser tomber certains de ses services, ou du moins, d'en diminuer les effectifs.

Le lendemain, il a fait rapport à la police municipale. Sa voiture a été retrouvée sur le chemin dit de la Coopérative à Shawinigan, vers huit heures du matin le lendemain.

Il a mentionné tous les effets disparus: 4 caisses de cigarettes, 2 habits, 1 paletot d'hiver, 1 imperméable, une valise contenant des effets personnels: chemise, boutons de manchettes, verres fumés, etc.

Le lendemain, il a déclaré avoir revu une de ses chemises, son paletot, ses gants, sa cravate sur le dos de l'accusé, alors qu'il a rencontré ce dernier au poste de police de Shawinigan. Il a évalué à environ \$150 la valeur l'habillement qui lui avait été volé. Il a identifié ses vêtements devant la Cour.

Quant au sergent Matteau, il a déclaré s'être rendu au poste de police de Shawinigan vers 9 h 30 accompagné des détectives Richard et Lammaga et qu'il y a rencontré Juneau et Gélina qui avaient été appréhendés, environ une heure avant. Il a vu Juneau habillé des effets décrits par le voyageur de commerce.

Done l'accusé subira son procès aux prochaines assises criminelles.



(Photo Le Nouvelliste)

M. FLORIDO MATTEAU a été réélu président de la Société canadienne de la Croix-Rouge, section de Grand-Mère et région, lors de l'assemblée annuelle, mercredi soir, au local des Chevaliers de Colomb. Il y eut aussi l'élection de l'exécutif et des présidents des différents comités. Cette photo nous présente, de gauche à droite, MM. Paul Perron, vice-président de Ste-Thécle, le Dr Richard Dessureault, président du comité de la clinique des donneurs de sang, Florido Matteau, président de la section de Grand-Mère, Hormidas Prud'homme, vice-président, Mlle Hélène Tremblay, secrétaire, et Mme Hervé Thibault, vice-présidente. N'apparaît pas sur la photo, Mme Julius Draper, trésorière.

Réélection de M. Florido Matteau à la présidence de la Croix-Rouge

GRAND-MÈRE — La Société Canadienne de la Croix-Rouge, section de Grand-Mère et région, a tenu son assemblée annuelle, mercredi soir et a procédé à l'élection d'un nouveau bureau de direction ainsi qu'à la nomination des présidents de ses nombreux comités.

C'est M. Florido Matteau qui a été réélu président de la Section Grand-Mère et région. Les vice-présidents de l'exécutif sont: M. Hormidas Prud'homme, Mme Hervé Thibault de Grand-Mère et M. Paul Perron de Ste-Thécle. Mlle Hélène Tremblay a été nommée secrétaire tandis que Mme Julius Draper assumera la charge de trésorière.

Aux différents comités ont

été nommés: Campagne de souscription: MM. Hormidas Prud'homme, président, Robert Marcouiller, Mme Bert Ward, Raoul Laperrière, Georges Hanna, Mme F. Beland de Ste-Thécle, Mme C.E. Ouellet de St-Georges-de-Champlain, vice-présidents.

Clinique des donneurs de sang: Dr Richard Dessureault, président, et M. P.E. Dessureault, vice-président.

Publicité: MM. Robert Marcouiller, président, Gérard Gauthier, vice-président.

Sécurité aquatique: MM. Philippe Boucher, président, et Georges Matteau, vice-président.

Aide aux vétérans: MM. Herbert Moon, président, et Jos. Buki, vice-président.

Accessoires de chambres de malades: M. Lionel Pellerin, président, et Mme J.-N. Leclerc, vice-présidente.

Secours aux sinistrés: M. Maurice Nicole, président, et Mmes F. Gauthier, H. Thibault, vice-présidentes.

Ce jeune homme, accusé de vol de cigarettes et d'effets personnels appartenant à un voyageur de commerce, M. Paul Sauvageau, du 387, de la 5e Rue au Cap-de-la-Madeleine, représentant de Rock City Tobacco, a vu son cautionnement augmenté à \$500 sur immeuble par personne solvable. Son cautionnement était auparavant de \$200 sur immeuble.

Les deux témoins entendus ont été: le représentant de commerce mentionné plus haut et le secrétaire de la police municipale de Grand-Mère, le sergent Florent Matteau.

M. Sauvageau a déclaré que le soir du dimanche 28 octobre, vers 11 h 30, il avait stationné sa station-wagon en face de l'hôtel Windsor sur la 6e Avenue à Grand-Mère et qu'à sa sortie de l'hôtel, vers minuit, il a constaté que son

véhicule n'était plus là et qu'il a fait rapport à la police municipale. Sa voiture a été retrouvée sur le chemin dit de la Coopérative à Shawinigan, vers huit heures du matin le lendemain.

Il a mentionné tous les effets disparus: 4 caisses de cigarettes, 2 habits, 1 paletot d'hiver, 1 imperméable, une valise contenant des effets personnels: chemise, boutons de manchettes, verres fumés, etc.

Le lendemain, il a déclaré avoir revu une de ses chemises, son paletot, ses gants, sa cravate sur le dos de l'accusé, alors qu'il a rencontré ce dernier au poste de police de Shawinigan. Il a évalué à environ \$150 la valeur l'habillement qui lui avait été volé. Il a identifié ses vêtements devant la Cour.

Quant au sergent Matteau, il a déclaré s'être rendu au poste de police de Shawinigan vers 9 h 30 accompagné des détectives Richard et Lammaga et qu'il y a rencontré Juneau et Gélina qui avaient été appréhendés, environ une heure avant. Il a vu Juneau habillé des effets décrits par le voyageur de commerce.

Done l'accusé subira son procès aux prochaines assises criminelles.

Un cas de recherches institué

M. Raoul Pellerin s'affaisse au terminus d'autobus

SHAWINIGAN — Un homme de Shawinigan-Sud, M. Raoul Pellerin âgé d'environ 60 ans est décédé subitement de ce que l'on croit être une crise cardiaque vers 4h. 45 hier après-midi. Le coroner du district, le Dr L.P. Janelle a institué un cas de recherches.

M. Pellerin causait avec une connaissance, M. Wilfrid LeFebvre du 446 de la 3e Rue à Shawinigan, dans la salle d'attente du terminus d'autobus Carrier et Frère. La victime s'est subitement affaissée sur le plancher.

Lorsque les policiers sont arrivés sur les lieux, il semble que M. Pellerin vivait encore mais il est décédé avant son admission à l'hôpital Joyce Memorial où le Dr Charles Michaud a constaté sa mort. Ce sont les ambulanciers de la Maison Bouvette et Frère de Shawinigan qui ont assuré son transport.

M. Pellerin était contremaître pour la Consolidated Paper, division Belgo de Shawinigan. Certains curieux qui sont accourus sur les lieux ont affirmé que la victime a été traitée dernièrement pour une maladie qui n'a pas été déterminée.

Un vif émoi a été créé dans la salle d'attente de ce terminus car les curieux sont accourus nombreux. L'abbé Lucien Leblanc s'est rendu sur les lieux pour administrer les derniers sacrements à M. Pellerin.

LES LOISIRS ST-BERNARD ont organisé des cliniques de ballon-paquet à l'intention des demoiselles de ce secteur. Ainsi, MM. Lambert et Vincent ont été désignés pour donner ces cours. Par la suite, deux équipes seront formées et les demoiselles s'affronteront au cours de rencontres cédulées. Mme Réal Laverne est en charge de la ligue, qui opère au gymnase de l'ESIC. Ci-haut, M. Alain Lambert enseigne les techniques de base du jeu à un groupe de demoiselles.

(Photo Le Nouvelliste)

LES LOISIRS ST-BERNARD ont organisé des cliniques de ballon-paquet à l'intention des demoiselles de ce secteur. Ainsi, MM. Lambert et Vincent ont été désignés pour donner ces cours. Par la suite, deux équipes seront formées et les demoiselles s'affronteront au cours de rencontres cédulées. Mme Réal Laverne est en charge de la ligue, qui opère au gymnase de l'ESIC. Ci-haut, M. Alain Lambert enseigne les techniques de base du jeu à un groupe de demoiselles.

(Photo Le Nouvelliste)

LES LOISIRS ST-BERNARD ont organisé des cliniques de ballon-paquet à l'intention des demoiselles de ce secteur. Ainsi, MM. Lambert et Vincent ont été désignés pour donner ces cours. Par la suite, deux équipes seront formées et les demoiselles s'affronteront au cours de rencontres cédulées. Mme Réal Laverne est en charge de la ligue, qui opère au gymnase de l'ESIC. Ci-haut, M. Alain Lambert enseigne les techniques de base du jeu à un groupe de demoiselles.

(Photo Le Nouvelliste)

LES LOISIRS ST-BERNARD ont organisé des cliniques de ballon-paquet à l'intention des demoiselles de ce secteur. Ainsi, MM. Lambert et Vincent ont été désignés pour donner ces cours. Par la suite, deux équipes seront formées et les demoiselles s'affronteront au cours de rencontres cédulées. Mme Réal Laverne est en charge de la ligue, qui opère au gymnase de l'ESIC. Ci-haut, M. Alain Lambert enseigne les techniques de base du jeu à un groupe de demoiselles.

(Photo Le Nouvelliste)

LES LOISIRS ST-BERNARD ont organisé des cliniques de ballon-paquet à l'intention des demoiselles de ce secteur. Ainsi, MM. Lambert et Vincent ont été désignés pour donner ces cours. Par la suite, deux équipes seront formées et les demoiselles s'affronteront au cours de rencontres cédulées. Mme Réal Laverne est en charge de la ligue, qui opère au gymnase de l'ESIC. Ci-haut, M. Alain Lambert enseigne les techniques de base du jeu à un groupe de demoiselles.

(Photo Le Nouvelliste)

LES LOISIRS ST-BERNARD ont organisé des cliniques de ballon-paquet à l'intention des demoiselles de ce secteur. Ainsi, MM. Lambert et Vincent ont été désignés pour donner ces cours. Par la suite, deux équipes seront formées et les demoiselles s'affronteront au cours de rencontres cédulées. Mme Réal Laverne est en charge de la ligue, qui opère au gymnase de l'ESIC. Ci-haut, M. Alain Lambert enseigne les techniques de base du jeu à un groupe de demoiselles.

MERCI Le "CLUB OPTIMISTE"

de Grand-Mère

désire remercier bien sincèrement tous ceux qui les ont encouragés au cours de la campagne des BAS de NOËL. Les profits de cette campagne serviront exclusivement à l'aide "aux PT's Gars".

GILLES DESROSIERS
Président de la
Campagne des Bas
de Noël

GILLES HOULD
Président du
"Club Optimiste".

AUDITORIUM Aujourd'hui
ROAD TO HONG KONG
Bob Hope, Bing Crosby,
Joan Collins.
THE BOY AND THE PIRATES
(Technicolor-Cinemascope)
Charles Herbert, Susan Gordon.

CAPITOL Aujourd'hui
LES ALAMO
(Technicolor-Cinemascope)
Richard Widmark, Richard Boone.
LES CHIENS DE BASKERVILLE
(Technicolor)
Peter Cushing, André Morell.

ROXY Aujourd'hui
LE CABARET DES FILLES PERDUES
Kitty de Hoyos, Rodolpho Lande.
DOSSIER 1413
Claudine Dupuis, Jean Danet.

CARTIER Aujourd'hui
ARDENTE GITANE
(Cinemascope)
Jane Russell, Cornel Wilde.
SIGNES PARTICULIERS DU NEANT
(Cinemascope)
Jack Palance, Anita Ekberg.

AVIS:
Pour renseignements concernant programmes CINÉMAS
S. V. P. Appelez:
LE 6-5466

Seize points de Dargis aident le SSM à vaincre l'ESIC 45 à 28

SHAWINIGAN — Le SSM et le High School ont triomphé dans la Ligue Interscholaire Senior, lors du récent programme double, disputé au gymnase de l'ESIC. La ligue reprendra ses activités, après un arrêt de deux semaines à cause du congé de Noël. La cédule entre donc dans sa deuxième moitié. Lors de ces rencontres, le jeu fut passablement lent au début, puisque les joueurs avaient été au rancart et sans pratique depuis plusieurs jours.

Dans la première joute, le séminaire Ste-Marie a disposé de l'ESIC dirigé par un nouvel instructeur, Pierre Blouin, au compte de 45 à 28. Dargis du SSM, un jeune joueur qui s'affirme de plus en plus, mena l'attaque avec 16 points. Royer et Marneau se distinguèrent pour leur part avec 10 points chacun. Jacques Desjardis, le joueur-étoile de l'ESIC, enfila 10 points pour son équipe tandis que Bédard en réussissait 6.

Le Technicien d'Antoine Page dut baisser pavillon devant le High School qui l'emporta 40 à 21. Tomlinson et Webster ont été les héros de la rencontre avec respectivement 19 et 14 points. Dupont fut le meilleur des perdants avec 12 points alors que Gélinas en

marquait 5. Bush du High School s'est à nouveau fait valoir, spécialement à cause de sa rapidité. Il semble bien que ce jeune joueur sera à surveiller de près dans cette seconde moitié de la saison.

Ligue Junior
Chez les juniors, l'Ecole Lionel Groulx de Grand'Mère a surpris le SSM, l'emportant 29 à 20. Dans l'autre joute, l'ESIC l'emporta facilement 40 à 13 contre l'Ecole Secondaire St-Maurice.

Un excès de confiance a été, semble-t-il, la cause de la défaite du Séminaire Ste-Marie contre le Lionel Groulx de Grand'Mère. Faucher et Bédard ont été les principaux artilleurs en marquant respectivement 10 et 6 points. Pour les perdants, Desjardis et Boivert réussissaient 6 points chacun.

De son côté l'ESIC l'emporta assez facilement au compte de 40 à 13 sur l'Ecole Secondaire St-Maurice. Les hommes de Jacques Desjardis ont affiché une excellente tenue. Desjardis mena l'attaque avec 14 points et Boivert en ajouta 10. Maurency fut le meilleur des perdants avec 5 points.



(Photo Le Nouvelliste)

LA LIGUE INTERSCOLAIRE de ballon-pied Juvenile de Shawinigan ouvrira sa saison, mardi après-midi, au gymnase de l'ESIC. Ci-haut, le ballon a été mis au jeu par le Révérend Frère Alcide-Joseph, préfet des études à l'ESIC. Les joueurs sont: Clément Samson, à gauche, et André Brouard, à droite. Les institutions représentées dans ce circuit sont: le Séminaire Ste-Marie, l'Ecole Secondaire Immaculée-Conception, l'Ecole Secondaire St-Joseph et la Ligue des Jeunes du Christ-Roi.

L'ESIC midget augmente son avance en tête du circuit

SHAWINIGAN — L'ESIC Midget a pris une avance de 3 points en tête du classement en disposant du St-Georges au compte de 4 à 1. La semaine précédente, les deux équipes, qui jusqu'à ce moment demeuraient invincibles, faisaient joute nulle 3 à 3. C'était la première défaite pour le St-Georges de Gilles Bourassa en 7 joutes. L'équipe de Shawinigan-Sud a cependant une joute en main. Les Optimistes de Patrick Parle ont rejoint le High School au troisième échelon du classement avec deux victoires. La première fut remportée 6 à 3 sur le High School et l'autre à 5 sur le St-Croix.

Déjà compte encore
Pierre Dery s'est mérité une paire de buts pour mener l'attaque dans la victoire de 4 à 1 de l'ESIC sur le St-Georges. Il domine présentement le classement des compteurs avec 14 buts et 6 assistances en 8 joutes. André Trudel et Beaudoin ont été les autres compteurs. Marcel Bouchard a enregistré l'unique filet du St-Georges, soit le premier de la rencontre.

Deux gains des Optimistes
L'équipe de Patrick Parle a facilement défait le St-Croix de 10 à 5. Pour le club de Jacques Vincent, il s'agissait d'une huitième victoire en autant de joutes. Marcel Rosa a pris la vedette avec trois buts. Jacques Paquin s'est également

CLASSEMENT

	G	P	N	PP	PC	Pts
ESIC	7	0	1	10	15	15
St-Georges	5	1	1	4	16	11
Optimistes	4	3	0	4	27	8
High School	3	4	0	15	26	8
SSM	1	4	0	13	17	2
St-Croix	0	6	0	15	61	0

LES COMPTEURS

	G	P	N	PP	PC	Pts
J. Paquin, Opt.	14	7	21			15
P. Dery, ESIC	14	4	20			15
A. Trudel, ESIC	13	4	18			11
M. Bouchard, St-Geor.	14	2	16			8
R. Marchand, Opt.	3	12	13			8
P. Doyon, St-Geor.	7	6	13			8
E. Naud, H. School	6	5	11			8
G. Trépanier, St-Geor.	5	8	11			8
M. Toussaint, St-Geor.	3	7	10			8

Joncas conduit le Ste-Croix à la victoire sur la Baie

SHAWINIGAN — Gilles Joncas a enregistré 4 buts et 15 assistances en conduisant la Baie Shawinigan à une brillante victoire de 7 à 3 contre la Baie Shawinigan, dans la première partie d'un programme double de la ligue Inter-JOC, disputé mercredi soir. Dans l'autre rencontre, le St-Pierre a défait le Christ-Roi de justesse 6 à 5.

L'autre compte du Ste-Croix fut Jean-Pierre Beliveau qui a également brillé avec le

tour du chapeau. Guillemette s'est mis en évidence malgré la défaite de la Baie Shawinigan en marquant les trois buts de son équipe. Beaulieu et Beaulieu ont mené l'offensive du St-Pierre avec chacun une paire de buts. Lavalée et Desjardis ont complété avec un but chacun. Pour le Christ-Roi, Godin et Voyer ont été les meilleurs avec deux buts chacun, tandis que Beaudoin réussissait l'autre but.

Objectif: 50 nouveaux membres

Campagne de recrutement à l'Union Commerciale

SHAWINIGAN — L'Union Commerciale Mauricienne est actuellement en pleine campagne de recrutement. L'objectif de cette campagne est de 50 nouveaux membres. Lors de leur dernière réunion, l'exécutif de ce groupement a décidé que chacun des directeurs devait voir à recruter un ou deux nouveaux membres.

Les détaillants de la région qui adhéreront à ce groupement seront présentés aux autres membres lors du prochain dîner.

Lors de cette réunion, un amendement à la constitution a été adopté. Elle a pour effet d'admettre des membres associés. Il s'agit d'admettre un représentant des compagnies à fonds social dans les bureaux chefs sont hors de la Mauricie, comme les banques, les magasins à succursales multiples. Les professionnels pourront être également admis au sein de l'UCM comme (Voir: Campagne page 17)

Le premier témoin entendu fut M. Marcel Bellemare, conducteur d'une wagonnette Bedford. M. Bellemare laissait sa position de stationnement près

de la chaîne du trottoir de la 6e Avenue quand son véhicule fut accroché à l'arrière par l'automobiliste en question. Les constables Claude Houde et Maurice Houle furent aussi entendus et d'après leurs constatations, l'accusé aurait été en état avancé d'ivresse. L'état de l'accusé s'est manifesté alors qu'il s'appuyait sur son véhicule et pendant qu'il parlait d'une "bouche pâteuse". L'accusé a été condamné à 30 jours d'emprisonnement. Son permis de conduire lui a été retiré pour une période de trois mois, malgré les instances de son procureur, qui a fait ressortir la nécessité pour son client d'avoir son permis de conduire pour faire son travail.

Le premier témoin entendu fut M. Marcel Bellemare, conducteur d'une wagonnette Bedford. M. Bellemare laissait sa position de stationnement près

de la chaîne du trottoir de la 6e Avenue quand son véhicule fut accroché à l'arrière par l'automobiliste en question.

Les constables Claude Houde et Maurice Houle furent aussi entendus et d'après leurs constatations, l'accusé aurait été en état avancé d'ivresse. L'état de l'accusé s'est manifesté alors qu'il s'appuyait sur son véhicule et pendant qu'il parlait d'une "bouche pâteuse". L'accusé a été condamné à 30 jours d'emprisonnement. Son permis de conduire lui a été retiré pour une période de trois mois, malgré les instances de son procureur, qui a fait ressortir la nécessité pour son client d'avoir son permis de conduire pour faire son travail.

Ligue juvénile de ballon-panier mise sur pied à Shawinigan

SHAWINIGAN — Une nouvelle ligue de ballon-panier interscolaire a été mise sur pied à Shawinigan. Ce circuit de calibre juvénile groupera quatre équipes, venant de différentes institutions. Les écoles représentées sont le Séminaire Ste-Marie, la Ligue des Jeunes du Christ-Roi, l'Ecole St-Joseph et l'Ecole Secondaire Immaculée-Conception. Fait à souligner, ce circuit a été conçu et organisé par les jeunes eux-mêmes. Gilles Chamberland assume la présidence. Gérard Desjardis est secrétaire.

La cédule régulière sera de 18 joutes. Chaque club disputera donc 9 rencontres, soit 3 contre chacune des autres équipes. Les rencontres se dérouleront les mercredi, jeudi et samedi soit à 4h15 p.m. 7h15 p.m. 10 hres a.m. ou 2 hres p.m. Les endroits de ces joutes seront les gymnases de l'ESIC, du Séminaire Ste-Marie ou de l'Ecole St-Joseph. Gilles Paradis dirigera l'équipe de l'Ecole Secondaire Immaculée-Conception. Pour le Séminaire Ste-Marie, le pilote sera Daniel Ménard. Les guides de l'équipe St-Joseph ont été confiés à Real Marneau tandis que Gilles Veillellet conduira la Ligue des Jeunes. L'ouverture officielle s'est déroulée mardi après-midi à l'ESIC. La première mise au jeu a été présidée par le Révérend Frère Alcide-Joseph, préfet des études à l'ESIC.

La cédule
JANVIER
23-SSM vs ESIC, 4:15, à ESIC
26-LJS vs ESIC, 2:00, à ESIC
28-ESSJ vs SSM, 2:00, à SSM
FÉVRIER
2-ESSJ vs LJS, 2:00, à SSM
6-ESSJ vs SSM, 4:45, à ESIC
9-ESSJ vs LJS, 10:30, à ESIC
16-ESSJ vs ESIC, 10:30, à ESIC
18-LJS vs SSM, 2:00, à SSM
21-LJS vs ESIC, 10:30, à ESIC
23-SSM vs ESIC, 2:00, à SSM
MARS
2-ESSJ vs ESIC, 10:30, à ESIC
2-SSM vs LJS, 2:00, à SSM
7-SSM vs ESSJ, 7:15, à ESSJ
9-ESSJ vs LJS, 2:00, à SSM

\$50 d'amende et suspension du permis pour trois mois

GRAND'MÈRE — Un automobiliste de Shawinigan-Sud accusé de capacités affaiblies à la suite d'un accrochage survenu, le 15 novembre dernier sur la 6e Avenue à Grand'Mère, a subi son enquête hier après-midi devant S.H. le juge Maurice Langlois à la Cour des Sessions de la Paix à Grand'Mère, et a finalement changé son plaidoyer après que trois témoins eurent été entendus.

Il a été condamné à \$50 d'amende plus les frais ou à 30 jours d'emprisonnement. Son permis de conduire lui a été retiré pour une période de trois mois, malgré les instances de son procureur, qui a fait ressortir la nécessité pour son client d'avoir son permis de conduire pour faire son travail.

Le premier témoin entendu fut M. Marcel Bellemare, conducteur d'une wagonnette Bedford. M. Bellemare laissait sa position de stationnement près

de la chaîne du trottoir de la 6e Avenue quand son véhicule fut accroché à l'arrière par l'automobiliste en question.

Les constables Claude Houde et Maurice Houle furent aussi entendus et d'après leurs constatations, l'accusé aurait été en état avancé d'ivresse. L'état de l'accusé s'est manifesté alors qu'il s'appuyait sur son véhicule et pendant qu'il parlait d'une "bouche pâteuse". L'accusé a été condamné à 30 jours d'emprisonnement. Son permis de conduire lui a été retiré pour une période de trois mois, malgré les instances de son procureur, qui a fait ressortir la nécessité pour son client d'avoir son permis de conduire pour faire son travail.

Le premier témoin entendu fut M. Marcel Bellemare, conducteur d'une wagonnette Bedford. M. Bellemare laissait sa position de stationnement près

de la chaîne du trottoir de la 6e Avenue quand son véhicule fut accroché à l'arrière par l'automobiliste en question.

Les constables Claude Houde et Maurice Houle furent aussi entendus et d'après leurs constatations, l'accusé aurait été en état avancé d'ivresse. L'état de l'accusé s'est manifesté alors qu'il s'appuyait sur son véhicule et pendant qu'il parlait d'une "bouche pâteuse". L'accusé a été condamné à 30 jours d'emprisonnement. Son permis de conduire lui a été retiré pour une période de trois mois, malgré les instances de son procureur, qui a fait ressortir la nécessité pour son client d'avoir son permis de conduire pour faire son travail.

Le premier témoin entendu fut M. Marcel Bellemare, conducteur d'une wagonnette Bedford. M. Bellemare laissait sa position de stationnement près

de la chaîne du trottoir de la 6e Avenue quand son véhicule fut accroché à l'arrière par l'automobiliste en question.

Les constables Claude Houde et Maurice Houle furent aussi entendus et d'après leurs constatations, l'accusé aurait été en état avancé d'ivresse. L'état de l'accusé s'est manifesté alors qu'il s'appuyait sur son véhicule et pendant qu'il parlait d'une "bouche pâteuse". L'accusé a été condamné à 30 jours d'emprisonnement. Son permis de conduire lui a été retiré pour une période de trois mois, malgré les instances de son procureur, qui a fait ressortir la nécessité pour son client d'avoir son permis de conduire pour faire son travail.

Le premier témoin entendu fut M. Marcel Bellemare, conducteur d'une wagonnette Bedford. M. Bellemare laissait sa position de stationnement près

QUILLES

PETITES QUILLES ALCAN
SHAWINIGAN — Les Tigres ont disputé de l'Alcan 25 au compte de 3 à 1 pour s'approprier le seul point de la saison. Le classement de la ligue mène des Petites Quilles Alcan. Voici les résultats des rencontres du 14 janvier.

Tigres 3 Alcan 25, 1
Lions 3, Agiles 1
As 1, Peaux Rouges 3
Plus haut simple
L. Boivert 208
L. Boivert 537
Alcan 25 Classement 42
Tigres 38
Agiles 38
Lions 27
As 19
Peaux Rouges 18

LIGUE MIXTE DOW
GRAND'MÈRE — L'équipe de la Bionette Roy domine présentement le classement avec une avance de 2 points sur le Beaudoin-Cossette, dans la ligue mixte Dow du Lampron Bowling de Grand'Mère.

Dames
Plus haut simple
Louise Lampron 169
Louise Lampron 308
Plus haut triple
F. Dufresne et D. Thifault 190
K. Cantin 473

CLASSEMENT

	P	J	mev.
Bionette Roy	33	11	11
Beaudoin-Cossette	31	11	11
Studios Gagne	28	11	11
Lampron Bowling	28	11	11
Perron Contracteur	23	11	11
Vitvare Grand'Mère	22	11	11

MIEUXES MOYENNES

	P	J	mev.
E. Thifault	42	14	14
A. Boudreau	42	14	14
G. Collins	42	14	14
R. Roy	42	14	14
F. Dufresne	38	13	13
L. Dupont	36	13	13
K. Thifault	42	13	13
R. Gagnon	32	12	12
E. Cantin	30	13	13
D. Thifault	42	12	12
R. Massicotte	30	12	12

Dames

	P	J	mev.
L. Lampron	39	12	12
Mme Dufresne	42	11	11
P. Cossette	27	11	11
P. Gormard	42	10	10
J. L. Houle	42	9	9
J. Beaudoin	39	9	9
M. Gagnon	36	9	9
E. Gagnon	42	8	8
N. Beland	36	8	8
N. Gormard	42	8	8
N. Collins	42	8	8
M. Desjardis	42	8	8

CURLING

Bonspiel Aimé Bourassa
GRAND'MÈRE. Le rink Léo St-Cyr a remporté deux précieux gains dans le bonspiel Aimé Bourassa, qui se déroule présentement au club Laurentide de Grand'Mère. Ce bonspiel mixte A, B et C se terminera samedi soir par les finales, la remise des prix et une soirée dansante.

Lundi
Emile Moreau 7, Jules Joyal 6; Claude Marchand 5, Marcel Bourque 3; J.-B. Desjardis 8, Gaston Trempe 2; Sandy McNab 7, Maurice Duguay 2.

Mardi
Robert Matteau 5, Jean Quenel 4; Léo St-Cyr 7, Léo-Paul Gagné 6; Marcel Bourque 9, Oscar Lemelin 3; Augustin Cyr 10, Eugene Bellemare 3.

Mercredi
Aimé Bourassa 8, J.-Louis Dugal 3; Jules Desjardis 7, Raymond Grenier 4; Léo St-Cyr 8, Robert Matteau 3; Marcel Bourque 8, Paul Journain 7.

N'oubliez pas la Sensationnelle

VENTE

DE

JANVIER

présentement en

cours à des

Prix spectaculaires

chez :

ROBERT HOULD INC.

MEUBLES et ACCESSOIRES ELECTRIQUES

VENTE - SERVICE - SATISFACTION

(Voisin de la Commission des Liqueurs)

2212, ST-MARC Shawinigan LE 6-4987

LE CENTRE DE L'ELECTRONIQUE DANS LA PROVINCE

MARCONI Grande VENTE 2 Dans 1

ECLAIR RADIO TV PLUS MARCONI EGALent SATISFACTION

QUALITE DU PRODUIT PLUS EXCELLENCE DU SERVICE EGALent CONTENTEMENT

N'oubliez pas...

Tout achat que vous ferez durant cette vente vous donnera la chance de participer à un tirage qui aura lieu le 25 janvier. Le billet gagnant vaudra à son détenteur 2 ans de service gratuit sur l'appareil acheté. N'est-ce pas que c'en vaut la peine?

STEREO PORTATIF

Tous les modèles de phono portatifs, stéréo ou monorale.

Quelle élégance! Voyez ce style splendide

Modèle 4518: 18 lampes, 5 diodes, 6 haut-parleurs, 80 watts.

MARCONI

Régulier: \$599.95

Spécial: \$399.95

TELEVISEUR "MARCONI"

Le téléviseur au rendement sûr. Swing-out châssis. Le meilleur appareil de TV au monde.

27 lampes, 3 diodes performance

Régulier: \$399.95

SPECIAL: \$199.95 (avec échange)

ECLAIR RADIO TV ENR

758, 6e AVENUE GRAND'MÈRE LE 8-2688

DEMANDE. — (a) A la fête de la Saint-Valentin, le garçon envoie une carte et offre un petit cadeau à celle qu'il courtise. La demoiselle doit-elle simplement envoyer une carte ou offrir un souvenir ?

Nous nous fréquentons depuis deux ans. Que me suggérez-vous comme cadeau ?

(b) D'après ce que je vous décris du comportement de ma sœur, croyez-vous qu'elle soit jalouse ? Si j'achète quelque chose dans les magasins, elle ne demande pas à voir ce que j'ai acheté. Ou bien, elle critique le choix de mes emplettes. Moi, c'est tout le contraire. Je me montre curieuse de ce qu'elle achète, je la complimente. Est-ce normal ?

L'attitude de ma sœur me décourage car je l'aime beaucoup. Que pensez-vous de tout cela ?

CRI - CRI

Reponse: (a) Je me demande de ce qu'elles ont toutes les jeunes filles d'aujourd'hui. A tout propos, elles désirent offrir un cadeau au jeune homme qui les fréquente. Toutes les circonstances leur paraissent bonnes: Noël, Pâques, l'anniversaire, et maintenant la Saint-Valentin.

Cette fête est celle des cœurs contents. Elle permet de déroger à la règle qui veut que les jeunes filles n'écrivent jamais la première à un jeune homme. Toutes les demoiselles peuvent envoyer des cartes de la Saint-Valentin à qui elles veulent car, pour cette fois, cela ne tire pas à conséquence. Ce n'est qu'une aimable plaisanterie.

Le jeune homme qui fréquente régulièrement une jeune fille peut lui envoyer une carte de la Saint-Valentin ou il peut lui offrir une bonbonnière, ou même des fleurs, et ses moyens le lui permettent et s'il a des intentions sérieuses. Mais la demoiselle n'a pas à offrir de cadeau, à moins qu'il ne s'agisse d'un fiancé et, encore là, ce n'est pas obligatoire.

Si vous voulez absolument faire une politesse à votre ami, invitez-le chez vous ou, le

lites mais j'ai beau essayer de l'aimer, je ne le peux pas. Comment lui faire comprendre que je ne l'aime pas ? Si je fais quelques allusions, il ne veut pas comprendre. Si je le lui disais, il me semble qu'il en mourrait. Dites-moi ce que je dois faire.

(b) Qu'est-ce que vous pensez d'une fille de mon âge qui sort régulièrement avec un garçon. Je suis très sérieuse et je parais dix-sept ou dix-huit ans.

LOUISE D.

Reponse: (a) Rassurez-vous, ma petite amie, ce garçon ne mourra pas si vous lui dites que vous n'avez pour lui que de l'amitié, que vous ne consentirez à le voir quelquefois que comme un bon camarade. A dix-sept ans, un adolescent est loin d'être prêt pour l'amour et il a le temps de changer mille fois. Et vous êtes bien jeune pour engager votre avenir.

(b) Même si vous paraissiez avoir trente ans, votre lettre me révèle que vous êtes très jeune. Vous êtes sage et sérieuse, je vous l'accorde, mais vous pensez encore en petite fille. A seize ans, il est trop tôt pour les fréquentations régulières. En attendant votre liberté vous vous privez de Voir: Une carte page 17)

Par Yvette Garreau
De telles opérations n'auraient pas été possibles il y a trois ou quatre ans. Mais grâce aux progrès de la science, Mlle Marguerite Lavoie vient de se prêter à quatre interventions chirurgicales, avec le résultat que son degré de vision est de 10%, comparativement à 5% auparavant. Ces interventions chirurgicales ont surtout contribué à élargir son champ visuel.

Tout le monde connaît, ou du moins a entendu parler de Mlle Lavoie, à cause du très beau travail social et éducatif qu'elle accomplit auprès des aveugles de notre région. On sait qu'elle enseigne à domicile aux aveugles adultes. Elle leur apprend à lire, à écrire à la dactylo, elle fait un travail de rééducation auprès des dames qui réapprennent à conduire, tricoter, etc. Ce travail fait par une personne aveugle a plus d'efficacité. Notre expérience personnelle nous permet de régler beaucoup de leurs problèmes, dit-elle. Il y a maintenant vingt ans qu'elle remplit ce rôle.

L'un de ses frères, qui s'occupe de l'Institut des aveugles à Rimouski, a connu, par l'entremise d'un jeune médecin de l'endroit, un spécialiste de l'hô-

pital Maisonneuve à Montréal, qui a procédé à l'intervention chirurgicale. L'opération ayant réussi, Mlle Lavoie s'est prêtée à son tour à cette même intervention. Elle dut même en subir quatre: deux pour des cataractes qui lui ont valu quatorze jours d'hospitalisation chacune et deux autres pour redresser ses yeux. Ces dernières fois, elle est restée cinq ou six jours à l'hôpital.

"Mes yeux n'étaient pas habitués à l'exercice, dit-elle, mais petit à petit, ils ont commencé leur travail. Il est pos-

l'enlever. Un certain liquide verse dans l'œil quelques jours avant, permet la réussite de l'intervention chirurgicale.

"L'Institut n'a pas défrayé le coût des opérations, mais je lui dois quand même énormément parce qu'il a continué à payer mon salaire ce qui représente beaucoup, si l'on considère que j'ai été cinq semaines sans travailler chaque fois."

Elle termine ses confidences par un message d'espoir. "Les aveugles ont maintenant plus de raisons d'espérer, étant donné les découvertes qui se mul-



(Photo Le Nouvelliste)

Mlle MARGUERITE LAVOIE peut maintenant lire les manchettes de notre journal depuis que des interventions chirurgicales lui ont permis de doubler sa capacité visuelle qui était auparavant de cinq pour cent.

sible que j'en arrive à voir davantage, mais le médecin ne s'est pas prononcé. Actuellement, je peux lire les manchettes du journal et, avec une loupe, je lis des caractères un peu plus petits."

L'opération a été rendue possible grâce à une récente découverte. La cataracte de naissance se cristallise avec les années, d'où l'impossibilité de

tiplier d'année en année. On opère maintenant pour le glaucome, il y a aussi la greffe de la cornée, sans oublier le travail de prévention qui fait merveille. On opère aussi tout petit enfant. Je ne m'étais pas fait de trop grandes joies, avant les interventions. Alors, vous dire mon bonheur, quand je me rendis compte des résultats!...

Une aubaine pour ceux qui surveillent leur poids

L'un des meilleurs desserts que nous puissions recommander pour des réceptions à ce moment de l'année (ou n'importe quand d'ailleurs) est le Sabayon, délicieux mélange de jaunes d'œufs, d'édulcorant et d'essence battu en mousse légère et servi tiède dans des verres à sorbet, des verres à vin ou des parfais. Comme essence, nous vous suggérons le jus d'orange et une simple touche d'amande, mais en Italie et en France où le Sabayon est un dessert favori, on utilise une larme de sherry Marsala.

Le Sabayon exige beaucoup d'édulcorant normalement et on le considère comme étant trop élevé en calories pour les gens qui surveillent leur poids et c'est pourquoi nous recommandons l'emploi du Sucaryl, l'édulcorant non calorique pour sucrer le Sabayon.

Sabayon à l'orange

A basses calories
6 jaunes d'œufs;
3 cuillères à soupe
de solution Sucaryl;
1/2 tasse de jus d'orange;
1/4 de cuillère à thé
d'essence d'amande.
Placer les 6 jaunes d'œufs sur le dessus d'un bain-marie; y ajouter la solution Sucaryl et battre jusqu'à épaississement et jusqu'à ce qu'il yienne de couleur citron. Placer sur l'eau chaude, ajouter lentement le jus d'orange en battant constamment au batteur rotatif ou au fouet. Ajouter l'essence d'amande et continuer à battre jusqu'à consistance ferme. Servir chaud dans des verres à vin, des parfais ou des verres à sorbet.
Nombre de portions: 6. Chaque portion contient 70 calories; 3 grammes de protéine; 5,5 grammes de graisse; 2,5 grammes d'hydrate de carbone.



(Téléphoto PC)

YVONNE LEES, le premier mannequin de race noire à présenter des modèles à Toronto, est née en Guyane britannique. On la voit ici présentant une toilette printanière, pour l'association des détaillants de modes de Toronto, à l'hôtel Royal York.

Mme Vanier a surveillé personnellement ces travaux de rénovation

Par EDNA BLAKELY
OTTAWA (PC) — Selon ses propres termes, l'épouse du gouverneur général est "absolument enchantée" de la remise à neuf de la spacieuse salle de bal de la Maison du gouvernement.

C'est avec intérêt que Mme Vanier a surveillé la marche des travaux de rénovation — les premiers depuis 1939 — qui viennent d'être effectués à la résidence officielle du gou-

verneur général. Tout a été terminé il y a un peu plus d'un mois et la salle nouvellement repeinte est redevenue l'endroit où ont lieu des cérémonies d'investiture et de présentation des lettres de créances par les ambassadeurs étrangers.

C'est aussi dans cette salle qu'ont lieu les dîners d'Etat et les bals. Le traditionnel dî-

ner d'Etat et la réception qui ont généralement lieu à la veille de l'ouverture du Parlement ont été contremandés, en septembre dernier, à cause des travaux qu'on avait entrepris.

Gris et or
Les vieux murs couleur crème, qui avaient nettement l'âge ont été peints en gris perle et le plafond en voute a été décoré de garnitures dorées. Le tapis beige avec ses bordures de bleu couvre presque tout le plancher qui a une superficie de 40 par 80 pieds. Il a été tissé spécialement en Ecosse parce qu'il n'y avait pas au Canada un métier assez grand pour le tisser.

Les chaises, autrefois d'un rouge sombre, ont été recouvertes d'un damas de soie gris-bleu venant de Florence et les pattes ont été recouvertes d'or.

Les draperies qui recouvrent les fenêtres hautes de huit pieds sont de damas de soie dorée italienne.

Sur le seul mur solide de la salle est suspendu un grand portrait de la reine Victoria, copie d'une toile de sir William Hayter. Cette peinture est maintenant la seule que l'on voit dans la salle de bal. Les six autres portraits qui s'y trouvaient auparavant ont été transportés dans d'autres pièces de la vaste résidence du gouverneur général.

Ce qui frappe en entrant dans la salle de bal, c'est l'immense chandelier dans lequel entrent 12.500 morceaux de cristal, qui avait été donné au Canada par le gouvernement britannique, en 1946. Ce chandelier a été descendu et entièrement nettoyé durant les travaux de rénovation.



(Photo PC)

DAMAS ITALIEN — Mme Georges Vanier, épouse du gouverneur général du Canada, admire les nouveaux rideaux en damas italien doré qui ornent la salle de bal de la Maison du gouvernement à Ottawa.



(Photo PC)

MME GEORGES VANIER, l'épouse du gouverneur général, est "absolument enchantée" des travaux de rénovation effectués à la salle de bal de la Maison du gouvernement à Ottawa. Les décorations sont de gris perle, de bleu et d'or, le chandelier, dans la fabrication duquel entrent 12.500 morceaux de cristal, est un don du gouvernement britannique.

DU NOUVEAU A TROIS-RIVIERES

PRODUITS de BEAUTE

Mesdames, Mesdemoiselles

Vous pouvez maintenant vous procurer tous les produits nécessaires au traitement du cuir chevelu de même que tous ceux requis pour l'éclat et l'apparence de votre chevelure.

- TEINTURES • PERMANENTES
- SHAMPOOS • TRAITEMENTS DU CUIR CHEVELU • ETC.

- AU PRIX DU GROS •

Diane

1374, rue HART

TROIS-RIVIERES

Mamie carnet Mondain

M. et Mme André Lavoie, Mme Antonio Cossette, de Ste-Genevieve-de-Batiscan, recevaient récemment la visite de M. et Mme Réal Cossette, et leurs enfants, M. et Mme Joseph Cossette, et leur fille France, tous de Portneuf.

M. et Mme Victorin Jacob, de Ste-Genevieve-de-Batiscan, recevaient dernièrement Mlle Jeanne Jacob, M. Pierre Gravel, de Montréal.

M. et Mme Jean-Marie Cinq-Mars, de Ste-Genevieve-de-Batiscan, M. et Mme Julien Cinq-Mars, de Trois-Rivières, sont

partis à destination de la Floride pour un séjour de cinq semaines. MM. Jean-Marie et Julien Cinq-Mars profiteront de l'occasion pour rendre visite à leur père, M. Edouard Cinq-Mars.

Mme Jean-Baptiste Polier, Mlle Henriette Baribeau, de Ste-Genevieve-de-Batiscan, ont passé plusieurs semaines chez des parents à Val d'Or et à Malartic, en Abitibi.

M. et Mme Adrien Gagnon, de St-Proper, ont reçu dernièrement la visite de M. et Mme Vincent Arcand et leurs enfants, de Cornwall, Ont.

SAMEDI DANS Perspectives

L'art de faire du pain

La tâche de faire le pain, qui autrefois devait être une corvée, est devenue, pour la femme moderne, un plaisir et presque un art. Il est facile maintenant de faire du pain et tellement agréable de le servir, tout chaud et fondant, à sa famille ou à ses invités. Vous trouverez cette semaine, dans Perspectives, quelques recettes de pains de fantaisie qui consacreront votre réputation de cordon bleu.

POUR VOUS ABONNER SIGNEZ :

Trois-Rivières et Cap FR. 6-2501	LOUISVILLE	CA 6-0332
Shawinigan	LE 7-1801	NICOTIN 293-4215
Grand-Mère	LE 6-3347	LA TUQUE LA 4-6847

L'école d'application

Une école pas comme les autres

L'Ecole d'Application n'est pas une école comme les autres.

Trois-Rivières à l'avant-garde

La ville de Trois-Rivières a toujours été à l'avant-garde dans le domaine de l'éducation. L'école d'application de l'école normale des garçons est une autre expérience qui semble donner des résultats probants. Ces textes de Gérard Godin illustrés de photographies de Roland Lemire et André Pellerin expliquent ce qui se passe dans une école d'application, où les futurs professeurs font un apprentissage pratique sans pour cela retarder l'étude des élèves.

Elle est plus que les autres. Elle est comme toutes les écoles de la Commission scolaire au niveau pédagogique, mais relève du ministère de la Jeunesse au niveau administratif. C'est une école de dix classes, de la 5^e à la 9^e année. Elle compte 280 élèves.

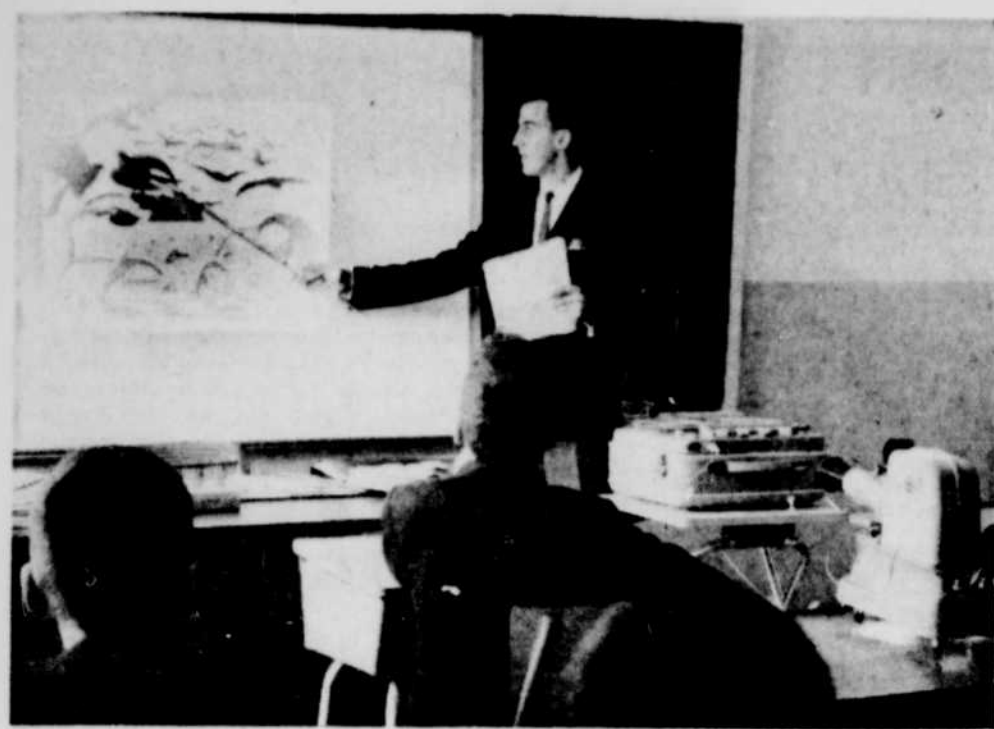
Ses professeurs sont payés par la Commission scolaire, et la direction de l'école est confiée à M. Guillaume Garon, ancien principal de l'école St-Pie X. De M. Garon relève l'enseignement, conformément aux programmes de la Commission scolaire, car ce sont les examens généraux de la Commission scolaire que passent les élèves; de M. Garon relèvent aussi la discipline, les horaires, les programmes, les relations avec les parents et les inscriptions.

Mais, et c'est ici que ça pourrait se compliquer, il n'y a pas

que les élèves de la Commission scolaire à pénétrer dans l'Ecole d'Application, il y a aussi les normaliens, qui relèvent directement du Département de l'Instruction publique à Québec.

Ce qui a trait à la présence des normaliens, à l'Ecole d'Application, une heure par jour, relève de M. Alfred Jacques.

Jacques directeur des stages à l'Ecole d'Application. Nous faisons ces distinctions pour éviter toute confusion dans l'esprit du lecteur, pour rendre à chacun ce qui est dû.



LES METHODES AUDIO-VISUELLES. Le monde aquatique le disputant au monde volatile. Le professeur est un Normalien, M. Sylvain Cinq-Mars.

Une des écoles les mieux équipées de la région

L'Ecole d'Application, annexe à l'Ecole Normale Maurice Duplessis, est passe de devenir l'une des mieux équipées de la région, l'une des plus conformes aux nouvelles méthodes d'enseignement, tant pédagogiques que techniques.

tent à l'épreuve l'enseignement théorique qu'ils reçoivent à l'Ecole Normale.

Du 1^{er} octobre au 1^{er} mai, de 1 h. 15 à 2 h. 10, les classes de l'Ecole d'Application sont les cahiers de devoirs des normaliens. Ils préparent leurs

derrière une fenêtre à sens unique, comme on en voit dans les films d'espionnage. Du côté de la classe, la vitre est un miroir et du côté des observateurs, c'est une fenêtre ordinaire. A la fin du cours du normalien, un rapport est pré-

De plus, l'usage de ces outils par les normaliens, les familiarisera avec eux, leur en montre les avantages et les inconvénients. Ainsi, autant du côté des élèves que du côté des normaliens, expérience profitable.

L'enseignement correctif
Passons maintenant à la pédagogie, proprement dite, ou plutôt à la psycho-pédagogie. Les autorités de la Commission scolaire de Trois-Rivières sont favorables au plus haut point à l'enseignement correctif, qui consiste à accorder une attention spéciale aux élèves dont les résultats ne sont pas satisfaisants, à trouver ce qui cloche chez eux, et à les faire s'intégrer mieux à l'ensemble de la classe.

Mais faute de temps ou de personnel ou d'autre chose, l'enseignement correctif est trop peu pratiqué dans les écoles publiques de Trois-Rivières.

Sauf évidemment à l'Ecole d'Application. Là, chaque élève dont l'état doit être corrigé est confié à un normalien déjà expérimenté qui le rencontre pour une période de 10 à 15 minutes par jour.

Une étude mentale, physique, une évaluation intellectuelle, une analyse du milieu familial et social de l'élève sont faites et à partir de ces notions, la correction commence. De plus, cette pratique permet aux normaliens de se familiariser avec l'enseignement correctif et de l'appliquer de manière scientifique. Encore une fois, double avantage.

Evaluation physique
Enfin, une journée par semaine, le gymnase de l'Ecole Normale est mis à la disposition des élèves de l'Ecole d'Application et sous la direction de Georges Lemire, des cours de culture physique sont donnés, des sports sont pratiqués, en présence de normaliens qui se familiarisent ainsi avec l'organisation d'activités sportives et la nécessité de l'éducation physique.

Des retards?
Mais ces cours donnés par des apprentis-professeurs, cet-

te heure quotidienne, au cours de laquelle une classe entière est confiée à un étudiant retardant-ils la marche des élèves de l'Ecole d'Application?

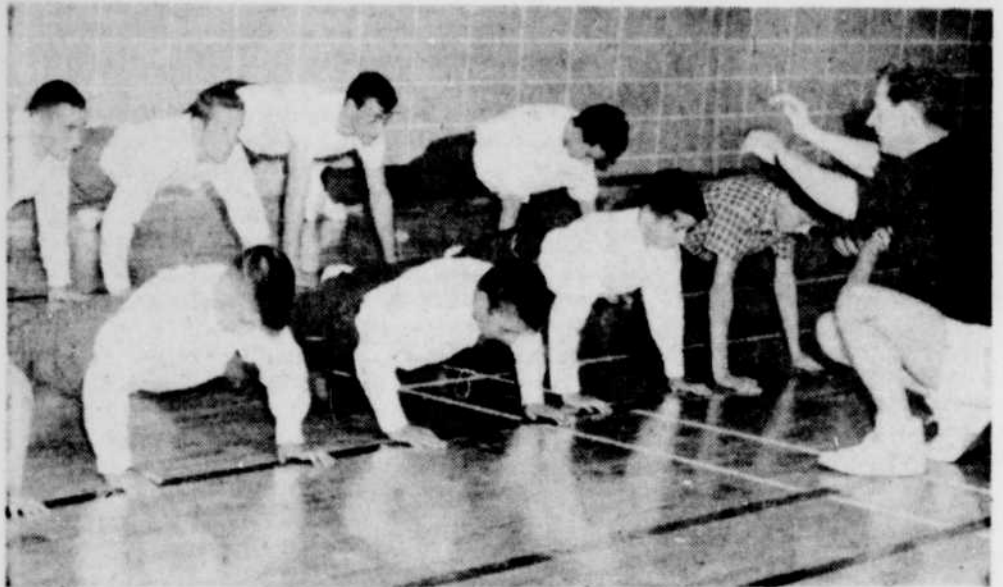
MM. Garon et Jacques sont formels sur ce point: pas du tout. Au contraire, ça aide les élèves.

Il y aurait beaucoup à dire encore sur l'Ecole d'Application, mais nous avons été chargés ici de traiter des nouvelles méthodes mises en pratique et la doit se limiter cette analyse.



(Photo Le Nouvelliste)

DU CORRIDOR D'OBSERVATION, un Normalien suit le cours que donne un de ses confrères; il est invisible aux élèves, par le moyen d'une vitre à sens unique.



(Photo Le Nouvelliste)

L'EDUCATION PHYSIQUE: le professeur Georges Lemire donnant un cours de culture physique aux élèves de l'Ecole d'application, qui disposent du gymnase de l'Ecole normale, une journée par semaine.

L'Ecole d'Application, pour commencer par la définir, est une heure par jour de laboratoire de l'Ecole Normale. C'est dans les dix classes de l'Ecole d'Application que les normaliens font, une heure par jour, leur apprentissage de professeurs. C'est là qu'ils met-

cours, les soumettent à leur directeur M. Alfred Jacques, les donnent sous la surveillance du responsable des stages, de quelques professeurs de l'Ecole Normale du titulaire de la classe et sous le regard de quelques normaliens qui sont tous présents, mais

paré sur le cours, sur les relations qui existent entre le cours préparé et le cours donné.

Mais le fin mot de l'histoire n'est pas là et nous ne vous avons donné ces renseignements que pour bien situer l'Ecole d'Application et le sens de son nom.

Ce qui nous a conduit à l'Ecole d'Application, c'est la pensée qu'il se passait là des choses qui ne se passent pas dans les autres écoles de la Commission scolaire de la ville.

Les méthodes audio-visuelles

Les méthodes audio-visuelles d'enseignement sont les outils les plus perfectionnés qui soient, à la disposition des professeurs. Grâce à elles, le professeur peut faire que la matière qu'il enseigne investisse l'élève de toutes parts, autant par les yeux que par les oreilles. On voit d'ici l'efficacité de cette méthode comparativement aux méthodes traditionnelles.

En ce domaine, l'Ecole d'Application dispose, après un an seulement d'existence d'une caméra, de deux projecteurs de films fixes et de diapositives et de deux magnétophones qui, les directeurs de l'Ecole, MM. Guillaume Garon et Alfred Jacques appellent leurs "laboratoires de langue portatifs", et de 5 à 600 diapositives. Ce nombre sera porté à 7.000, dans quelques années.

Les projections fixes et diapositives illustrent en de brillantes couleurs et conformément à une classification scientifique éprouvée, les cours de sciences naturelles: biologie, botanique, anatomie, etc... la religion, l'histoire et la géographie.

Le Maire Mongrain participera à un congrès à Montréal

La première conférence au Québec sur l'action sociale et la santé mentale se tiendra à l'hôtel Reine Elizabeth de Montréal les 27, 28 et 29 janvier 1963.

En raison de la récente maladie du cardinal Paul-Emile Léger, l'ouverture se fera sous la présidence de Monseigneur Grégoire.

S. H. le maire J.-A. Mongrain de Trois-Rivières a été invité à prendre place à la table d'honneur, lors du banquet d'ouverture, ainsi qu'à presider la séance d'étude qui se tiendra le lundi après-midi à 2 heures.

Le R. P. André Guillemette, o.p., directeur de l'Institut de Gerontologie, à l'Université de Montréal, sera le conférencier à cette occasion et sa causerie sera suivie de quelques séminaires sous la présidence du maire de Trois-Rivières.

On nous apprend que le premier magistrat de notre ville sera de retour en ville à temps pour la séance du conseil de ville, lundi soir, et que dès mardi, il retournera pour assister aux délibérations de la journée du mardi et y presider certaines fonctions.

SÂMEDI
DANS

Perspectives

Le français sur ruban

Une méthode qui n'avait servi jusqu'ici que pour les langues étrangères vient d'être adoptée pour l'étude de la langue maternelle. En effet, depuis l'automne 1961, on étudie le français sur magnétophone dans les collèges affiliés à l'Université Laval. Cette semaine, Jacques de Roussan, rédacteur de Perspectives, présente un reportage à ce sujet.



POUR VOUS ABONNER SIGNEZ:

Trois-Rivières et Cap FR. 6-2581 Louiseville CA. 6-4012
Shawinigan L.E. 7-1861 Nicolet 293-4215
Grand'Mère L.E. 8-3347 La Tuque LA. 3-4547

LUNETTES OPTICIEN

D'ORDONNANCES

Patrick Galarneau

1530
ROYALE

FR. 6-2707

TROIS-
RIVIERESY'A D'L'ARGENT
DANS L'AIR

CHLN

Y'A D'L'ARGENT
DANS L'AIRPOUR TOUS CEUX
QUI SYNTONISENT

550

NE MANQUEZ PAS NOTRE MESSAGE
DEMAINET MAINTENANT...
UNE VRAIE BONNE DOW

Les lignes blanches vous parlent, automobilistes!

Madame, monsieur, qui conduisez votre automobile dans les rues de nos villes et sur les routes du Québec, vous connaissez bien, à n'en pas douter, la signification des lignes médianes.

Ces lignes blanches, tracées sur le pavé, sont d'une extrême importance si vous voulez rouler longtemps en toute sécurité. Il y a la ligne simple pointillée, la ligne double continue et la ligne double continue et pointillée. Gardez toujours à l'esprit, lorsque vous conduisez, ce qu'elles signifient. Vous ne prendrez jamais, alors, le risque d'avoir un accident qui pourrait vous être fatal. D'autant plus que vous vous

risquez et si cette partie du chemin est libre de circulation en sens inverse sur une distance suffisante pour effectuer aisément et sans danger, le dépassement et le retour à droite du chemin à au moins cent pieds de tout véhicule venant en direction opposée.

Avant de dépasser, il faut donc s'assurer que la voie est dégagée, qu'aucun véhicule ne s'apprête à vous dépasser vous-même et que votre vitesse est nettement supérieure à celle du véhicule que vous voulez dépasser. Mais alors, il faut prévenir en arrière avec le bras ou par usage de signaux mécaniques ou lumineux de l'intention de dépasser.



LA DOUBLE LIGNE BLANCHE POINTILLÉE indique à l'automobiliste "A" qu'elle ne doit pas dépasser. L'automobiliste "B" peut le faire si la voie est libre, parce que le pointillé est de son bord.

rendez possible d'une amende ou de la prison chaque fois que vous passez outre aux lignes blanches. L'amende peut aller jusqu'à \$100 ou vous pouvez être obligé de purger un mois de prison, en plus de perdre votre permis, si vous répétez l'imprudence trop souvent. La même pénalité est prévue d'ailleurs pour le défaut de se conformer à tout autre signal de circulation ou de faire part de son intention de ralentir, d'arrêter et de tourner à l'aide du signal manuel, mécanique ou lumineux.

Dépassements
Il faut bien connaître la signification des lignes blanches sur le pavé parce qu'elles ont leur importance au moment de dépasser un autre véhicule. Aucune voiture ne peut dépasser une autre à gauche du centre du chemin, sauf si la visibilité est suffisante pour permettre de s'engager sans

Les lignes blanches
Peut-être avez-vous ré-écouté récemment, dès le début de la lecture de ce petit article, la signification des lignes blanches. Vous avez fâcheusement oublié un détail? Alors voici ce qu'elles signifient: la ligne simple pointillée peut être traversée si l'on a besoin d'un dépassement. La ligne double continue ne doit jamais être traversée. Il y a danger. La ligne double continue pointillée peut être traversée du côté pointillé seulement. C'est-à-dire si le pointillé est du côté de votre voiture lorsque vous roulez à droite du chemin, vous pouvez dépasser si le véhicule devant vous ne vient rien en sens inverse. Si l'est de l'autre côté, vous ne devez pas le faire. Ce sont ces lignes qui vous empêcheront de dépasser dans une courbe ou au sommet d'une côte, si vous les respectez.



(Photo Le Nouvelliste)

LE CLUB RICHELIEU du Cap-de-la-Madeleine a accueilli les représentants de l'autorité civile, lors de son souper hebdomadaire servi mardi soir, au restaurant Penn-Mass. A cette occasion, l'échevin Jacques Leblanc, représentant de Son Honneur le maire J.-Réal Desrosiers, et M. Paul Larivière, président de la commission scolaire, ont été invités à signer le nouveau livre d'or du club. La photo ci-haut, prise à cette occasion, fait voir, de gauche à droite, M. Paul Larivière, M. Gaston Lanouette, président du club, et l'échevin Jacques Leblanc.

Le Frère Paul s.c., missionnaire au Chili, en vacances parmi les siens

Le Frère Paul, s.c., missionnaire au Chili depuis près de 7 ans, est de passage au Cap-de-la-Madeleine. Il profite de la période des vacances d'été, qui a lieu, là-bas, de la mi-décembre à la mi-mars, pour visiter sa famille, ses bienfaiteurs et ses amis.

Le Frère Paul, Paul-Eugène Roy, est né à Magog, au sud des Cantons de l'Est. Fils de M. et Mme Lionel Roy, il est l'aîné d'une famille de dix enfants. Il fit ses études primaires à l'école St-Patrice. Des l'âge de dix ans, il pensait déjà à entrer chez les Frères du Sacré-Coeur. Il fut admis au séminaire d'Arthabaska en 1940.

Trois ans plus tard, il prononça ses premiers vœux. Après de brillantes études au séminaire, il enseigna à Jonquière pendant 10 ans, de la 5e à la 12e année avec un égal succès. Ses qualités de confesseur jovial et de religieux-éducateur convaincu lui ont valu son obédience au Chili.

Dans ce pays depuis septembre 1956, le Frère Paul continue son beau métier d'éducateur de la jeunesse, avec une ardeur nouvelle. Au début, il lui fallut se familiariser avec la langue du pays, l'espagnol. Au bout de six mois, il était prêt à enseigner dans une classe de 4e année. Puis, il devint professeur de sciences au cours secondaire. L'an dernier, toujours dans le même collège, l'Institut du Port à San Antonio, il accéda à la direction. C'est un collège de quelque 450 élèves, appartenant à l'archevêché, dont il administre les biens, en plus de diriger l'enseignement.

Parlant du Chili, le Frère Paul nous décrit les misères qui règnent dans le pays. La société forme une immense foule de gens vivant dans des baraquas. Les riches sont peu nombreux et ils habitent des palais. L'emprise du communisme se manifeste d'une façon alarmante. On craint fort le parti communiste lors des élections à la présidence en septembre 1964. Il est vrai que l'on fait beaucoup pour la réforme agraire et la relève de l'économie. Les Américains donnent beaucoup, mais à des conditions qui offusquent parfois le peuple. Au point de vue monétaire, par exemple, le dol-

lar canadien vaut environ 2,200 pesos. Dernièrement, l'écu a remplacé le peso, comme unité monétaire du pays.

Du côté religieux, 95% de la population sont baptisés mais seulement 8% environ pratiquent la religion. Les évêques sont très inquiets devant la menace communiste et ont averti leur clergé d'être prêt à toute éventualité. Il y a environ 1 prêtre pour 16.000 âmes.

Les Frères du Sacré-Coeur dirigent trois collèges au Chili, dans les villes suivantes: à Santiago, la capitale; à San Antonio et Cauquenes. Ils possèdent une maison de formation à Talagante. Plus de 25 frères chiliens travaillent avec eux. 4 novices doivent prononcer leurs vœux en février prochain.

Pour le retour, le Frère Paul doit prendre l'avion à New-York le 12 mars prochain, pour reprendre la tête de son école.

MAL DE DOS?
...pas moi!



(Photo Le Nouvelliste)

LE FRERE PAUL, s.c., missionnaire au Chili, est de passage parmi les siens. Là-bas, ce sont les vacances d'été. Le Frère Paul est photographié à son passage à l'école supérieure l'Assomption, au Cap-de-la-Madeleine. De gauche à droite, le Frère Germain, s.c., responsable de l'oeuvre missionnaire, le Frère Paul-Arthur, s.c., directeur de l'école l'Assomption, le Frère Paul et Michel Trétière, offrant un don des bienfaiteurs du Chili.

C'est un secret de polichinelle

L'institut de marine restera à Rimouski

Pendant que de plus en plus on parle d'État du Québec, dans les débats comme dans les documents officiels, les plaques matricules proclameront partout: **La belle province**. Il serait difficile de dire: **Le bel état**.

Si Trois-Rivières est une pépinière de sauteurs en ski, Montréal se proclame le berceau du ski au Canada. En effet, on a commencé à pratiquer ce sport en 1870, à Montréal, porte d'entrée des Laurentides où, de village en village, s'échelonnent, de nos jours, une quinzaine de stations munies de quelque 70 téléskis.

Edouard Chauvin, un journaliste chevronné, est décédé subitement à Ottawa. Il avait fait partie de la première équipe du Nouvelliste, rue du Platon. Chauvin quitta Le Nouvelliste après deux ans. Il dirigea ensuite le Bien Public puis passa à divers journaux de la Métropole. Au moment de sa mort, Chauvin était traducteur au service du gouvernement.

Américaines sans le savoir, Mlle Lucille et Jeanne Lamarche habitaient le Canada et la région depuis l'âge de 10 ans. Il y a peu, elles découvraient leur appartenance aux États-Unis d'Amérique. Leur père, québécois d'origine, avait obtenu la nationalité américaine, avant de revenir au Canada. Hier, elles prêtaient le serment d'allégeance au Canada. Notre pays compte une troisième citoyenne de plus, depuis hier: Mme Renée Gallisch, d'origine française, épouse d'un allemand naturalisé canadien, depuis peu.

Il est vrai que la compagnie The St. Maurice Valley Chronicle est dissoute après 43 ans, il faut s'empêcher d'ajouter que Three Rivers Press Ltd. lui a succédé immédiatement pour assurer la publication régulière de l'hebdomadaire de langue anglaise. La nouvelle compagnie, comme on le sait, a comme président M. John F. Wickenden, comme vice-président M. Duncan Breese, et comme secrétaire-gérant M. Gilles Methot.

5 BARBIERS

... Vous n'avez pas à attendre.

O. TREMBLAY
F. MONDELLO
E. BEAULIEU
R. MELANCON
PAUL PICARD

300, BONAVENTURE

• FR. 6-7815 •



EN FOULE

A LA

VENTE DES VENTES

POUR HOMMES ET GARÇONS
DU NOUVEAU

MAG. Renommé INC.

1586, BADEAUX

(même rue que l'Hôtel St-Maurice)

★ Même durant la vente SATISFACTION ou ARGENT REMIS
★ Facilitez vos achats avec notre PLAN BUDGETAIRE

EXCLUSIF A TROIS-RIVIERES

NOTRE FAMEUSE



GRANDE VENTE A UN SOU

QUI A DEBUTE HIER BAT SON PLEIN

VENEZ EN FOULE ET EPARGNEZ!

Habillez toute la famille a peu de frais... Profitez-en!

AVEC UN SOU DE PLUS, VOUS DOUBLEZ VOTRE ACHAT

Le viaduc passera par la rue Neault.

LA TUQUE — Le viaduc pour véhicules automobiles que la ville projette de construire sous la voie ferrée du Canadien National sera situé à la rue Neault. Son Honneur le maire Lucien Filion a en effet révélé le site du projet, mardi soir, à l'issue de la séance publique du conseil de ville, alors que les membres du conseil discutaient retardant volontairement la chose afin de calmer les esprits.

La vente d'une partie de la rue Paquin à M. Armand Gauvin. Dans une lettre adressée au conseil, M. Armand Gauvin lui rappelait pour la x^e fois, que le conseil de ville avait déjà approuvé une résolution autorisant la vente d'une partie de la rue Paquin située près de la voie ferrée du CNR.

Or à la suite de pressions de la part de la Ligue des Citoyens et de certains groupements civiques, la ville n'avait jamais donné suite à cette résolution.

M. Gauvin était revenu à la charge ces derniers temps, demandant à la ville de passer l'acte de vente au plus tôt. Le conseil avait alors demandé l'avis de son conseiller juridique, Me C. Romulus Ducharme, qui avait répondu que le conseil ne pouvait revenir sur une décision approuvée par résolution et devait donner suite à la demande de M. Gauvin.

On avait finalement demandé à celui-ci d'attendre encore quelque temps afin que le conseil, qui étudiait un projet de viaduc pour cette partie de la ville, puisse choisir le site le plus convenable.

Mardi soir, Son Honneur le maire Lucien Filion révéla que le site projeté pour la construction du viaduc était la rue Neault et qu'alors rien n'empêchait la vente de cette extrémité de la rue Paquin à M. Gauvin.

L'échevin Jean Rivard souligna que le conseil avait déjà décidé de lui vendre ce bout de rue et qu'il ne pouvait revenir sur sa décision. "On n'est pas capable d'être contre", conclut l'échevin Olsen.

Le conseil réclame une fois de plus la route Mauricie-Lac St-Jean

LA TUQUE — Le conseil de ville réclame une fois de plus au gouvernement provincial le parachèvement de la route La Tuque - Lac St-Jean, dès cette année.

C'est l'échevin Roland Villeneuve qui a amené cet item sur la table du conseil lors de la dernière réunion, en suggérant à ses collègues que le moment serait opportun, à l'ouverture de la session provinciale, de rappeler au ministère de la Voirie que la population de La Tuque désire le parachèvement de cette route dès 1963.

Avec l'appui de tous ses collègues, l'échevin Villeneuve a donc proposé que l'on adopte une résolution demandant au ministère provincial de la Voirie de faire tout en son pouvoir pour terminer la route La Tuque-Lac St-Jean dès cette année.

Sa résolution fut secondée par l'échevin Alfred Bolduc et reçut l'appui de tous les membres du conseil.

Me Jean-Marie Carrier qui tout en étant échevin, est vice-président de l'Association libérale de notre ville, a rapporté qu'en tant qu'il le savait, le ministère de la Voirie avait prévu pour cette année de consacrer à cette route la majorité des sommes prévues à l'item voirie dans les comités de Lavolette et Roberval.

Garage de la voirie provinciale. L'échevin Roland Villeneuve avait suggéré également de demander au ministère de la Voirie de faire transférer le garage de la voirie provinciale de la ville de St-Tite ou il se trouve actuellement à celle de La Tuque, parce que, à son avis, il s'exécute plus de travaux dans le haut du comté que dans le bas.

Son Honneur le maire Lucien Filion lui fit alors remarquer qu'il serait peut-être inopportun pour un conseil de ville de demander une telle chose par résolution, mais, ajouta-t-il, il appartient à ceux qui ont de l'influence politique de se faire valoir.

Me Carrier souligna alors que certaines démarches avaient été entreprises sur ce sujet et qu'il était question de faire un tel déménagement.

Un travail saisonnier qui n'est plus

LOUISEVILLE (M.B.) — Vous souvient-il du temps où, pour conserver frais, les aliments, on avait recours, au bon gros morceau de glace, coupe durant nos froids d'hiver.

Lorsque le froid rigoureux avait gelé nos cours d'eau, c'était l'entrée en scène de ces rudes travailleurs, qui, cultivateurs, marchands de "glace", préparaient pour la saison tropicale, ce "froid" produit, essentiel à la conservation des denrées périssables.

Avec les inventions modernes, soit les réfrigérateurs, congélateurs, solidement accompagnés, en certains cas, d'un bon plan de finance, la question de couper la glace en hiver, a été réduite d'autant. Habitude ou tradition périmée, devant les assauts répétés d'un modernisme de plus en plus exigeant.

Morceaux de glace de nos rivières, vous subissez de l'irrésistible poussée scientifique, les plus horribles outrages!

En bref au conseil de Louiseville

Définitivement, le taux de 1^{re} taxe foncière a été réduit de un dollar à 80 cents du cent dollars d'évaluation.

La question de la Bibliothèque régionale a été reportée après les élections, par le conseil de ville. M. F. Lamy, secrétaire de la Saint-Jean-Baptiste de Louiseville avait posé le problème aux autorités municipales, mais ces dernières en ont décliné, tel que mentionné ci-haut.

Comme le disait l'échevin Maurice Lesage à M. Lamy: "Si un autre conseil est élu, après le 25 janvier, il respectera certainement ce qui aura été convenu antérieurement."

M. Lesage faisait ici allusion aux prochaines élections municipales, qui, s'il y en a, auront lieu, lundi, 4 février.

— O —
M. Gilles Beland sera le président d'élections et M. Yano Noury, le secrétaire, s'il y a scrutin municipal.

La ville a acquiescé à la demande d'augmentation de traitement du trésorier municipal et de son adjoint, soit \$5 de plus par semaine.

— O —
Le maire a fait remarquer qu'au cours de 1962, la ville a reçu, tant en octrois statutaires que spéciaux, le montant de \$70,000 à \$75,000.

Condamné à des dommages de \$44,700

QUÉBEC (P.Q.) — La Cour supérieure du Québec a ordonné hier à M. Paul-Armand Filion, de La Tuque, de verser la somme de \$44,700 à Gilles Poirier, 25 ans, de la même ville, à la suite d'un accident de chasse survenu en 1958.



L'EDIFICE ABRITANT le club de curling de Parent était la proie des flammes, au cours de la nuit de jeudi à vendredi dernier. Les dommages sont évalués à plus de \$5,000. La photo ci-dessus fait voir la partie encore debout de cet édifice. Il s'agit de la section abritant les deux glaces. Restaurant et salle d'attente sont une perte totale.

FORD

UN CHOIX
QUI FAIT
ÉPOQUE

16 Galaxie 9 Fairlane 15 Falcon

Depuis les Falcon si agréables à conduire—et à peu de frais—jusqu'aux somptueuses Galaxie, Ford vous offre un choix qui fait époque! Quinze Falcon, dont deux bijoux de décapotables et huit wagonnettes très pratiques. Neuf Fairlane fières et fringantes en magnifiques versions sedan, hardtop et wagonnette. Seize Ford Galaxie dans une gamme d'étincelants modèles allant de la Ford 300 à bas prix exceptionnel, jusqu'à la séduisante Galaxie 500/XL. Et elles sont à la portée de votre bourse, ces Ford de haute qualité... d'une qualité supérieure qui vous permet de bénéficier des caractéristiques d'entretien minimum, quel que soit le modèle choisi, et à laquelle s'ajoute l'exceptionnelle garantie Ford de 24,000 milles ou 24 mois. Dès cette semaine, renseignez-vous auprès d'un Vendeur Ford. Venez chez lui faire un choix qui constituera le meilleur achat que vous aurez jamais fait!



Modèles illustrés, de haut en bas:
la séduisante Ford Galaxie 500, modèle hardtop 2 portes
la Fairlane 500 2 portes, modèle hardtop—fière et fringante
la décapotable sport Falcon Futura—de l'agrément à peu de frais

Certaines des caractéristiques illustrées ou mentionnées sont facultatives moyennant supplément.



KIMBALL AUTOMOBILE LTEE

2580 Boul. ROYAL

Tél.: FR. 4-3511

ST-ONGE AUTO BODY

1870, 6^e AVENUE

Tél.: L.E. 8-3357

VOITURES ET CAMIONS USAGÉS



Les Cats se vengent des Reds 6 à 1

Par François GUAY
SHAWINIGAN — Les Cata-
racts de Shawinigan ont re-
pris leur revanche sur les Reds
de Trois-Rivières en rempor-

tant la seconde joute d'une se-
rie "home and home" au
compte de 6 à 1, hier soir à
Shawinigan. Un remaniement
effectué par Billy Arcand a

semblé porter fruit. Le trio
formé de Richard Rivest, An-
drie Hinc et Denis Mercier a
pris la vedette en encaissant
trois buts. André Martineau a
de nouveau pris la vedette
dans cette rencontre. Le spec-
taculaire gardien de buts tri-
fluvien dut bloquer un total de
45 rondelles comparativement
à 15 seulement pour Denis
Maurais, qui dut se distinguer
à quelques reprises.

Rivest a mené l'attaque des
Cats avec deux buts et une as-
sistance. Mercier, Claude Pa-
ge, Jean-Pierre Trudel et Real
Boisvert ont été les autres
compteurs. Bernard Harvey a
réussi l'unique filet de l'équi-
pe trifluvienne. Le jeu ne fut
pas tellement rude. Au cours
de la dernière période, la di-
rection des Reds a protesté con-
tre certaines décisions des of-
ficiels et peut-être pas sans
raison, car certaines sanctions
leur ont été imposées sans
trop grande raison, spéciale-
ment la punition majeure pour
avoir retardé la joute alors que
beaucoup de temps a été perdu
tout au long de la rencontre.
Bernard Harvey s'est mérité
une mauvaise conduite à 13:
35 de la seconde phase pour
langage abusif à l'égard de
l'officiel après l'imposition d'u-
ne mineure à G. Lafrance.

Fait à signaler, pour une joute
Reds-Cats, il n'y eut aucun
bataille.

Les Cats ont possédé l'avan-
tage du jeu en majeure par-
tie de la rencontre. Ce n'est
qu'après 7:45 de jeu que De-
nis Maurais effectua son pre-
mier arrêt. Malgré les nom-
breuses attaques répétées des
Cats, Harvey parvint à ou-
vrir le pointage en saisissant un
passé près des buts de
Maurais. Rivest égalisa les
chances avant la fin de l'en-
gagement à la suite d'une mi-
se au jeu bien réussie par Mer-
cier, près des filets de Marti-
neau.

Les hommes de Billy Ar-
cand poursuivirent leur at-
taque dans la seconde strophe
et parvinrent à marquer trois
autres buts. Mercier prit le cer-
bere des Reds en défaut après
une belle montée qu'il termi-
na en contournant les filets
pour loger le disque du côté
opposé. Le point tournant de
la joute a semblé être le but
de Claude Page, sur un dur
boulet de la ligne bleue. Le
disque se dirigeait à une hau-
teur d'environ 8 pieds et Jo-
don tenta de le saisir mais
le fit dévier dans ses filets.
Finalement Rivest fit dévier un
lancer de Mercier pour porter
le compte à 4 à 1.

Les Cats enfilèrent deux au-
tres buts sans réplique dans
l'engagement final pour s'as-
surer définitivement la victoi-
re. Trudel profita d'une er-
reur de Harvey qui pénétra
plus profondément dans sa
zone au lieu de sortir le dis-
que. Il se fit prendre au piège
derrière ses buts et Trudel
fit briller la lumière rouge.
Boisvert scella le sort de
la joute en comptant sur un
dur lancer de la ligne bleue
après une belle montée de Teb-
butts qui remit par la suite à
Dupont.

SOMMAIRE	
PREMIERE PERIODE	
1. Reds: Harvey	8:42
2. Cats: Rivest	18:06
(Mercier-Hinc)	
Punitions: R. Lafrance 3:31, Du- rocher 6:04, Veronneau 6:04, Ma- Duff 6:35, Dupont 7:15, Bertrand 10: 27, Veronneau 14:31	
DEUXIEME PERIODE	
3. Cats: Mercier	11:03
(Rivest-Hinc)	15:22
4. Cats: Page	
5. Cats: Rivest	17:32
(Mercier-Durocher)	
Punitions: G. Lafrance 13:35, Har- vey, mauvaise conduite, 13:35, Mer- cier 18:28	
TROISIEME PERIODE	
6. Cats: Trudel	8:48
(Gelin-MacDuff)	
7. Cats: Boisvert	11:55
(Dupont-Tebbutt)	
Punitions: Veronneau 10:39, Reds, punition d'équipe 10:39, Boisvert 14:37, Trudel 16:10	
ARRÊTS	
Martineau	20 14 11 45
Maurais	4 3 8 15



(Photo Le Nouvelliste)
A VOIR CETTE PHOTO, on ne croirait jamais que les Cats ont pris d'assaut la forteresse
des Reds, lors de la joute disputée hier soir, à l'aréna de Shawinigan. En effet, aucun
des joueurs des Cats n'apparaît sur la photo. Mais il s'agit bel et bien d'une attaque
des Cats, puisqu'André Martineau, gardien de buts des Reds, se prépare à bloquer la
rondelle, qui est dans le cercle. Les joueurs des Reds que l'on peut identifier sont Jean-
Yves Descormiers, au centre, Martineau, et à l'arrière plan, Jean-Marie Jodoin et Michel
Thibeault.

en pantoufles SPORTS

Une belle réussite

Au début de la saison de hockey, deux
sportifs de Trois-Rivières, Clément Bedard et
Claude Mongrain, ont uni leurs efforts pour
mettre sur pied la ligue Trifluvienne Junior "B".
de hockey. Il s'agissait là d'une initiative qui
a été accueillie avec joie par le président de
la Québec Amateur Hockey Association, M.
Clyde McCarthy. "Depuis 20 ans, j'attendais
la formation d'une telle ligue", a déjà dit M.
McCarthy.

Cette ligue était devenue une nécessité dans
les villes de Trois-Rivières et du Cap-de-
la-Madeleine. Elle a été tellement bien accueillie
par les sportifs que les Reds et les Cats n'ont
pas hésité à s'affilier deux des quatre équipes
du circuit.

C'est ainsi que depuis le début de la sai-
son, les Reds ont pigé plus d'une fois dans les
rangs de leur club affilié pour remplacer des
joueurs victimes de blessure. Cette ligue as-
sure donc la relève aux Reds. De plus, elle
est importante pour les jeunes joueurs de ho-
ckey.

Elle leur permet de se familiariser avec le
calibre de jeu du junior, car il y a toute une
différence entre le calibre juvénile et le ju-
nior "A". Cette marge est quelque peu com-
blée par le junior "B" qui prépare les joueurs
pour le junior "A". De cette façon, le saut est
moins grand.

Les dirigeants de la ligue et des clubs ont
bien équilibré les équipes et la course au
championnat est des plus captivantes. On est
à quelques parties de la fin de la cédule régu-
lière et toutes les équipes ont encore des chan-
ces de décrocher le titre de la saison régulière.
Cette ligue est une belle réussite et les deux
grands responsables en sont MM. Bedard et
Mongrain.

Jacques Ebacher.

Les Sénateurs portent à 4 points leur avance en tête

Les Sénateurs du Cap-de-
la-Madeleine ont remporté une
victoire importante, hier soir,
en disposant du St-Philippe au
compte de 5 à 1, pendant que
l'Apple Leaf battait le Patro
au compte de 6 à 0.

A la suite de ce gain, les Sé-
nateurs de Pierre Rochefort
ont pris une avance de qua-
tre points en première place à
la deuxième place sur un
piéd d'égalité avec le Patro-
Brebeuf, qui ont chacun 26
points pendant que St-Philippe
est dernier avec 22 points.

Le Cap triomphe
Une paire de buts de Gé-
rard Salvas a permis aux Séna-
teurs de compter une rencon-
tre-clé.

François Mongrain, Robert
Burton et Jacques Beaumier
se sont mérités les autres buts.
Gery Beaumier s'est mérité
deux assistances.

Rejean Marchand a évité le
blanchissage aux perdants a-
vec l'aide de Jean-Pierre Dia-
mond et André Carle après 15:
10 de jeu, dans le dernier en-
gagement.

Joyal: un blanchissage
Le club Apple Leaf a été le
premier club à arrêter la mar-
che triomphale du Patro en
1963 ainsi que la montée de
Serge Olivier en les blanchis-
sant au compte de 6 à 0.

Real Joyal, cerbère substi-
tut des Reds, s'est mérité le
coup de pinceau. Jacques La-
joie, un athlète de Maskinon-

Berra signe son 18e contrat

NEW YORK (PA) — Les
Yankees de New York ont mis
hier, sous contrat, le vétéran
Yogi Berra, qui sera joueur-
entraîneur pendant la saison
de baseball de 1963, comme le
voulait la rumeur.

Un porte-parole des Yankees
a déclaré que le salaire de Ber-
ra sera à peu près le même
que celui de l'an dernier, à une
légère différence près. On é-
value le contrat à \$45,000.

La moyenne générale de Ber-
ra pour les 16 saisons complé-
tées pendant lesquelles il a joué
pour les Yankees est de .284.
Frappeur gaucher, il a coigné
350 circuits et vient au 15e
rang des frappeurs de l'histoi-
re du baseball.

C'est le 18e contrat de Ber-
ra avec les Yankees. Il aura
38 ans en mai.

Les Yankees ont également
révélé avoir mis sous contrat
l'arrêt-court Tony Kubek. Il a-
vait été dans l'armée pendant
la majeure partie de la saison
1962.



(Téléphoto PC)
GILLES TREMBLAY, des Canadiens (21), lève son bâton en signe de joie, après avoir
déjoué Don Simmons, des Leafs de Toronto, pour son 19e but de la saison, dans la joute
opposant ces deux équipes, hier soir, au Forum. Entre Simmons et Tremblay, on
aperçoit Carl Brewer, joueur de défense des Leafs. Les Canadiens ont gagné 6 à 4 pour
s'emparer de la deuxième position de la ligue Nationale, un point en arrière des me-
neurs, les Hawks de Chicago.

HOCKEY

JEUDI	
LIGUE NATIONALE	
Toronto 4, Montréal 6	
Boston 3, Detroit 5	
LIGUE PROVINCIALE Jr "A"	
Trois-Rivières 1, Shawinigan 6	
LIGUE MAURICIE	
La Tuque 2, St-Tite 4	
LIGUE TRIFLUVIENNE Jr "B"	
St-Philippe 1, Sénateurs du Cap 5	
Patro-Brebeuf 0, Apple Leaf 6	
VENDREDI	
LIGUE AMERICAINE	
Springfield 4, Baltimore 6	
Buffalo 4, Providence 5	
Pittsburgh 3, Rochester 4	
LIGUE PROVINCIALE Jr "A"	
St-Hyacinthe 4, Québec 6	

CLASSEMENTS	
LIGUE NATIONALE	
G	P
Chicago	20 13 10 113 101 50
Montréal	18 10 11 130 95 49
Toronto	21 15 6 133 112 49
Detroit	19 13 8 105 99 46
New York	12 22 7 117 134 31
Boston	6 25 10 121 176 26
LIGUE AMERICAINE	
G	P
Hershey	21 14 3 148 109 43
Québec	18 17 9 122 127 45
Providence	20 18 3 125 122 43
Springfield	18 15 6 153 127 42
Baltimore	18 20 3 120 145 39
Division de l'Est	
G	P
Cleveland	24 13 3 124 112 51
Cleveland	15 20 6 130 157 36
Pittsburgh	15 22 2 108 136 32
Rochester	12 21 6 125 153 30
LIGUE PROVINCIALE Jr "A"	
G	P
Citadelles	26 6 0 228 127 52
Victoriaville	24 8 1 175 115 49
Shawinigan	14 18 2 145 154 30
Trois-Rivières	12 21 1 133 159 25
Montréal	12 21 0 139 206 24
St-Hyacinthe	9 23 0 132 182 18
LIGUE MAURICIE	
G	P
St-Tite	13 5 5 114 73 31
St-Théophile	9 9 4 91 68 26
La Tuque	8 11 3 94 95 17
Grand-Mère	6 10 4 80 181 12
LIGUE TRIFLUVIENNE	
G	P
Sénateurs	13 9 4 81 73 30
Patro-Brebeuf	12 12 2 92 82 26
Apple Leaf	12 12 2 97 98 26
St-Philippe	10 14 2 90 109 22

Le STR et le TRHS se partagent le 1er rang de l'Interscolaire

Le STR de la ligue Inter-
scolaire de ballon-panier parta-
ge la première place du circuit
avec le TRHS après la
première partie de la cédule,
affichant cinq victoires contre
une défaite.

Le TRHS pour sa part, a cinq
victoires et deux défaites. Le
St. Pat's et le Technique vien-
nent ensuite sur un même pied
avec six points et l'Assomption
est dans la cave avec cinq dé-
faites en autant de joutes.

Tom Tebbutt du TRHS dirige
le classement des compteurs
individuels avec 126 points et
son coéquipier Watts le suit de
près avec 115 points. Lalle-
mand, du Technique, détient
la troisième place avec 86, et
deux joueurs du St. Pat's,
Rebel et Buri, sont en qua-
trième et cinquième places.

Le troisième programme '63
de la ligue Interscolaire aura
lieu à compter de 7 hres 15 c
soir au Séminaire St-Joseph.
Le Trois-Rivières High School
tentera de ne pas accorder sa
première victoire à l'Ecole
Assomption, et dans l'autre par-
tie du programme, les Irlan-
dais du St. Pat's tenteront
de retarder la marche victo-
rieuse du STR.

Position des compteurs

G	P	N	P	PC	Pt
1. Tebbutt, TRHS					126
2. Watts, TRHS					115
3. Lallemand, Tech.					86
4. Rebel, St. Pat's					78

Position des équipes	
STR	G P Pt
TRHS	5 1 10
St. Pat's	5 2 10
Technique	3 4 6
Assomption	3 4 6
St. Pat's	0 5 0

**ARENA
SHAWINIGAN
RANGERS**
St-Hyacinthe
VS
Les Cataractes Jr
DIMANCHE 2.15 hres



JACQUES CHIASSON
ADMISSION:
Réservé: \$1.00 et 75¢
Général: 50¢
Enfants: 25¢
GREVISTES: 50¢

Dissolution du comité des sports?

Le comité des Sports de
Trois-Rivières, une commission
consultative, aurait cessé d'exis-
ter hier soir, à la suite d'une
réunion tenue au Pavillon Mgr
St-Arnaud. Tous les membres
de ce comité, au nombre de
15, auraient démissionné en
bloc. La réunion d'hier aurait
donc été la soirée d'adieu des
membres de ce comité.

Interrogé à ce sujet, le pré-
sident de l'organisme, M. A-
lexandre Michaud, a déclaré
que le résultat de cette as-
semblée sera communiqué of-
ficiellement aux personnes in-
téressées, d'ici quelques jours.
Un mémoire doit vraisemblable-
ment être préparé sous peu,
expliquant les raisons de la

dissolution de cet organisme,
si dissolution il y a.
Fondé en octobre 1960, le
Comité des Sports était une
commission consultative qui se-
rait remplacée par un grou-
pement relevant du conseil de
ville. C'est du moins ce que
veulent les rumeurs qui ont
circulé dernièrement à Trois-
Rivières.

MASSEY FERGUSON
AGRICOLE et INDUSTRIEL
VENTE ET SERVICE PAR
DUDEMAINE AUTO ELECTRIC SERVICE
Spécialité: Balancement et alignement
91, Boul. Ste-Madeleine Cap FR. 4-6860

HOMMES D'AFFAIRES
DEMANDES
pour opérer et administrer une station de service
actuellement en opération dans Trois-Rivières.

- Très bien située
- Conditions exceptionnelles
- Capital requis à discuter
- Magnifique opportunité pour personnes sérieuses désirant opérer son propre commerce.

S'adresser à Casier: 8543
Le Nouvelliste, Trois-Rivières

BALLON-PANIER

Le calibre du ballon-panier
pratiqué à Trois-Rivières est il
comparable à d'autres villes
de la province. C'est ce que
l'on saura ce soir alors que le
Trois-Rivières High School re-
cevra la visite de deux équipes
de ballon-panier de Rose-
mère, près de Terrebonne.

Un programme double sera
présenté à compter de 7 h 15
au gymnase du TRHS. L'équi-
pe féminine locale se mesu-
ra aux représentants du sexe
faible de Rosemère à l'ouver-
ture et à 8 h 30, le Rose-
mère masculin tentera de flechir
le TRHS des garçons.

Ce groupe de Rosemère, diri-
gé par l'ancien trifluvien Doug
Riely, s'est rendu jusqu'aux
series finales des éliminatoires
pour le championnat des
écoles protestantes, l'an der-
nier.

VENTE DE JANVIER

1 LOT DE PALETOTS D'HIVER \$2900
REG. \$45.00 à \$69.00

1 LOT DE PALETOTS D'HIVER \$3900
REG. \$69.00

1 LOT DE COMPLETS \$3900
REG. \$69.00

1 LOT DE COMPLETS \$4900
REG. \$69.00

1 LOT DE COMPLETS \$5900
REG. \$69.00

1 LOT DE PANTALONS \$695
REG. JUSQU'À \$20.00

COMPLETS FAITS SUR MESURES 20% de réduction

COUPE-VENT ET CAR-COATS 20 à 30% de réduction

1 LOT DE CHEMISES SPORT \$2.95 (réduire \$4.00 par de médium)

1 LOT DE CHAPEAUX \$1.00 - 1 LOT DE POULARDS \$1.99

Chemises rayées, cravates, bas, valises, etc., etc. 20% de réduction

MENARD

1486 Notre-Dame Trois-Rivières FR. 5-3838

Le rink Ferguson champion du district No 4

Le rink de Mme Gladys Ferguson, du club de curling Trois-Rivières, a remporté le championnat du district No 4, au curling, hier, au club de curling de Kenogami en disposant à deux reprises du représentant de la ville d'Arvida. Par sa victoire, le rink Ferguson s'est acquis le droit de représenter ce district au bonspiel Dominion Silver 'D' qui aura lieu les 12, 13 et 14 février prochain, au club Huntingdon. Les champions des cinq

districts se disputeront alors le championnat provincial. Hier, le rink Ferguson a défait assez facilement le champion d'Arvida. Au cours de l'après-midi, Mme Ferguson a défait le skip Lil Dag 12 à 7 pour ensuite l'emporter 12 à 10 dans l'après-midi. On sait que Mme Ferguson est secondée par Mme Claire Vroom, troisième, Jane Currie, deuxième, et Annette Trachy, lead. Quant à l'équipe d'Arvida, elle comptait dans ses rangs,

Mme Dag, skip, Mme Agnès Beresford, troisième, Mme Julia Syvozy, deuxième, et Mme Mabs Brooker, lead.

Mme Ferguson et ses coéquipières sont attendues à Trois-Rivières au cours de la journée.

Hockey mineur

Le DLS de la section bantam du circuit interscolaire de hockey a disposé facilement du STR au compte de 10 à 1, hier soir, au Séminaire St-Joseph. Jean-Claude Masse a été l'étoile des vainqueurs avec quatre buts. Ses coéquipiers Jean Bernier et Réjean Lesage ont réussi chacun deux buts; le pointage du DLS a été complété par Louis Champagne et Claude Desllets. Pierre Paquin a évité le blanchissage aux siens.

Claude Bouchard est le cerbère qui n'a laissé pénétrer qu'une seule rondelle dans ses filets, à la suite de l'instructeur Jean-Yves Parent du DLS.

XXXX

Le Ste-Bernadette de la ligue féminine de hockey du Cap-de-la-Madeleine a finalement réussi à triompher du St-Odilon, dans une joute de la série régulière, lundi soir dernier à Ste-Bernadette, au compte de 1-0.

Solange Héroux a enfilé l'unique but des vainqueurs, assistée de Pierrette Héroux et Jocelyne St-Pierre. Louise Comeau a été le cerbère qui s'est mérité le blanchissage.

Le St-Odilon tentera de prendre une revanche ce soir, à Ste-Odilon, alors que le Ste-Bernadette lui rendra visite.



(Photo Le Nouvelliste)

PLUSIEURS INVITES D'HONNEUR ont assisté au Club des Raquetteurs Lavolette, à l'ouverture officielle du tournoi de bridge annuel. Son Honneur le maire J.-A. Mongrain assistait à cette soirée, de même que les échevins Leo Thibeault, maire suppléant; Germain Deschênes, président du Club Lavolette; Antoine Gauthier, Benoit Giguère et Paul Charland. Assistèrent aussi à cette manifestation MM. Jean-Pierre Gauthier, Bernard Diamond, Paul Picard, président du club de bridge des Chevaliers de Colomb; Jean-Paul Campeau, M. Roland Laforest, président du club de bridge, souhaita la bienvenue aux invités et aux membres. MM. Mongrain et Deschênes ont prononcé des allocutions. M. Richard Bergeron agissait comme maître de cérémonie. Un cocktail fut servi aux assistants. M. Paul Joly était à l'orgue. De gauche à droite, MM. Hervé Biron, rédacteur en chef au Nouvelliste; les échevins Germain Deschênes et Antoine Gauthier, M. Adélard Dugré, l'échevin Leo Thibeault, ainsi que MM. Richard Bergeron et Roland Forest. Plus de cinquante équipes participent à ce tournoi.

Le Notre-Dame peut briser l'égalité en deuxième place

Pendant que le club Notre-Dame d'André Lambert tentera de s'emparer seul de la deuxième place, les clubs St-Philippe, Centre Landry et Ste-Cécile batailleront ferme pour remporter la victoire en vue de se classer dans les éliminatoires de la ligue Juvenile de l'OTJ.

La première partie présentée à 7 hres opposera le St-Philippe au Notre-Dame, alors qu'à 8 h, 15 le Centre Landry et le Ste-Cécile croiseront les fer.

Présentement le Ste-Marguerite est en première place avec 22 points, suivi du Notre-Dame et Sénateurs du Cap avec chacun 17, Centre Landry 12, St-Philippe, 10 et Ste-Cécile, huit.

St-Philippe doit gagner. L'équipe St-Philippe se doit de gagner cette joute si elle veut participer au détail. L'instructeur Fontaine le réalise bien et entend remporter la victoire.

Le Notre-Dame désire s'approcher le plus près des meneurs et une victoire ce soir lui aiderait énormément.

Excursion par autobus pour la fête de nuit

Un service spécial d'autobus, organisé par la compagnie Carier et Frère, sera à la disposition de ceux qui désireront se rendre à Ste-Anne-de-la-Parade, demain soir.

Deux autobus prendront le départ, à 9h.30 dans la soirée, en face du Flambeau, rue Notre-Dame. Les billets de meurent en vente jusqu'à midi demain, au poste C.K.T.R., au Restaurant Champoux, rue Des Forges, T.R., au Restaurant La Petite Madeleine, du Cap, et à la Brasserie O'Keefe, 1235 rue Ste-Julie. Le prix des billets est de un dollar chacun.

Le retour à Trois-Rivières se fera à 3 heures de la nuit.

Que réserve Ste-Cécile

Les clubs Centre Landry et Ste-Cécile tenteront de donner le meilleur d'eux-mêmes en vue de remporter la victoire.

Le Centre Landry a une petite avance, mais l'instructeur St-Pierre désire augmenter cette différence pour s'assurer une place dans les séries éliminatoires.

Le Ste-Cécile est dans une situation plus précaire mais Lelièvre se dit confiant qu'avec le réveil de Sicard son club sera dans le détail et se placera dans la finale. Verons-nous ce vœu se réaliser?

Lemire permet au St-Odilon d'annuler 3-3

Les clubs St-Odilon et Notre-Dame de la Paix ont dû se contenter d'une joute nulle de 3 à 3, mercredi soir, lors d'une rencontre de la ligue Juvenile COP disputée à St-Odilon. Gilles Lemire a compté avec quatre minutes à jouer pour permettre au St-Odilon de s'en tirer avec une partie nulle.

Les autres compteurs du St-Odilon ont été Denis Abran et Jacques Valois. Abran et Gaetan Boisvert se sont mérités des assistances. Les buts du Notre-Dame ont été enregistres par Paul Bergeron, Normand Bernard, assistés de Paul Marcouiller et Robert Milette.

Le St-Odilon a pris une rapide avance de 2 à 0 à la première période et semblait s'acheminer vers la victoire. Toutefois, au début du troisième engagement, le Notre-Dame avait renversé l'avance et gagnait alors par le pointage de 3 à 2. Un but de Lemire devait par la suite permettre au St-Odilon de faire partie nulle.

A la fête de nuit à Ste-Anne

Des milliers de visiteurs attendus

Ste-Anne-de-la-Parade se prépare à accueillir les milliers de visiteurs qui sont attendus, demain soir, pour la grande Fête de Nuit O'Keefe.

Cet événement, exclusif au Carnaval des Petits Poissons des Chénouas de cette localité, est sous la responsabilité entière de M. Camille Lebon, agent local de la Brasserie O'Keefe et du Jeune Commerce de Ste-Anne, qui promet du plaisir pour tous demain soir.

On pourra s'amuser amplement durant la nuit, alors que les amateurs de la danse pourront se satisfaire avec la musique variée qui sera diffusée sur la glace, le tout agrémenté par des jeux de société inédits auxquels seront attachés de

nombreux prix. Il y aura notamment la Course au Trésor, dont la conception consiste à retrouver un objet quelconque déposé dans un endroit inconnu des participants.

Le meneur de jeux et l'animateur de cette nuit, sera M. Jean Deny.

Un secret ayant été bien gardé jusqu'ici, peut être dévoilé dès maintenant. Il s'agit du nom des pugilistes qui feront partie du programme devant être présenté sur l'estrade érigée en face de l'unité mobile O'Keefe.

Il y aura, en effet, Joey Durelle, qui boxera deux rounds avec respectivement Denis Bacon, René Beaudet, Jim Girard et Gérard Roberge, tous

de Trois-Rivières. Le clou du spectacle sera, sans aucun doute, le combat entre Camille Lebon et Régis Levesque. Celui-ci a déposé cinquante dollars que son adversaire ne pourra pas le mettre "ko" durant deux minutes. Il est à signaler que Levesque ne pourra utiliser ses poings, étant à la merci de Camille Lebon.

Toutes ces compétitions se dérouleront en plein air, mais, pendant ce temps, un tournoi de quilles individuel se tiendra à la salle paroissiale. Les quatre meilleurs quilleurs pourront se mériter des prix en argent, dont un de vingt dollars, donné gracieusement par le commanditaire de la Fête de Nuit.

Les fervents d'émotions fortes n'auront qu'à se rendre, par ailleurs, à la glissière, qui sera en opération toute la nuit.

Convocations du sport et cédule des parties de hockey de l'OTJ en page 16
Autres nouvelles de sport en page 7

Actualité Sports



Devine



Palmer



Hitchcock

Le gerant general Bing Devine a révélé que les Cardinals de St-Louis ouvriront leur camp d'entraînement le 22 février prochain. Une cinquantaine de joueurs doivent se rapporter au gerant Johnny Keane, à St-Petersburg, Floride.

L'équipe canadienne de bobsleighs part aujourd'hui en vue de participer aux championnats mondiaux et est confiante de réserver des surprises aux maîtres européens de ce sport. Le tournoi à deux hommes sera présenté les 26 et 27 janvier, et celui à quatre hommes les 2 et 3 février, à Innsbruck, Autriche.

Même s'il n'a jamais terminé mieux qu'au quatrième rang dans le tournoi de Bing Crosby, Arnold Palmer demeure l'homme à surveiller de près à l'occasion de 1963, d'un enjeu de \$50,000. Gary Player et Doug Ford sont deux joueurs susceptibles de lui donner quelques difficultés au tournoi qui a débuté hier.

Billy Hitchcock, gerant des Orioles de Baltimore a déjà fait connaître son alignement probable, à l'exception du lanceur débutant, lors de la joute d'ouverture de la saison à Washington, le 8 avril. L'ordre au bâton serait le suivant: Aparicio, arrêt-court; Jackie Brandt, champ centre; Brooks Robinson, 3e but; Jim Gentile, 1er but; Al Smith, champ droit; John Powell, champ gauche; Jerry Adair, 2e but; Dick Brown, receveur; et le lanceur. Le tout est sujet à changement.

LE GIN de KUYPER
EST LE COMPAGNON DE LA BONNE HUMEUR

BLENDED GIN—DISTILLÉ À MONTRÉAL LA VRAIE SAVEUR DE HOLLANDE
John de Kuyper & Son, Montréal DEPUIS 1905

HABITS POUR HOMMES

1er Lot: Grs: 34 à 44
Couleurs assorties
Val. jusqu'à \$79.50
SPECIAL \$19.95

HABITS

2e Lot: Grs: 34 à 46
Couleurs assorties
Val. jusqu'à \$89.50
SPECIAL \$39.50

3e Lot: Grs: 34 à 44
Val. jusqu'à \$89.50
SPECIAL \$49.50

PROFITEZ DE NOTRE VENTE de JANVIER

ACTUELLEMENT EN COURS

NOUS DEVONS DE FAIRE DE LA PLACE POUR NOTRE NOUVELLE MARCHANDISE DU PRINTEMPS. LE TEMPS EST DONC TOUT DESIGNÉ POUR PROFITER DE FORMIDABLES SPECIAUX OFFERTS.

VESTONS SPORT		CAR COATS	
1er LOT: Valeur jusqu'à \$49.95	SPECIAL \$19.95	1er LOT: Rég.: \$24.95 à \$34.95	SPECIAL \$9.95
2e LOT: HARRIS TWEED Valeur jusqu'à \$51.95	SPECIAL \$29.95	2e LOT: Rég.: \$24.95 à \$34.95	SPECIAL \$19.95
		3e LOT: Rég.: \$34.95	SPECIAL \$24.95

PANTALONS		COUPE-VENT		T-SHIRTS	
1er LOT: Rég.: \$12.95 à \$18.95	SPECIAL \$7.95	1er LOT: COULEURS ASSORTIES Rég.: \$14.95 à \$24.95	SPECIAL \$9.95	1er LOT: Tissue en banlon, manches courtes — Valeur de \$8.95 à \$11.95	SPECIAL \$6.95
2e LOT: Rég.: \$14.95 à \$21.95	SPECIAL \$12.95	2e LOT: Rég.: \$24.95	SPECIAL \$14.95	2e LOT: MANCHES COURTES Valeurs de \$8.95 à \$10.95	SPECIAL \$5.95

CRAVATES	CHAPEAUX	CASQUETTES	CHEMISES SPORT	PALETOTS
1er LOT: Rég.: \$1.50 à \$3.50	1 lot de beaux CHAPEAUX de FEUTRE Val. rég. \$8.95 et \$10.05	EN FEUTRE SPECIAL A	Rég.: \$5.00	DE PRINTEMPS et AUTOMNE
SPECIAL 59¢	SPECIAL \$2.50	\$1.95 et 95¢	Rég.: \$6.00	Val. \$49.50 à \$79.50
	Second lot de Chapeaux Val. rég.: \$8.95 à \$15.00	GILETS	Rég.: \$6.95 et \$7.95	SPECIAL \$34.95
2e LOT: Rég.: \$2.00 à \$3.50	SPECIAL \$4.95	EN GROS TRICOT Val. rég.: \$12.95 à \$21.95	Rég.: \$12.95	
SPECIAL 99¢	BAS Rég.: \$1.50 à \$3.50	SPECIAL \$5.95	Rég.: \$7.95	
	SPECIAL 99¢			

CHEMISES BLANCHES

De marques bien connues, manches longues, poignets simples ou doubles.
13 1/2 à 18.
Valeurs de \$5.95 à \$7.95
SPECIAL \$2.99

PALETOTS

2e LOT: Val. \$59.50 à \$89.50
Choix de grandeurs
SPECIAL \$24.95

3e LOT: Val. \$69.50 à \$89.50
Choix de grandeurs
SPECIAL \$49.95

ANDRE ARSENAULT

VETEMENTS DE CONFECTION ET SUR MESURES
Tél.: FR 4-7065
111, DES FORGES TROIS-RIVIERES

UN LOT DE CHEMISES SPORT A MANCHES LONGUES ET DE PYJAMAS ET T-SHIRTS
SPECIAL 2 POUR \$5

VESTES

SANS MANCHES — COULEURS ASSORTIES
Valeur rég.: \$7.95
SPECIAL \$1.95

PALETOTS D'HIVER

1er Lot: Valeurs régulières \$49.50 à \$79.50
SPECIAL \$9.95

CONVOICATIONS

Vendredi

Trois-Rivières

2h.30, à l'école St-Paul, visite du Dr Mayer, président national des Espérantistes.

8h.30, à l'Institut de Papeterie, élection chez les Espérantistes de Trois-Rivières. Visite du Dr Mayer, président national.

Cap-de-la-Madeleine

9 à 11h.30 a.m., à l'Unité sanitaire, clinique d'hygiène dentaire.

2 à 4 h.30 p.m., à l'Unité sanitaire, clinique de péculierulphie et immunisation contre la diphtérie, la coqueluche et la poliomyélite. Pour les paroissiens du club de Ste-Madeleine seulement.

Grand'Mère

6 h.30, hôtel La Salle, les membres de l'exécutif du festival de la Mauricie se réunissent sous la présidence de M. Del Dugre, de Trois-Rivières, président du festival, MM. Elphège et Paul Héroux, distributeurs de la Brasserie Molson à Grand'Mère, agissent comme hôtes du groupe. A cette occasion, le programme des festivités sera de nouveau étudié, principalement le côté culturel, alors que M. Herve Biron, rédacteur en chef du journal Le Nouvelliste, exposera son opinion sur la question devant les membres de l'exécutif.

Le sport

Trois-Rivières

BALLON PANIER: une joute dans la ligue Intercolaire. A 7h.30, au collège de l'Assomption, le club de l'endroit visite le St. Pat's.

ANNONCES CLASSEES

Les erreurs seront promptement rectifiées. On doit cependant les signaler avant la seconde insertion. Autrement nous ne saurions accorder de remise ni une nouvelle insertion gratuite. Au cas de retards ou d'omissions, notre responsabilité ne peut excéder le montant déboursé pour l'annonce. Aucune annulation ne sera acceptée après 5 heures, mardi, mercredi, jeudi et vendredi.

Le samedi après 11 h.30 a.m.

TROIS-RIVIERES

2 - Cartes d'affaires

M. Faucher

ACHAT - VENTE - REFINANCEMENT. Propriétés immobilières, commerciales, action rapide et confidentielle. - MAURICE FAUCHER, courtier en immobilier, 1870 Laine, FR. 4-5561. 2 T 36-63

Guy Champoux

COURTIER EN IMMOBILIER. DETENTEUR d'un permis de la Commission des Valeurs Immobilières du Québec. Transactions immobilières, refinancement, action rapide et confidentielle. - MAURICE FAUCHER, courtier en immobilier, 1870 Laine, FR. 4-5561. 2 T 36-63

Alcide Caron

ACHATS, VENTES, LOCATIONS. Réassurance, commercial, industriel. Prêts hypothécaires. Sept années de votre service. - ALCEIDE CARON, courtier en immobilier, 1240, rue Royale (Edifice de la Caisse Populaire). Bureaux: FR. 4-5511 - Rés. FR. 4-3774. 2 T 36-63

Centre de la Ville

RUE ST-PIERRE, propriété de 2 logements de 2 étages, idéal pour bureaux ou appartements. REFINANCEMENT. VOS MAISONNEMENTS. ROLAND DUBORD IMMOBILIER, 1510 Champlain, Bureaux: FR. 4-5471, Rés. FR. 4-3458. 2 T 36-63

Frank Spenard

INCORPORÉ. Pour transactions immobilières, financières, prêts, administration consultative. Paul H. Spenard, 400 St-Pierre, Bureaux: FR. 4-5589 - Rés. FR. 4-5583. 2 T 36-63

4 - Propriétés à vendre

EXCEPTIONNELLE

500 MAISONNEMENTS. Duplex, T.R. Maison neuve, six pièces, comprenant salon avec foyer, salle à dîner, cuisine, trois chambres, quatre chambres, deux salles de bain, beau sous-sol. - Beau terrain paysager. Causse transférée. Téléphone: FR. 4-5554. 4 T 37-66

MAISON NEUVE, finie en briques, 4 pièces, située à St-Louis-de-France. Entree 220 volts, près école. Pour renseignements, appelez le jour: FR. 4-5478, et le soir: FR. 4-2250. 4 T 37-66

PROPRIETE au Cap-de-la-Madeleine, quartier résidentiel, 6000 p.c., 1000 p.c. à d'été, 5000 p.c. à l'automne. S'adresser: 41 Boul. Duplessis, Cap-de-la-Madeleine. 4 T 37-66

DEUX MAGNIFIQUES bungalows, briques, 4 pièces, 3 salles de bain, trois chambres, deux salles de bain, deux terrasses, deux verandas. - Renseignements: FR. 4-5554. 4 T 37-66

A SACRIFIER, petite maison pour déménager sur votre terrain. Pour renseignements, appelez le jour: FR. 4-5589, et le soir: FR. 4-5583. 2 T 36-63

4 - Propriétés à vendre

EXCEPTIONNELLE

500 MAISONNEMENTS. Duplex, T.R. Maison neuve, six pièces, comprenant salon avec foyer, salle à dîner, cuisine, trois chambres, quatre chambres, deux salles de bain, beau sous-sol. - Beau terrain paysager. Causse transférée. Téléphone: FR. 4-5554. 4 T 37-66

MAISON NEUVE, finie en briques, 4 pièces, située à St-Louis-de-France. Entree 220 volts, près école. Pour renseignements, appelez le jour: FR. 4-5478, et le soir: FR. 4-2250. 4 T 37-66

PROPRIETE au Cap-de-la-Madeleine, quartier résidentiel, 6000 p.c., 1000 p.c. à d'été, 5000 p.c. à l'automne. S'adresser: 41 Boul. Duplessis, Cap-de-la-Madeleine. 4 T 37-66

DEUX MAGNIFIQUES bungalows, briques, 4 pièces, 3 salles de bain, trois chambres, deux salles de bain, deux terrasses, deux verandas. - Renseignements: FR. 4-5554. 4 T 37-66

A SACRIFIER, petite maison pour déménager sur votre terrain. Pour renseignements, appelez le jour: FR. 4-5589, et le soir: FR. 4-5583. 2 T 36-63

4 - Propriétés à vendre

EXCEPTIONNELLE

500 MAISONNEMENTS. Duplex, T.R. Maison neuve, six pièces, comprenant salon avec foyer, salle à dîner, cuisine, trois chambres, quatre chambres, deux salles de bain, beau sous-sol. - Beau terrain paysager. Causse transférée. Téléphone: FR. 4-5554. 4 T 37-66

MAISON NEUVE, finie en briques, 4 pièces, située à St-Louis-de-France. Entree 220 volts, près école. Pour renseignements, appelez le jour: FR. 4-5478, et le soir: FR. 4-2250. 4 T 37-66

PROPRIETE au Cap-de-la-Madeleine, quartier résidentiel, 6000 p.c., 1000 p.c. à d'été, 5000 p.c. à l'automne. S'adresser: 41 Boul. Duplessis, Cap-de-la-Madeleine. 4 T 37-66

DEUX MAGNIFIQUES bungalows, briques, 4 pièces, 3 salles de bain, trois chambres, deux salles de bain, deux terrasses, deux verandas. - Renseignements: FR. 4-5554. 4 T 37-66

A SACRIFIER, petite maison pour déménager sur votre terrain. Pour renseignements, appelez le jour: FR. 4-5589, et le soir: FR. 4-5583. 2 T 36-63

4 - Propriétés à vendre

EXCEPTIONNELLE

500 MAISONNEMENTS. Duplex, T.R. Maison neuve, six pièces, comprenant salon avec foyer, salle à dîner, cuisine, trois chambres, quatre chambres, deux salles de bain, beau sous-sol. - Beau terrain paysager. Causse transférée. Téléphone: FR. 4-5554. 4 T 37-66

MAISON NEUVE, finie en briques, 4 pièces, située à St-Louis-de-France. Entree 220 volts, près école. Pour renseignements, appelez le jour: FR. 4-5478, et le soir: FR. 4-2250. 4 T 37-66

PROPRIETE au Cap-de-la-Madeleine, quartier résidentiel, 6000 p.c., 1000 p.c. à d'été, 5000 p.c. à l'automne. S'adresser: 41 Boul. Duplessis, Cap-de-la-Madeleine. 4 T 37-66

DEUX MAGNIFIQUES bungalows, briques, 4 pièces, 3 salles de bain, trois chambres, deux salles de bain, deux terrasses, deux verandas. - Renseignements: FR. 4-5554. 4 T 37-66

A SACRIFIER, petite maison pour déménager sur votre terrain. Pour renseignements, appelez le jour: FR. 4-5589, et le soir: FR. 4-5583. 2 T 36-63

4 - Propriétés à vendre

EXCEPTIONNELLE

500 MAISONNEMENTS. Duplex, T.R. Maison neuve, six pièces, comprenant salon avec foyer, salle à dîner, cuisine, trois chambres, quatre chambres, deux salles de bain, beau sous-sol. - Beau terrain paysager. Causse transférée. Téléphone: FR. 4-5554. 4 T 37-66

MAISON NEUVE, finie en briques, 4 pièces, située à St-Louis-de-France. Entree 220 volts, près école. Pour renseignements, appelez le jour: FR. 4-5478, et le soir: FR. 4-2250. 4 T 37-66

PROPRIETE au Cap-de-la-Madeleine, quartier résidentiel, 6000 p.c., 1000 p.c. à d'été, 5000 p.c. à l'automne. S'adresser: 41 Boul. Duplessis, Cap-de-la-Madeleine. 4 T 37-66

DEUX MAGNIFIQUES bungalows, briques, 4 pièces, 3 salles de bain, trois chambres, deux salles de bain, deux terrasses, deux verandas. - Renseignements: FR. 4-5554. 4 T 37-66

A SACRIFIER, petite maison pour déménager sur votre terrain. Pour renseignements, appelez le jour: FR. 4-5589, et le soir: FR. 4-5583. 2 T 36-63

4 - Propriétés à vendre

EXCEPTIONNELLE

500 MAISONNEMENTS. Duplex, T.R. Maison neuve, six pièces, comprenant salon avec foyer, salle à dîner, cuisine, trois chambres, quatre chambres, deux salles de bain, beau sous-sol. - Beau terrain paysager. Causse transférée. Téléphone: FR. 4-5554. 4 T 37-66

MAISON NEUVE, finie en briques, 4 pièces, située à St-Louis-de-France. Entree 220 volts, près école. Pour renseignements, appelez le jour: FR. 4-5478, et le soir: FR. 4-2250. 4 T 37-66

PROPRIETE au Cap-de-la-Madeleine, quartier résidentiel, 6000 p.c., 1000 p.c. à d'été, 5000 p.c. à l'automne. S'adresser: 41 Boul. Duplessis, Cap-de-la-Madeleine. 4 T 37-66

DEUX MAGNIFIQUES bungalows, briques, 4 pièces, 3 salles de bain, trois chambres, deux salles de bain, deux terrasses, deux verandas. - Renseignements: FR. 4-5554. 4 T 37-66

A SACRIFIER, petite maison pour déménager sur votre terrain. Pour renseignements, appelez le jour: FR. 4-5589, et le soir: FR. 4-5583. 2 T 36-63

4 - Propriétés à vendre

EXCEPTIONNELLE

500 MAISONNEMENTS. Duplex, T.R. Maison neuve, six pièces, comprenant salon avec foyer, salle à dîner, cuisine, trois chambres, quatre chambres, deux salles de bain, beau sous-sol. - Beau terrain paysager. Causse transférée. Téléphone: FR. 4-5554. 4 T 37-66

MAISON NEUVE, finie en briques, 4 pièces, située à St-Louis-de-France. Entree 220 volts, près école. Pour renseignements, appelez le jour: FR. 4-5478, et le soir: FR. 4-2250. 4 T 37-66

PROPRIETE au Cap-de-la-Madeleine, quartier résidentiel, 6000 p.c., 1000 p.c. à d'été, 5000 p.c. à l'automne. S'adresser: 41 Boul. Duplessis, Cap-de-la-Madeleine. 4 T 37-66

DEUX MAGNIFIQUES bungalows, briques, 4 pièces, 3 salles de bain, trois chambres, deux salles de bain, deux terrasses, deux verandas. - Renseignements: FR. 4-5554. 4 T 37-66

A SACRIFIER, petite maison pour déménager sur votre terrain. Pour renseignements, appelez le jour: FR. 4-5589, et le soir: FR. 4-5583. 2 T 36-63

4 - Propriétés à vendre

EXCEPTIONNELLE

500 MAISONNEMENTS. Duplex, T.R. Maison neuve, six pièces, comprenant salon avec foyer, salle à dîner, cuisine, trois chambres, quatre chambres, deux salles de bain, beau sous-sol. - Beau terrain paysager. Causse transférée. Téléphone: FR. 4-5554. 4 T 37-66

MAISON NEUVE, finie en briques, 4 pièces, située à St-Louis-de-France. Entree 220 volts, près école. Pour renseignements, appelez le jour: FR. 4-5478, et le soir: FR. 4-2250. 4 T 37-66

PROPRIETE au Cap-de-la-Madeleine, quartier résidentiel, 6000 p.c., 1000 p.c. à d'été, 5000 p.c. à l'automne. S'adresser: 41 Boul. Duplessis, Cap-de-la-Madeleine. 4 T 37-66

DEUX MAGNIFIQUES bungalows, briques, 4 pièces, 3 salles de bain, trois chambres, deux salles de bain, deux terrasses, deux verandas. - Renseignements: FR. 4-5554. 4 T 37-66

Residentiel

HOCKEY OTJ

Vendredi

Dans la section Bantam, à la patinoire St-Sacrement: La Paix vs St-Sacrement à 6 h.30, 7 h.30; Bantam: Centre Landry vs Ste-Cécile (Lemire) à 8 h.30; Midjet: La Paix vs Ste-Cécile (Lemire) à 9 h.30.

7 h.30: Bantam: Sénateurs vs Ste-Marguerite.

8 h.30: Midjet: Sénateurs vs Ste-Marguerite.

7 h.30: Bantam: Ste-Thérèse vs Brebeuf (Brebeuf).

7 h.30: Bantam: Ste-Thérèse vs La Paix.

6 h.30: Atomic: Les Ecureuils vs Ville-Joie.

7 h.30: Pee-Wee: Ville-Joie vs Ste-Catherine.

Au Colisée

Programme double de la ligue Juvenile.

7 h.30: St-Philippe vs Notre-Dame.

8 h.15: Centre Landry vs Ste-Cécile.

Samedi avant-midi

10 h.30: Pee-Wee: St-Sacrement vs Ville-Joie.

10 h.30: Atomic: Ville-Joie vs Notre-Dame.

11 h.30: Bantam: Ste-Cécile vs Notre-Dame.

10 h.30: Pee-Wee: La Paix vs Ste-Thérèse.

10 h.30: Les Ecureuils vs Ste-Cécile - Atomic (Lemire).

Showington

BALLON PANIER: programme double dans la ligue Intercolaire Senior au gymnase de l'ESIC. A 6 h.45, Tech vs SSM et à 8 h.15, High School vs ESIC.

HOCKEY: Dans les ligues de hockey mineur, à l'aréna, le High School vs le SSM, dans la ligue Midjet, à 6 h.30. Chez les Juveniles, à 7 h.30, Technique vs St-Georges.

Grand'Mère

HOCKEY: les Castors vs les Citydells, dans la ligue Bantam de l'OTJ, à 6 h.30, à l'aréna.

ANNONCES CLASSEES

Les erreurs seront promptement rectifiées. On doit cependant les signaler avant la seconde insertion. Autrement nous ne saurions accorder de remise ni une nouvelle insertion gratuite. Au cas de retards ou d'omissions, notre responsabilité ne peut excéder le montant déboursé pour l'annonce. Aucune annulation ne sera acceptée après 5 heures, mardi, mercredi, jeudi et vendredi.

Le samedi après 11 h.30 a.m.

TROIS-RIVIERES

2 - Cartes d'affaires

M. Faucher

ACHAT - VENTE - REFINANCEMENT. Propriétés immobilières, commerciales, action rapide et confidentielle. - MAURICE FAUCHER, courtier en immobilier, 1870 Laine, FR. 4-5561. 2 T 36-63

Guy Champoux

COURTIER EN IMMOBILIER. DETENTEUR d'un permis de la Commission des Valeurs Immobilières du Québec. Transactions immobilières, refinancement, action rapide et confidentielle. - MAURICE FAUCHER, courtier en immobilier, 1870 Laine, FR. 4-5561. 2 T 36-63

Alcide Caron

ACHATS, VENTES, LOCATIONS. Réassurance, commercial, industriel. Prêts hypothécaires. Sept années de votre service. - ALCEIDE CARON, courtier en immobilier, 1240, rue Royale (Edifice de la Caisse Populaire). Bureaux: FR. 4-5511 - Rés. FR. 4-3774. 2 T 36-63

Centre de la Ville

RUE ST-PIERRE, propriété de 2 logements de 2 étages, idéal pour bureaux ou appartements. REFINANCEMENT. VOS MAISONNEMENTS. ROLAND DUBORD IMMOBILIER, 1510 Champlain, Bureaux: FR. 4-5471, Rés. FR. 4-3458. 2 T 36-63

Frank Spenard

INCORPORÉ. Pour transactions immobilières, financières, prêts, administration consultative. Paul H. Spenard, 400 St-Pierre, Bureaux: FR. 4-5589 - Rés. FR. 4-5583. 2 T 36-63

4 - Propriétés à vendre

EXCEPTIONNELLE

500 MAISONNEMENTS. Duplex, T.R. Maison neuve, six pièces, comprenant salon avec foyer, salle à dîner, cuisine, trois chambres, quatre chambres, deux salles de bain, beau sous-sol. - Beau terrain paysager. Causse transférée. Téléphone: FR. 4-5554. 4 T 37-66

MAISON NEUVE, finie en briques, 4 pièces, située à St-Louis-de-France. Entree 220 volts, près école. Pour renseignements, appelez le jour: FR. 4-5478, et le soir: FR. 4-2250. 4 T 37-66

PROPRIETE au Cap-de-la-Madeleine, quartier résidentiel, 6000 p.c., 1000 p.c. à d'été, 5000 p.c. à l'automne. S'adresser: 41 Boul. Duplessis, Cap-de-la-Madeleine. 4 T 37-66

DEUX MAGNIFIQUES bungalows, briques, 4 pièces, 3 salles de bain, trois chambres, deux salles de bain, deux terrasses, deux verandas. - Renseignements: FR. 4-5554. 4 T 37-66

A SACRIFIER, petite maison pour déménager sur votre terrain. Pour renseignements, appelez le jour: FR. 4-5589, et le soir: FR. 4-5583. 2 T 36-63

4 - Propriétés à vendre

EXCEPTIONNELLE

500 MAISONNEMENTS. Duplex, T.R. Maison neuve, six pièces, comprenant salon avec foyer, salle à dîner, cuisine, trois chambres, quatre chambres, deux salles de bain, beau sous-sol. - Beau terrain paysager. Causse transférée. Téléphone: FR. 4-5554. 4 T 37-66

MAISON NEUVE, finie en briques, 4 pièces, située à St-Louis-de-France. Entree 220 volts, près école. Pour renseignements, appelez le jour: FR. 4-5478, et le soir: FR. 4-2250. 4 T 37-66

PROPRIETE au Cap-de-la-Madeleine, quartier résidentiel, 6000 p.c., 1000 p.c. à d'été, 5000 p.c. à l'automne. S'adresser: 41 Boul. Duplessis, Cap-de-la-Madeleine. 4 T 37-66

DEUX MAGNIFIQUES bungalows, briques, 4 pièces, 3 salles de bain, trois chambres, deux salles de bain, deux terrasses, deux verandas. - Renseignements: FR. 4-5554. 4 T 37-66

A SACRIFIER, petite maison pour déménager sur votre terrain. Pour renseignements, appelez le jour: FR. 4-5589, et le soir: FR. 4-5583. 2 T 36-63

4 - Propriétés à vendre

EXCEPTIONNELLE

500 MAISONNEMENTS. Duplex, T.R. Maison neuve, six pièces, comprenant salon avec foyer, salle à dîner, cuisine, trois chambres, quatre chambres, deux salles de bain, beau sous-sol. - Beau terrain paysager. Causse transférée. Téléphone: FR. 4-5554. 4 T 37-66

MAISON NEUVE, finie en briques, 4 pièces, située à St-Louis-de-France. Entree 220 volts, près école. Pour renseignements, appelez le jour: FR. 4-5478, et le soir: FR. 4-2250. 4 T 37-66

PROPRIETE au Cap-de-la-Madeleine, quartier résidentiel, 6000 p.c., 1000 p.c. à d'été, 5000 p.c. à l'automne. S'adresser: 41 Boul. Duplessis, Cap-de-la-Madeleine. 4 T 37-66

DEUX MAGNIFIQUES bungalows, briques, 4 pièces, 3 salles de bain, trois chambres, deux salles de bain, deux terrasses, deux verandas. - Renseignements: FR. 4-5554. 4 T 37-66

A SACRIFIER, petite maison pour déménager sur votre terrain. Pour renseignements, appelez le jour: FR. 4-5589, et le soir: FR. 4-5583. 2 T 36-63

4 - Propriétés à vendre

EXCEPTIONNELLE

500 MAISONNEMENTS. Duplex, T.R. Maison neuve, six pièces, comprenant salon avec foyer, salle à dîner, cuisine, trois chambres, quatre chambres, deux salles de bain, beau sous-sol. - Beau terrain paysager. Causse transférée. Téléphone: FR. 4-5554. 4 T 37-66

MAISON NEUVE, finie en briques, 4 pièces, située à St-Louis-de-France. Entree 220 volts, près école. Pour renseignements, appelez le jour: FR. 4-5478, et le soir: FR. 4-2250. 4 T 37-66

PROPRIETE au Cap-de-la-Madeleine, quartier résidentiel, 6000 p.c., 1000 p.c. à d'été, 5000 p.c. à l'automne. S'adresser: 41 Boul. Duplessis, Cap-de-la-Madeleine. 4 T 37-66

DEUX MAGNIFIQUES bungalows, briques, 4 pièces, 3 salles de bain, trois chambres, deux salles de bain, deux terrasses, deux verandas. - Renseignements: FR. 4-5554. 4 T 37-66

A SACRIFIER, petite maison pour déménager sur votre terrain. Pour renseignements, appelez le jour: FR. 4-5589, et le soir: FR. 4-5583. 2 T 36-63

4 - Propriétés à vendre

EXCEPTIONNELLE

500 MAISONNEMENTS. Duplex, T.R. Maison neuve, six pièces, comprenant salon avec foyer, salle à dîner, cuisine, trois chambres, quatre chambres, deux salles de bain, beau sous-sol. - Beau terrain paysager. Causse transférée. Téléphone: FR. 4-5554. 4 T 37-66

MAISON NEUVE, finie en briques, 4 pièces, située à St-Louis-de-France. Entree 220 volts, près école. Pour renseignements, appelez le jour: FR. 4-5478, et le soir: FR. 4-2250. 4 T 37-66

PROPRIETE au Cap-de-la-Madeleine, quartier résidentiel, 6000 p.c., 1000 p.c. à d'été, 5000 p.c. à l'automne. S'adresser: 41 Boul. Duplessis, Cap-de-la-Madeleine. 4 T 37-66

DEUX MAGNIFIQUES bungalows, briques, 4 pièces, 3 salles de bain, trois chambres, deux salles de bain, deux terrasses, deux verandas. - Renseignements: FR. 4-5554. 4 T 37-

OLOGI

Marchand née Josephine
ault du Cap-de-la-Mad
ses frères et belles-soeu
mille marié à Suzanne
nault, Léon marié à J
Trottier, Pierre marié
guette Bonin, Antoine
Ghislaine Simard; ses
et beaux-frères: Jacque

Le défunt laisse aussi deuil plusieurs oncles et neveux et nièces.

son J.-D. Garneau, 40, Ste-Madeleine, Cap-de-Madeleine à 8.45 heures pour rendre à l'église Ste-Madeleine, où le service funéraire sera chanté à 9 heures et de là au cimetière Ste-Madeleine de la sépulture. Par

MONTPLAISIR — A Dieu de Nicolet le 16 1963 est décédé à l'âge ans, M. J. Arthur Mont époux de dame Marie E demeurant à St-Grégoire. Les obsèques ont eu lieu à Nicolet.

Les funérailles auront lieu lundi le 21 janvier 1966 à 14 heures, à la chapelle de la paroisse de St-Grégoire où le service sera chanté à 10 heures pour se rendre à la messe à 11 heures. Les funérailles partiront à 12 heures pour se rendre à la messe à 11 heures. Les funérailles partiront à 12 heures pour se rendre à la messe à 11 heures.

PELLERIN — A Shawinigan le 17 janvier 1963 est décédée subitement à l'âge de 42 ans et 9 mois, M. Raoul PELLERIN, époux de Rose-Anna, demeurant à 240, 107^e Shawinigan-Sud. Le défunt laisse de sa

deuil outre son épouse
fils: Gerard marié à
Ange Simon de Montréal
de marié à Denise Gre
St-Boniface, Réjean m
Huguette Rivard de St-
ce, Maurice marié à F
se Brousseau de Baie
nigan, Lucien marié à

de Lacoursière de Shawinigan
ses filles Pierrette, Louise
cole et Jeannine toutes
winigan-Sud; ses frères et
les-sœurs: Frère George
Marie né Lionel d'Haïti
Mme Josaphat Pellerin
Shawinigan-Sud, M. et
Reginald Pellerin de Ste-
M. et Mme Louis George

50, 4e
M. et Mme Louis-Geor-
lerin de Shawinigan-Sud
Mme Gabriel Peller
Grand-Mère; ses soe
beaux-frères: M. et M
meo Bergeron (Dolor
Baie Comeau, M. et M
nation Lord (Annette)
winigan, M. et Mme R
Bilodeau (Rose-Alma)

winigan, M. et Mme P
Melançon (Hélène) de S
ges-de-Champlain, M. e
Georges Samson (Carm
Shawinigan, Mlle Man
Pellerin, de Ste-Flor
beaux-frères et belles-
M. et Mme Jeffrey Pe
Montréal, M. et Mme C

Perron, de l'Epiphanie
Pierre Perron, de St-St
ainsi que huit petits-enf
Les funérailles auront
21 courant. Le convoi
partira des Salons G
Carboneau, 727, 4e Ru
winigan à 9.15 heures
rendre à l'église Notre
de la Dérivation, où

TURCOTTE — A Ste-
17 janvier 1963 est
l'âge de 87 ans et 6 mo

Josephine Turcotte épouse de feu N. Milette et en secondes de feu Joseph Turcotte, habitant au Cap-de-la-Madeleine. La défunte laisse deuil ses fils et belles-filles Wilfrid Milette de Sodbury et M. Alfred Milette de St.

des Forges, M. Georges
te de Trois-Rivières, M.
Milette du Cap-de-la-M
ne; ses filles et gendres
Vve Uda Proulx de Tro
ères, Mme René Beaun
St-Louis-de-France, M
chel Lemay du Cap-de
deleine. Ainsi que plusie

Les funérailles auront lieu samedi 19 courant. Le service funèbre partira des Funérailles Garneau rue Cap-de-la-Madeleine à 8 heures pour se rendre à Ste-Famille où le service sera chanté à 9 heures et de là au cimetière.

Remerciements

La famille Onésime G. remercie bien sincèrement tous les parents et amis

lui ont témoigné des nœuds de sympathie, lors du décès de M. Onésime Comtois, s'agissant des offrandes de messe, des prières spirituelles, tribunaux, visites ou assistance aux funérailles.

FR. 6-2501
après 7 hres : FR. 6-
Décès: 5c
Funérailles: 5c

Remerciements:
Service anniversaire:

**Appelez le Service
des Annonces Classées
de votre localité
ou FR. 6-2501**

1

11



C'ÉTAIT LE SOUPER des autorités de Louiseville, mardi soir, à 7 heures, au club Richelieu, tenu à l'hôtel du Boulevard. Sur cette photo, on remarque, dans l'ordre habituel, le Dr Chs Auger, nouveau président, le chanoine Josaphat Baril, curé de Louiseville, M. Paul-Émile Caron, maire de la paroisse, et le Dr Avellin Dalcourt, maire de la ville de Louiseville.

(Photo Studio Côté)

Les candidatures se dessinent

LOUISEVILLE (M.B.) — La le produira à n'en pas douter que les candidatures se dessinent plus clairement, avec l'ap-



UN GROUPE DE MEMBRES des Magasins Régis s'étaient donné rendez-vous à Ste-Anne-de-la-Perade pour pêcher le petit poisson des chenaux. Sur la photo ci-dessus, assis à l'avant, de gauche à droite, Mme Maurice Charette, M. Gérard Charette, Mme Arthur Demers, M. Arthur Demers et M. Camille Baril; debout, dans le même ordre, MM. Jean St-Arnaud, Gérard Bourget, Georges Charette, Maurice Arcand, Robert Mailhot, Maurice Charette et Fabien St-Arnaud.

(Photo Le Nouvelliste)

Plaît à l'oeil! Plaît au goût!



La nouvelle bière douce

UN PRODUIT DE CHEZ NOUS - UN PRODUIT MOLSON

Le règlement sera peut-être amendé?

LOUISEVILLE (M.B.) — Au cours de la dernière séance du conseil de ville, il a été

Réunion importante

SAINT-LEON (DNC) — Mardi soir dernier, à la salle paroissiale, une réunion avait lieu au sujet de l'école secondaire régionale.

A cette assemblée, il y a eu étude sur la formation éventuelle d'une corporation scolaire de la future école secondaire régionale.

Parmi les personnalités présentes, on remarquait MM. Armand Alain, inspecteur diocésain, Jean Godin, inspecteur au secondaire, Bertrand Lessard, Robert Desaulniers, inspecteur de district, J. Clermont, de Berthier, plusieurs secrétaires et commissaires des commissions scolaires des municipalités des comtes de Berthier et Maskinonge.

Depuis quelques années déjà,

ce du conseil de ville, il a été

longue question de plain-

te question fait l'objet de

travaux poursuivis par les diverses commissions et des inspecteurs attirés de ces com-

tes.

Le premier bébé de l'année

ST-PROSPER (DNC) — Le premier bébé de l'année à St-Prospers est né de M. et Mme Victor Gagnon. Il s'agit d'une fille, la dixième de la famille qui compte déjà treize enfants. Le Dr Marcel Tremblay, de Ste-Genevieve a assisté la ma-

tes des employés municipaux, au sujet de certains contribuables, qui jettent de la neige de leur cour, dans la rue.

Par contre, des contribuables se trouvent dans une position assez précaire, en ce sens que des bureaux loués sont situés justement dans ces cours et que les propriétaires doivent, tout au moins nettoyer les trottoirs de ces locataires.

De plus, pour dire la vérité nue, certains propriétaires n'ont pas d'autres recours que de mettre cette neige sur le bord de la rue. Un règlement défend de jeter la neige de ces cours sur la chaussée, et un contribuable se demande que faire avec cette situation.

On croit savoir que certains

mouvements de la ville feraient des pressions pour faire amender le règlement, vis-à-vis le conseil de ville.

Nous ignorons la date du règlement passé en ce sens, mais il faut penser que nous sommes au 20e siècle et en l'an 1963, au surplus. Les conditions, tant de vie, que de déblaiement de la neige, ont de beaucoup changé.

Autrefois, la neige, demeurait tout l'hiver, là où le Créateur la déposait, mais aujourd'hui, même dans les coins les plus reculés de la province, la neige ne colle pas longtemps et sur les routes et sur les trottoirs.

MAL DE GORGE
à saveur de fruit
Aspergum
SOULAGEMENT
SOUS FORME DE
GOMME À MÂCHER
PÉNÈTRE DANS LA GORGE INDOLORE

Speciaux

SUR TOUT NOTRE EQUIPEMENT DE SKI

BOTTES DE SKI

"KAFTINGER"	Golden K — Rég.: \$65.95	SPECIAL \$51.95
"	Kanone — Rég.: \$51.95	SPECIAL \$41.95
"	Arosa — Rég.: \$47.95	SPECIAL \$37.95
"	Comby — Rég.: \$36.95	SPECIAL \$28.95
"TYROL"	Krista — Rég.: \$43.95	SPECIAL \$34.95
"	Strella — Rég.: \$43.95	SPECIAL \$34.95
"	pour enfants — Rég.: \$14.95	SPECIAL \$11.95
"TYROL"	Bottes pour après le ski — Rég.: \$14.95	SPECIAL \$11.95

20% DE RABAIS
SUR TOUTES NOS BOTTES DE SKI, MARQUE "SAMSON"

GRAND SPECIAL
EQUIPEMENT DE SKI COMPRENANT:

- 1 PAIRE DE SKI, 22 laminations avec lames d'acier et base de plastique molle.
- POLES EN BAMBOO
- FIXATION DE SECURITE

Valeur régulière de \$91.00
SPECIAL \$69.95

SKIS

CORTINA	Rég.: \$110.00	SPECIAL \$87.95
VITTOR METALLIQUE	Rég.: \$135.00	SPECIAL \$107.95
SKI ACROBAT	BASE PLASTIQUE Rég.: \$39.95	SPECIAL \$31.95
DINAMIC MONITEUR	Rég.: \$79.95	SPECIAL \$62.95
GRINDELWALD	Rég.: \$62.50	SPECIAL \$49.95
SUN VALLEY	Rég.: \$61.95	SPECIAL \$49.95

NOUS AVONS EN MAGASIN LES FAMEUX SKIS "ALLAIS 60"
AINSI QUE LES SKIS POUR ENFANTS AVEC LAMES D'ACIER ET BASE DE PLASTIQUE DANS LES GRANDEURS DE 3 PIEDS A 5 PIEDS ET 9 POUCES

25% D'ESCOMPTE
SUR TOUS NOS VETEMENTS DE SKI TEL QUE:

- VESTONS, PANTALONS, "STRETCHYS"
- MITAINES, CIRE, GILETS, ETC.
- PRESSES POUR LES BOTTES DE SKI
- BATONS DE SKI
- HARNAIS DANS LES MARQUES: SKIRITE, NEVADA, MILLER, RAMY, A. B. C.

ACHETEZ CHEZ P.A. GOUIN ON VOUS SERVIRA AVEC SOIN

QUINCAILLERIE P.A. Gouin LIMITEE
ETABLIE EN 1881
HARDWARE

COIN DES FORGES ET CRAIG TROIS RIVIERES TEL: FR 4-2591
SHAWINIGAN ET GRAND-MERE TEL: LE 7-4444
COIN ST-MAURICE - LAVIOLETTE TROIS RIVIERES TEL: FR 4-4259

proche de l'appel nominal, soit dans une semaine environ.

A la mairie, il est question de M. Georges Belanger, employé civil du fédéral, aux douanes et accises, à Louiseville, contre le maire actuel, le Dr Avellin Dalcourt, qui avait été élu par acclamation en janvier 1961.

A l'échevinage, dans le quartier Est, le nom de M. Fernand Clermont, de la rue Notre-Dame, est mis de l'avant comme candidat possible; au Centre, une chose assurée est que M. Philias Beaudoin, ex-

échevin de 1959 à 1961, mais défait en 1961, revient à la mise en nomination du 25 janvier.

Dans ce même quartier, il est question de M. Lionel Thibault. Les deux échevins actuels de ce quartier sont MM. Georges Veillet et Victor-Alfred Héroux; dans l'Ouest, les deux échevins sont: MM. Marcel Brissette et Lionel Masse. Des candidatures éventuelles sont attendues d'ici l'appel nominal du 25 janvier, soit vendredi prochain.

Lévesque accusé de tentative de meurtre

DRUMMONDVILLE (DNC) — La Sûreté municipale de Drummondville a logé une plainte de tentative de meurtre contre le jeune René Lévesque, à la suite d'un attentat dont a été victime un prêtre de cette localité, lundi soir.

Lévesque, qui est âgé de 22 ans et est domicilié au 641 Boulevard St-Joseph, à Drummondville, a comparu devant le juge municipal Paul Rousseau. Le jeune homme sera cependant examiné mentalement avant que son cas soit porté devant la Cour des Sessions de la Paix.

On sait que Lévesque a été arrêté peu après que l'abbé Jean-Claude Lamy eût été tiré

à bout portant au presbytère de la paroisse Ste-Thérèse. L'abbé a été légèrement atteint sous le bras gauche.

Lévesque doit théoriquement revenir devant le juge municipal la semaine prochaine. Son cas sera de nouveau aujourd'hui.

Marcel Côté bénéficie d'un sursis

DRUMMONDVILLE (DNC) — Marcel Côté, de Granby, qui devait être pendu le 25 janvier pour le meurtre de M. Philippe Raymond de St-Nicéphore, a obtenu un premier sursis. La date de sa pendaison a été portée au 21 juin pour permettre à la défense de se faire entendre devant la cour d'Appel.

L'hon. juge Roger Laroché, de Trois-Rivières, siégeant en cour du Banc de la reine a accueilli la requête en faveur de Côté, soit moins d'une dizaine de jours avant la date fixée pour la pendaison.

On sait que Jean-Louis Dumas a été condamné à la prison à perpétuité alors que Raymond Gauthier, de Drummondville, devra purger quatre ans de prison, pour leur participation à ce crime.



On prévoit que la production des oeufs au cours du premier semestre de 1963 sera inférieure à celle de 1962, à cause de l'importante réduction du nombre de poussins de remplacement. Ceci peut être en partie compensé par la conservation des vieilles poules ainsi qu'une hausse soutenue du niveau de ponte. La diminution prévue du volume d'oeufs vendus au cours du premier semestre de 1963 devrait faire monter les prix, en général, au dessus de ceux de 1962.

Les producteurs de volailles ont reçu pour leur récolte des revenus en espèces plus élevés en 1962 qu'en 1961. On prévoit de nouveau une abondante récolte de poulets à griller et de dindes en 1963. Les aliments pour les volailles sont plus abondants qu'en 1961-1962 et les prix un peu plus faibles. Le marché absorbera probablement à peu près la même production en 1963 qu'en 1962; tout excédent de production pourra occasionner une baisse des prix. On attend que se poursuive la tendance des producteurs à élever des volailles plus lourdes que ces dernières années.